



Rapport d'activité

2019



CESE Wallonie



Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie

Table des matières

PREFACE	3
IN MEMORIAM	6
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	7
Historique	8
Missions	9
Composition.....	10
Structure	11
Personnel.....	12
2. CESE WALLONIE	13
Assemblée générale	14
Bureau	17
Commissions internes	21
Assemblée des Instances Bassin EFE	39
Avis	42
3. PÔLES THÉMATIQUES	45
Pôle Aménagement du territoire.....	47
Pôle Energie.....	51
Pôle Environnement.....	54
Pôle Logement.....	60
Pôle Mobilité	64
Pôle Politique scientifique.....	67
Pôle Ruralité	70
4. CONSEILS CONSULTATIFS	76
Comité de Contrôle de l'Eau.....	78
Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.....	80
Conseil du Tourisme	83
Conseil wallon de l'Economie sociale.....	85
Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes	87
Observatoire du Commerce.....	91
5. COMMISSIONS D'AGRÈMENT	93
Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle.....	95
Commission Chèques	97
Commission Congé-éducation payé.....	100
Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	103
Commission consultative et de concertation en matière de placement	106
Commission consultative et d'agrément des entreprises titres-services.....	109
Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services.....	112
Commission PMTIC	115
6. MÉMORANDUM 2019-2024 DU CESE WALLONIE ET DES PÔLES THÉMATIQUES	117
7. CENTRE DE DOCUMENTATION	120
8. COMMUNICATION	122

Préface



Luc SIMAR
Secrétaire général

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie est l'acteur central de la fonction consultative régionale. Il permet indirectement aux citoyens, membres d'organisations représentatives des employeurs, des travailleurs, des associations environnementales ou d'autres plus spécialisées, de prendre part à la décision publique et à son suivi, en complément de la démocratie représentative.

Le rapport d'activité 2019 présente les travaux du CESE Wallonie et des organismes dont il assure le secrétariat. L'objectif est d'informer ses membres, ses partenaires, le Gouvernement wallon, le Parlement de Wallonie et, plus largement, toutes celles et tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur les activités menées dans le cadre de la fonction consultative et de la concertation sociale en Wallonie.

Le début de l'année 2019 a été marqué, suite au décret du 18 octobre 2018, par l'élargissement de la composition de l'Assemblée générale, et par le changement de dénomination du Conseil. Six représentants des associations environnementales ont rejoint l'Assemblée. Les représentants des organisations environnementales participent également aux travaux du Bureau et des Commissions internes. Le changement de dénomination s'est accompagné d'un renouvellement de l'identité visuelle ainsi que de la refonte du site internet du Conseil.

La première mission du Conseil est de remettre des avis à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative. Ses Commissions internes, regroupant les interlocuteurs sociaux et environnementaux, traitent principalement des politiques économiques, d'emploi et de formation, d'action et d'intégration sociale, de budget et de finances.

En 2019, les Commissions du Conseil ont débattu de projets de décrets ou d'arrêtés du Gouvernement wallon. Les avis rendus concernent principalement les dossiers suivants : la réforme des aides à la promotion de l'emploi, les dispositifs « SESAM », « AIRBAG » et « PMTIC », les centres d'insertion socio-professionnelle, le fonds de formation titres-services, les dépenses éligibles, l'occupation des travailleurs étrangers, la formation professionnelle, l'accessibilité des sites internet, la coordination du contrôle et de la surveillance des législations relatives à l'emploi, le transfert médico-sanitaire, la politique des aînés, le service citoyen, les services d'aides aux familles, l'accueil social rural, l'aide aux gens du voyage, le Plan Air-Climat-Energie à l'horizon 2030, la mise en oeuvre du service citoyen, et enfin, le Plan de transition.

L'année 2019 marquant le début d'une nouvelle législature, le Conseil, ses Commissions et les Pôles thématiques ont indiqué quelles étaient les directions à suivre dans les différents domaines d'action de la Région pour la période 2019-2024 au travers d'un Mémoire commun. Parallèlement à celui-ci, un document reprenant « 12 priorités pour un développement durable de la Wallonie » a été élaboré.

La deuxième mission du Conseil est d'organiser la concertation entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement wallon. Des réunions ont été organisées en début d'année avec le Ministre de l'Economie et de la Formation, au sujet de l'insertion des demandeurs d'emploi et de la réforme des Aides à la promotion de l'emploi (APE). Lors de la constitution du Gouvernement wallon, les représentants du CESE Wallonie ont été reçus par les formateurs afin de débattre des enjeux et priorités pour la Wallonie à l'aube d'une nouvelle législature. Début octobre, le Ministre-Président a rencontré les membres du Bureau du Conseil. A cette occasion, les interlocuteurs sociaux ont réaffirmé l'importance de la concertation sociale et indiqué les dossiers qu'ils considèrent comme prioritaires pour la législature qui commence.

Les collaborations avec d'autres organismes de concertation se sont poursuivies. Des réunions entre les Conseils fédéraux, régionaux et communautaires ont été organisées, de manière à échanger les informations concernant les dossiers d'actualité mais aussi de renforcer la coopération entre les Conseils sur des thématiques bien précises comme la mobilité, la migration économique ou l'économie circulaire. Deux courriers communs ont été communiqués aux Ministres responsables, l'un sur l'économie circulaire, l'autre sur la délivrance des permis de travail.

La troisième mission du Conseil est d'assurer le Secrétariat de Pôles, Commissions ou Conseils spécialisés suivant les décisions du Parlement de Wallonie ou le Gouvernement. Le CESE Wallonie assure le secrétariat de sept Pôles thématiques : Aménagement du territoire, Energie, Environnement, Logement, Mobilité, Politique scientifique et Ruralité. Leur composition, missions et une synthèse de leurs travaux en 2019 sont présentées dans ce rapport.

Le Conseil est également chargé du Secrétariat de Conseils consultatifs ou Commissions plus spécialisés : la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF), le Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF), le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES), le Conseil du Tourisme, le Comité de Contrôle de l'Eau et l'Observatoire du commerce. De plus, le CESE Wallonie assure le fonctionnement de Commissions d'avis en matière d'agrément dans le domaine de l'économie sociale, de l'emploi et de la formation. Outre leur composition et missions, un aperçu des activités menées par ces différentes instances durant l'année 2019 complètent le rapport d'activité du CESE Wallonie.

Pour soutenir les missions du Conseil et assurer une large diffusion des travaux issus de la fonction consultative, plusieurs événements ont été organisés au cours de l'année écoulée. Parmi ceux-ci, pointons :

la séance de Voeux du Conseil, organisée sous la forme d'une discussion entre deux politologues : Jean FANIEL, Directeur du CRISP, et Dave SINARDET, Professeur à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Saint-Louis Bruxelles,

la journée de réflexion «Aide aux personnes : quels métiers pour demain en Wallonie»,

le séminaire thématique «Dynamiques économiques du tourisme en Wallonie »,

le séminaire «Instances Bassin EFE : enjeux, bilan et perspectives».

Le site internet a été renouvelé en lien avec le changement de dénomination et la nouvelle identité visuelle du Conseil. Il offre aux différents publics-cibles un accès direct à l'information issue de la fonction consultative, notamment avec une base de données de plus de 1.600 avis.

Côté publications, le Conseil a poursuivi l'édition de la revue Wallonie, avec la parution de trois numéros. Chaque numéro comporte un dossier rédigé par le Secrétariat en lien avec les activités du Conseil. En 2019, les dossiers ont été consacrés aux thèmes suivants : l'aide aux personnes, le tourisme, le budget wallon.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du présent rapport et nous tenons à remercier toutes les personnes qui contribuent à ces travaux : les membres de l'Assemblée générale, du Bureau, des Commissions, des Pôles thématiques, des Conseils consultatifs et Commissions d'agrément, des Groupes de travail, ainsi que le personnel du Conseil sans qui rien ne serait réalisé. Ils contribuent tous à l'activité du Conseil et donnent du sens à la fonction consultative et à la concertation sociale en Wallonie.

In Memoriam



Jean-Pierre DAWANCE

1955 - 2019

Monsieur Jean-Pierre DAWANCE, le Secrétaire général du CESE Wallonie, est décédé le 8 octobre 2019.

Né à Liège le 13 avril 1955, Jean-Pierre DAWANCE était licencié en Sciences économiques (UCL). Il a exercé divers emplois dans le secteur socio-culturel liégeois (Télévision communautaire Canal Emploi et Service d'Information sur les Etudes et les Professions) avant d'entrer, en 1988, à la Fondation André Renard à Liège. En 1994, il devient Conseiller économique à l'Interrégionale wallonne de la FGTB et au Centre d'Education Populaire André Genot (CEPAG). Il représente alors la FGTB au sein de diverses structures de la fonction consultative : Commissions internes du Conseil économique et social de la Région wallonne, Conseil wallon de la Politique scientifique, Comité de Contrôle de l'Eau, Commission consultative de l'Eau et Comité Energie, dont il a assuré la Présidence.

En mars 2007, Jean-Pierre DAWANCE est désigné en tant que Secrétaire général du Conseil économique et social de Wallonie. Durant ces douze dernières années, il a exercé cette fonction avec conviction et opiniâtreté, en ayant toujours au premier plan de ses préoccupations, d'une part, les intérêts de l'ensemble des partenaires sociaux et la bonne marche de la concertation sociale au niveau wallon et, d'autre part, le bon fonctionnement de l'institution. Il a eu ainsi à mettre en œuvre les diverses réformes connues par le Conseil, devenu Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, et les divers organes de la fonction consultative en Wallonie, pour certains aujourd'hui réunis en Pôles thématiques intégrés au Conseil.

Frappé par la maladie, Jean-Pierre DAWANCE a fait preuve pendant plusieurs années d'un courage exemplaire face à cette épreuve et a tenu à exercer sa fonction jusqu'au dernier moment.

De nombreux hommages ont été rendus à Monsieur Jean-Pierre DAWANCE, par le Président, les membres du Bureau, de l'Assemblée générale, le personnel du CESE Wallonie ainsi que par de nombreuses personnalités politiques et responsables d'organismes publics et de l'administration.

Président du CESE Wallonie de 2017 à 2019, Monsieur Yvan HAYEZ est décédé le 23 août 2019.

M. Yvan HAYEZ fut le Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'Agriculture jusqu'en janvier 2019. Il était membre de l'Assemblée générale et du Bureau du Conseil depuis 2009, participant de manière active aux travaux du CESE Wallonie.

M. Yvan HAYEZ était unanimement apprécié par les membres de toutes les organisations ainsi que par le personnel.



Yvan HAYEZ

1965 - 2019



1.

Présentation générale

Historique

Né de la volonté d'organiser la concertation sociale et la fonction consultative au niveau régional, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) a connu plusieurs étapes dans son histoire. En 1972, le Comité économique régional pour la Wallonie est créé. En 1983, il est remplacé par le Conseil économique et social de la Région wallonne. En 2011, il devient le Conseil économique et social de Wallonie. En 2017, une réforme de la fonction consultative est décidée, avec des conséquences en termes d'organisation et de structuration des instances du Conseil. En 2018, un décret modifiant la composition du Conseil est voté. Les associations environnementales sont intégrées au Conseil qui devient le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.

Avant 1970, plusieurs personnalités politiques, syndicales, patronales avaient mis sur pied une association de défense des intérêts wallons : le Conseil économique wallon. Cette asbl a fonctionné pendant 26 ans.

Début 1971, le Comité économique régional pour la Wallonie (CERW) est créé par la loi du 15/07/1970 portant sur la planification et la décentralisation économique. Il rassemble des représentants politiques et les partenaires sociaux (patrons et syndicats), ce qui en fait un organisme tripartite. Le CERW débute ses travaux en 1972.

A l'époque, il n'y a pas encore de Gouvernement wallon. Le Comité économique régional wallon incarne dès lors la Wallonie vis-à-vis de l'Etat central. Partenaires sociaux et représentants politiques unissent leurs voix et leurs forces pour montrer que la Wallonie n'est pas seulement un concept, mais une réalité ! Des projets importants se négocient à cette époque au CERW en matière d'infrastructures (autoroutes, chemins de fer...), d'emplois, de développement économique, de recherche...

Au début des années '80, les Gouvernements régionaux se mettent en place. Les représentants politiques quittent le Comité économique régional pour la Wallonie. Il faut adapter la loi à cette nouvelle réalité : le 25/05/1983, le Gouvernement wallon adopte un décret qui instaure le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW).

Le décret du Parlement wallon du 27 octobre 2011 modifie divers décrets concernant les compétences de la Wallonie. Le premier article de ce décret prévoit un changement de dénomination du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW), les mots «Région wallonne» étant remplacés par le mot «Wallonie». Le CESRW devient le Conseil économique et social de Wallonie (CESW).

Le 16 février 2017, deux décrets relatifs à la rationalisation de la fonction consultative sont votés par le Parlement wallon. Cette réforme, inscrite dans la Déclaration de Politique régionale 2014-2019, vise une plus grande cohérence et une meilleure efficacité de la fonction consultative. Elle est importante pour le CESW vu ses conséquences en termes d'organisation et de structuration : la fonction consultative centralisée au CESW s'organise autour des Commissions internes du Conseil, de Pôles thématiques, de Conseils consultatifs ainsi que de Commissions d'agrément en matière d'emploi et de formation.

Le 18 octobre 2018, le Parlement de Wallonie vote un décret modifiant la composition et la dénomination du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) qui devient le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (en abrégé le CESE Wallonie).

Les représentants des associations environnementales se joignent aux organisations patronales et syndicales afin d'assurer l'exercice de la fonction consultative. Les nouvelles instances du CESE Wallonie ont été mises en place en janvier 2019.

Missions

Outil d'aide à la décision publique, le CESE Wallonie participe activement au processus démocratique, principalement en rendant des avis.

Réunissant les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales, le CESE Wallonie est un lieu unique de dialogue, de débats et de concertation, avec comme objectifs la recherche du consensus et la défense de l'intérêt général.

Les trois missions du CESE Wallonie sont :

1. Rendre des avis et recommandations sur toutes les matières régionales

Les thématiques traitées au CESE Wallonie sont nombreuses : emploi, formation, économie, budget, santé, action sociale, égalité des chances, mobilité, environnement, aménagement du territoire, énergie, recherche, logement, ruralité, etc.

Plusieurs types d'avis émanent du CESE Wallonie :

- les avis propres du CESE Wallonie c'est-à-dire adoptés par les organisations patronales, syndicales et environnementales.
- les avis des Pôles, qui sont composés de membres représentant les interlocuteurs sociaux ainsi que d'autres organisations issues de la société civile reconnues pour leur compétence et leur légitimité dans des domaines précis.
- les avis des Conseils consultatifs ainsi que des Commissions d'agrément en matière d'économie sociale, d'emploi et de formation.

La plupart des avis rendus sont rendus publics et disponibles sur le site internet du CESE Wallonie, à l'exception des avis portant sur des dossiers individuels.

2. Organiser la concertation sociale entre le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux

Le CESE Wallonie est l'organisme régional de concertation sociale. Des réunions régulières sont organisées avec le Gouvernement wallon pour faire avancer ensemble une série de dossiers essentiels pour le développement économique et social de la Wallonie.

Les réunions avec les autres instances consultatives, régionales, belges ou étrangères font également partie de la concertation.

3. Assurer le Secrétariat de Pôles, de Conseils consultatifs et Commissions d'agrément spécialisés dans différents domaines

Le CESE Wallonie assure le Secrétariat de Pôles, de Conseils consultatifs et Commissions d'agrément, en fournissant à ces instances le personnel et les structures nécessaires pour leur fonctionnement.



Composition

Le CESE Wallonie réunit les interlocuteurs sociaux et les associations environnementales, représentatifs au niveau de la région. Ils portent la voix d'une grande partie des travailleurs, des entreprises et des groupes de défense de l'environnement.

En 2019, les organisations constitutives du CESE Wallonie sont :

Organisations patronales

- Union wallonne des Entreprises (UWE)
- Union des Classes moyennes (UCM)
- Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)
- Union des Entreprises à Profit social (UNIPSO)
- Syndicat Neutre pour les Indépendants (SNI)

Organisations syndicales

- Comité régional wallon de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC)
- Interrégionale wallonne de la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB)
- Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

Organisations environnementales

- Inter-Environnement Wallonie (IEW)
- Réseau Information et Diffusion en éducation à l'environnement (Réseau IDée)

Structure

Pour les dossiers concernant notamment la politique économique et industrielle, l'emploi, la formation et l'éducation, l'action et l'intégration sociale, les finances, les aspects institutionnels ou budgétaires, le CESE Wallonie s'appuie sur plusieurs **Commissions internes**, réunissant les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales.

En suivant les principes définis par différents décrets ou arrêtés, le CESE Wallonie assure le Secrétariat des structures suivantes :

- des **Pôles thématiques** : Aménagement du territoire, Energie, Environnement, Logement, Mobilité, Politique scientifique, Ruralité.
- des **Conseils consultatifs** : la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF), le Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF), le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES), le Conseil du Tourisme, le Comité de Contrôle de l'Eau et l'Observatoire du commerce.
- des **Commissions d'avis en matière d'agrément** d'organismes dans le domaine de l'économie sociale, de l'emploi et de la formation.

Le Rapport d'activité présente les différentes instances (missions, composition) ainsi que la synthèse des travaux menés en 2019.

CESE Wallonie	Pôles	Conseils consultatifs	Commissions d'agrément
<ul style="list-style-type: none"> › Conseil économique, social et environnemental de Wallonie › Assemblée générale › Bureau › Services transversaux › Bureau › Commissions internes <ul style="list-style-type: none"> - Action - Intégration sociale - Economie - Politiques industrielles - Emploi - Formation - Finances - Institutionnel - Budgets - Germanophone 	<ul style="list-style-type: none"> › Aménagement du territoire › Energie › Environnement › Logement › Mobilité › Politique scientifique › Ruralité 	<ul style="list-style-type: none"> › Comité de Contrôle de l'Eau › Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles › Conseil du Tourisme › Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) › Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) › Observatoire du Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> › Commission des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) › Commission Chèques › Commission Congé-éducation payé › Commission consultative d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) › Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) › Commission Entreprises Titres-Services › Commission Fonds Formation Titres-Services › Commission Plan Mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC)

Personnel



Une équipe pluridisciplinaire de plus de 60 personnes travaille au CESE Wallonie pour assurer le bon fonctionnement de l'institution.

Personnel d'accueil et de maintenance, Assistantes administratives, Documentalistes, Comptables, Secrétaires de Commissions (des universitaires de formation variée : économistes, sociologues, juristes, ingénieurs agronomes, géographes...), Secrétaires général et adjoints.

Secrétaire général : Jean-Pierre DAWANCE († 8/10/2019)

Secrétaires généraux adjoints :

Pierre GILISSEN

Luc SIMAR

BEGON Mireille

BLANCHART Nathalie

BLANJEAN Frédérique

BOUNAMEAU Tonia

BOVEROUX Philippe

BRASSINE Benoît

BRISBOIS Katty

BURION Nadeige

CARPEAUX Carole

CLAUDOT Rudi

COMPAGNIE Philippe

COOLS Sébastien *

DEBRAS Anne

DEBRULE Frédérique

DELBRASSINNE Nathalie

DELLISSE Véronique *

DI CATERINA Marianne

DIDEBERG Fabienne

DRAZENOVIC Michel

ESTHER Anne

FABRINETTI Gérard

FRAIKIN Anne

FRANSSEN Corneille

FREROTTE Chiran

GATHON Dominique

GONTIER Claude

GOZZA Giuseppe

GREGORIO Véronica

GUILICK Anne

HANSON Sophie

HEINE Pierre-Jacques

HIJAZI Yasmine

HOUNJE Nathalie

HULS Jeremy

JOCKIN Bernard

KAISER Véronique

KARMAOUI Yasmine

KLINKENBERG Anne-Catherine**

KNOPS Eric

KORVORST Muriel

LANGE Stéphanie

LEDIEU Florence

LUTTERI Ingrid

MAIRESSE Alain

MELOTTE Geoffrey

MERLAND Monique

MOHAMED Geneviève

MONTAGNINO Carmelina

NIVELLE Sylviane

ORBAN Hélène

OURY Macha

PIRLLOT Jean-Claude

PRESTI Laurie

RAGOEN Cynthia

RIGO Coralie

ROSENGARTEN Dominique

ROUXHET Frédéric

RUWET Nathalie

SCHUMACHER Inge

SONNENBERG Anne-Catherine

TILMAN Charlotte

TOCK Jérémy

UHODA Séverine

VAN HOOFF Thérèse

VELLA Patricia*

* En 2019, Mmes Véronique DELLISSE et Patricia VELLA étaient en détachement ; M. Sébastien COOLS est en interruption de carrière depuis septembre 2019 et est remplacé par M. Jérémy TOCK.

** Mme Anne-Catherine KLINKENBERG est en pause carrière complète et est remplacée par Geoffrey MELOTTE.



2.

CESE Wallonie



Assemblée générale

L'Assemblée générale du CESE Wallonie compte 56 membres : 25 représentants des organisations syndicales, 25 représentants des organisations patronales et 6 représentants des organisations environnementales. Les membres sont désignés par le Gouvernement wallon sur base des listes fournies par les organisations représentatives dans la région.

La durée du mandat des membres de l'Assemblée est de 4 ans.

L'Assemblée générale du CESE Wallonie est composée de manière à respecter le décret du 27 mars 2014 promouvant la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs.

Comme le stipule le décret du 15 octobre 2018, les 56 membres sont issus des organisations représentatives des travailleurs, de l'industrie et des grandes entreprises non-industrielles, des classes moyennes, de l'agriculture et des associations environnementales. Parmi ces 56 membres, on compte :

- 25 membres présentés par : l'Union wallonne des Entreprises - UWE (12), l'Union des Classes moyennes - UCM (6), l'Union des Entreprises à Profit social - UNIPSO (2), la Fédération wallonne de l'Agriculture - FWA (2) et le Syndicat Neutre pour les Indépendants - SNI (2)
- 25 membres présentés par : le Comité régional wallon de la Confédération des Syndicats chrétiens - CSC (12), l'Interrégionale wallonne de la Fédération générale du Travail de Belgique - FGTB (12) et la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique - CGSLB (1)
- 6 membres présentés par Inter-Environnement Wallonie (IEW) et par le Réseau Information et Diffusion en éducation à l'environnement (Réseau IDée).

Trois membres de l'Assemblée générale sont issus de la Communauté germanophone.

Assemblée générale

Composition au 31 décembre 2019

Président

Thierry BODSON

1^{er} Vice-Président

Olivier de WASSEIGE

Vice-Présidents

Marc BECKER
Arnaud DEPLAE

Secrétaire général

Jean-Pierre DAWANCE
(† 8/10/2019)

Secrétaire généraux adjoints

Pierre GILISSEN
Luc SIMAR

Représentants des employeurs

Représentants des travailleurs

Représentants des organisations environnementales

UWE

Xavier BEAUVOIS
Francis CARNOY
Jean de LAME
Dominique DEMONTE
Olivier de WASSEIGE
Frédéric DRUCK
Laetitia DUFRANE
Volker KLINGES
Cécile NEVEN
Charles PETIT
Anne REUL
Samuël SAELENS

FGTB

Françoise BERNARD
Thierry BODSON
Christiane CORNET
Olivier FLOHIMONT
Laure HOMERIN
Patrick LEBRUN
Sabine LIBERT
Michel MATHY
Eric NEUPREZ
Eve-Marie NIESSEN
Alain REBIER
Hillal SOR

IEW

Juliette BOULET
Olivier GUILLITTE
Roland MOREAU
Céline TELLIER

UCM

Arnaud DEPLAE
Jean JUNGLING
David PISCICELLI
Clarisse RAMAKERS
Virginie RICHIUSO
Valérie SARETTO

CSC

Bruno ANTOINE
Marc BECKER
Alain BODSON
André BRULL
Pierre DEBROUX
Laurence DECHAMBRE
Bernhard DESPINEUX
Laurence MAHIEUX
Isabelle MEERHAEGHE
Muriel RUOL
Didier SMEYERS
Jean-Marc URBAIN

Réseau IDées

Jean-François RIXEN
Joëlle VAN DEN BERG

UNIPSO

Stéphane EMMANUELIDIS
Dominique VAN de SYPE

CGSLB

Christian LOCHET

FWA

Alain MASURE
Nicolas NELIS

SNI

Roger MEURISSE
Jean-Luc VASSEUR
Christophe WAMBERSIE

Assemblée générale

L'Assemblée joue un rôle important au CESE Wallonie puisque cette instance adopte officiellement les avis émis par le Bureau.

L'Assemblée définit également les orientations de travail du CESE Wallonie, afin que ce dernier puisse remplir les missions qui lui ont été confiées.

En résumé, lors de ses réunions, l'Assemblée :

- **adopte les avis intérimaires proposés par le Bureau ;**
- **nomme certaines catégories de membres du personnel du CESE Wallonie ;**
- **approuve les comptes ;**
- ...

Synthèse des travaux de l'année 2019

En 2019, l'Assemblée générale s'est réunie à 6 reprises : le 17 janvier, le 11 février, le 11 mars, le 13 mai, le 17 juin, le 9 décembre.

L'installation officielle de l'Assemblée générale du CESE Wallonie dans sa nouvelle composition a eu lieu lors de la séance du 17 janvier.

Le 17 juin, l'Assemblée générale a procédé à la désignation des nouveaux Présidents et Vice-Présidents pour une durée de deux ans (voir encadré ci-dessous).

La ratification des avis est inscrite à l'ordre du jour de chacune des réunions programmées.

Outre les réunions de l'Assemblée, les membres de celle-ci sont invités à participer à tous les événements organisés par le CESE Wallonie ainsi qu'aux réunions des Commissions dites «élargies».

Thierry Bodson, Président du Conseil

Le lundi 17 juin, l'Assemblée générale a élu le Président et les Vice-Présidents du CESE Wallonie pour une période de deux ans.

Selon les règles établies, l'Assemblée générale élit en son sein pour une durée de deux ans un Président, un Vice-Président et deux Vice-Présidents.

Lors de sa réunion du 17 juin 2019, l'Assemblée a désigné les personnes suivantes :

- Président : Thierry BODSON
- Premier Vice-Président : Olivier de WASSEIGE
- Vice-Présidents : Marc BECKER et Arnaud DEPLAE

Thierry BODSON est le Secrétaire général de la FGTB wallonne. Il est membre du Conseil depuis 2008 et a déjà assuré la fonction de Président de 2011 à 2013. M. BODSON est également membre du Comité de gestion et du Bureau exécutif du FOREM, membre du Conseil général de l'AVIQ ainsi que des organes d'avis d'autres organismes économiques et sociaux wallons.

Bureau

Le Bureau est l'une des instances décisionnelles du CESE Wallonie. Son rôle est essentiel dans l'organisation des travaux du Conseil puisque c'est le Bureau qui :

- **adopte les avis avant leur ratification par l'Assemblée générale ;**
- **donne les lignes directrices pour les travaux du CESE Wallonie, des Commissions, des Groupes de travail ;**
- **prépare les réunions avec les autorités politiques et les autres organismes de concertation ;**
- **met en œuvre les orientations définies par l'Assemblée ;**
- **élabore les prises de position du CESE Wallonie ;**
- ...

Composition au 31 décembre 2019

Président	1^{er} Vice-Président	Vice-Présidents	Secrétaire général	Secrétaires généraux adjoints
Thierry BODSON	Olivier de WASSEIGE	Marc BECKER Arnaud DEPLAE	Jean-Pierre DAWANCE († 8/10/2019)	Pierre GILISSEN Luc SIMAR

Représentants des employeurs

Jean de LAME (UWE)
Olivier de WASSEIGE (UWE)
Cécile NEVEN (UWE)
Arnaud DEPLAE (UCM)
David PISCICELLI (UCM)
Clarisse RAMAKERS (UCM)
Dominique VAN de SYPE (UNIPSO)
Nicolas NELIS (FWA)
Christophe WAMBERSIE (SNI)

Représentants des travailleurs

Thierry BODSON (FGTB)
Olivier FLOHIMONT (FGTB)
Sabine LIBERT (FGTB)
Michel MATHY (FGTB)
Bruno ANTOINE (CSC)
Marc BECKER (CSC)
Muriel RUOL (CSC)
Jean-Marc URBAIN (CSC)
Christian LOCHET (CGSLB)

Représentants des organisations environnementales

Roland MOREAU (IEW)

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Bureau s'est réuni 15 fois dans le courant de l'année 2019 : les 14 et 28 janvier, les 11 et 25 février, les 11 et 25 mars, les 8 et 29 avril, le 13 mai, le 17 juin, les 9 et 23 septembre, le 7 octobre, le 18 novembre, le 9 décembre.

La partie qui suit propose la synthèse des travaux du Bureau qui s'articulent principalement autour des axes suivants :

1. Fonction consultative
2. Concertation
3. Suivi de l'organisation générale des travaux du CESE Wallonie

Bureau

Fonction consultative

Le CESE Wallonie remet des avis sur toutes les matières qui concernent la Wallonie : il est ainsi l'acteur central de la fonction consultative régionale.

Les avis portent sur les projets de décrets et d'arrêtés, sur les plans stratégiques, sur les orientations politiques. Ils sont rendus d'initiative ou sur demande des autorités. Les thématiques abordées sont nombreuses et touchent directement la vie des citoyens et des entreprises.

Les projets d'avis, préparés au sein des Commissions internes du CESE Wallonie (voir en page 21), sont soumis au Bureau, qui les adopte de manière intérimaire. En 2019, le CESE Wallonie a rendu 36 avis, soit à la demande du Gouvernement wallon, soit d'initiative.

L'année 2019 a été marquée par les élections du 25 mai et la mise en place des nouveaux Gouvernements régionaux et communautaires. Dès lors, dans l'exercice de la fonction consultative et la remise d'avis (voir la liste en page 42), il convient de distinguer deux périodes : de janvier à mai et de juin à décembre 2019.

Janvier - Mai 2019

Les avis rendus concernent principalement les dossiers suivants : la réforme des aides à la promotion de l'emploi, les dispositifs « SESAM », « AIRBAG » et « PMTIC », les centres d'insertion socio-professionnelle, le fonds de formation titres-services, les dépenses éligibles, l'occupation des travailleurs étrangers, la formation professionnelle, l'accessibilité des sites internet, la coordination du contrôle et de la surveillance des législations relatives à l'emploi, le transfert médico-sanitaire, la politique des aînés, le service citoyen, les services d'aides aux familles, l'accueil social rural, l'aide aux gens du voyage.

Signalons également que le CESE Wallonie et les Pôles thématiques ont établi des recommandations globales pour la nouvelle législature, reprises dans un Mémoire (voir encadré ci-dessous et en page 117).

Juin-Décembre 2019

Les avis rendus durant cette période concernent le soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises et des chambres de commerce mixtes, le projet pilote de « Certificat de compétence professionnelle », l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public (organisme de contrôle), le Plan Air Climat Energie à l'horizon 2030 – PACE 2030, la mise en œuvre du service citoyen, et enfin, le Plan de transition.

A noter que le Bureau du CESE Wallonie, avec l'appui des Commissions internes et du Secrétariat, a examiné la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 du nouveau Gouvernement wallon, en regard du Mémoire 2019-2024.

Tous les avis du CESE Wallonie sont publics et disponibles sur www.cesewallonie.be.

Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

A la veille des élections et de la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la législature 2019-2024, le CESE Wallonie et les Pôles thématiques ont établi un Mémoire commun ainsi qu'une synthèse intitulée « 12 priorités pour un développement durable de la Wallonie ». Ces deux documents de référence pour la législature sont le résultat d'un travail d'initiative, préparé par les différentes composantes de la fonction consultative réunies au CESE Wallonie.

Dans le cadre du processus d'élaboration, le Bureau du CESE Wallonie a validé les recommandations proposées par les Commissions internes, dans les domaines de l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone.

Plus d'informations en page 117.

Bureau

Concertation

Le Bureau prépare et assure le suivi de la concertation. La concertation s'organise entre les interlocuteurs sociaux et le Gouvernement (ou ses Ministres) ainsi qu'avec les autres organismes de concertation et de consultation.

Gouvernement

Comme pour l'exercice de la fonction consultative, deux périodes sont à distinguer en raison des élections et du changement de Gouvernement au cours de l'année 2019.

Janvier-Mai 2019

Le 18 janvier, les partenaires sociaux réunis au sein du GPS-W (le Groupe des Partenaires sociaux wallons) ont rencontré le Ministre de l'Economie et de l'Emploi, M. Pierre-Yves JEHOLET. A l'ordre du jour de cette réunion, le dossier de l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi inoccupés ainsi que le suivi de la réforme des APE (Aides à la promotion de l'emploi).

Le 28 juin, les représentants du CESE Wallonie ont rencontré MM. Elio DI RUPO, Jean-Marc NOLLET et Paul MAGNETTE afin de débattre des enjeux et des priorités pour la Wallonie dans le cadre de la formation du nouveau Gouvernement wallon.

Juin-Décembre 2019

Le 7 octobre, le Ministre-Président, Elio DI RUPO, a rencontré les membres du Bureau du CESE Wallonie. Lors de la réunion qui s'est tenue au Vertbois, le Ministre-Président de la Wallonie a tout d'abord exposé les grandes lignes de la Déclaration de la Politique régionale. Ensuite, un échange de vues a eu lieu entre les représentants des organisations du CESE Wallonie et le Ministre-Président sur les priorités stratégiques ainsi que sur les principaux enjeux de la prochaine législature.

Organismes de concertation et de consultation

Organisées de manière régulière, les réunions « Interconseils » rassemblent les Secrétariats des Conseils régionaux (CESRBC, SERV et CESE Wallonie) et communautaire (WSR) ainsi que le Conseil national du Travail et le Conseil central de l'Economie. Ces réunions permettent un échange d'informations sur les dossiers en cours ; elles sont aussi l'occasion de décider d'expressions communes sur des thématiques spécifiques.

Réunions

Deux réunions entre les Secrétariats ont eu lieu en 2019 :

- le 18 mars avec à l'ordre du jour : la préparation des élections et nouvelles législatures, l'économie circulaire, la mobilité, ...
- le 8 octobre avec à l'ordre du jour : les priorités partagées, l'économie circulaire, le PNEC (Plan national intégré Energie – Climat), l'énergie...



Bureau

Expressions communes

27 juin : Courrier commun sur l'économie circulaire

Le 27 juin, les Présidents du Conseil central de l'Economie, du SERV, du CESRBC et du CESE Wallonie ont adressé un courrier commun aux informateurs et aux formateurs. Dans cette lettre, ils ont insisté sur l'urgence d'accélérer la transition vers une économie circulaire, car elle englobe tous les secteurs de l'économie. En s'appuyant sur les recommandations déjà émises par les différents Conseils, les interlocuteurs sociaux ont plaidé pour une meilleure coordination entre les différents niveaux de pouvoir. Ils ont demandé que les actions politiques proposées dans leurs avis soient mises en œuvre et ont insisté sur l'importance d'impliquer les Conseils consultatifs.

20 décembre : Courrier commun sur la délivrance des permis de travail

Le 20 décembre, les Présidents du Conseil national du Travail, du Conseil central de l'Economie, du SERV, du CESRBC, du WSR et du CESE Wallonie ont adressé un courrier commun aux Ministres de l'Emploi. Dans cette lettre, ils ont insisté sur les délais grandissant pour l'obtention de permis de travail aux travailleurs étrangers. Ils ont proposé, pour résoudre ce problème, la numérisation de la procédure sur une plate-forme électronique, prévue dans l'accord de coopération. En outre, cette plate-forme peut contribuer à un contrôle plus efficace des flux migratoires économiques. Ils ont demandé que le budget nécessaire soit mis à disposition pour rendre cette plate-forme opérationnelle à court terme.

Suivi de l'organisation générale des travaux du CESE Wallonie

Outre l'examen des projets d'avis et le suivi de la concertation, le Bureau oriente les travaux du CESE Wallonie, de ses Commissions et Services.

En 2019, le Bureau a ainsi assuré le suivi des décisions prises relatives au fonctionnement interne du Conseil et à la politique du personnel.

Enfin, le Bureau suit les travaux en matière de communication et de publications, en adoptant notamment le Plan de communication annuel (voir en page 122).

Commissions internes

Les Commissions internes constituent le premier lieu de dialogue et de rencontre entre les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales. Composées d'hommes et de femmes de terrain, spécialistes dans les matières traitées, les Commissions préparent les avis du CESE Wallonie, débattent des projets du Gouvernement et préparent les orientations politiques, comme le Mémorandum.

C'est au sein des Commissions que les projets d'avis du CESE Wallonie sont élaborés. Les Commissions se tiennent informées de l'évolution des dossiers d'actualité. Elles débattent aussi d'enjeux et des politiques stratégiques pour l'avenir de la Wallonie.

Les Commissions du CESE Wallonie réunissent les experts désignés par les organisations patronales, syndicales et environnementales représentées à l'Assemblée. Les intitulés des Commissions indiquent les matières qui y sont traitées. Chaque Commission comporte un Président et un Vice-Président.

Pour certains dossiers «transversaux», des réunions conjointes de plusieurs Commissions sont organisées. Sur certains thèmes, des groupes de travail spécifiques peuvent également être mis en place, sur décision du Bureau.

Depuis la réforme de la fonction consultative, le CESE Wallonie compte cinq Commissions permanentes qui sont présentées dans les pages qui suivent.

Le Secrétariat des Commissions est assuré par le personnel du CESE Wallonie. Les Secrétaires de Commission organisent les réunions et les auditions, préparent les dossiers, rédigent les projets d'avis sur base des positions exprimées par les membres, rédigent les comptes-rendus, ... Les Assistantes administratives complètent l'équipe et permettent, grâce à leur appui technique, la bonne organisation des travaux.

Les Commissions au 31 décembre 2019

- Commission de l'Action et de l'Intégration sociale, des Services collectifs et de la Santé (AIS)
- Commission de l'Economie et des Politiques industrielles (EPI)
- Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education (EFE)
- Commission des Finances, des Questions institutionnelles, des Budgets et de la Simplification administrative (FIS)
- Commission spéciale germanophone

La composition des Commissions est celle en date du 31 décembre 2019. Les noms des Présidents et Vice-Présidents sont indiqués ainsi que ceux des Secrétaires de Commission et des assistantes administratives.

Aux membres, présentés par organisation, s'ajoutent les experts et les experts occasionnels. Ceux-ci peuvent participer aux réunions en fonction des thématiques abordées et de leur domaine d'expertise.

Commission Action – Intégration sociale (AIS)

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Sabine LIBERT	Didier SMEYERS	Nathalie DELBRASSINNE Sylviane NIVELLE	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Myriam LAMBILLON Aurélie NOIRET		
UCM	Paul-Philippe HICK Charles ISTASSE Renaud FRANCCART David PISCICELLI	Marcel RATY	
UNIPSO	Elise LAY Dominique VAN de SYPE	Marie-Claire SEPULCHRE Gaël VERZELE Marc XHROUET	
UWE	Xavier BEAUVOIS Jean de LAME Arnaud LE GRELLE Vincent FREDERICQ		
CSC	Thierry JACQUES François-Xavier LIEVENS Dimitra PENIDIS Véronique SABEL Didier SMEYERS		Géraldine FRECHAUTH Yves HELLENDORF
CGSLB	Christian BOUGARD Bertrand JONCKERS Flore LANGE	Eric DUBOIS Fabrice JARDON Bérenger TSINGOS	
FGTB	Nicolas ALMAU Maria GUTIERREZ Nathalie LIONNET Eric NEUPREZ	Tanguy CORNU Raphael EMMANUELIDIS Sabine LIBERT Martine UGOLINI	Sandra DELHAYE Thomas DI PANFILO Laure HOMERIN

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Commission Action – Intégration sociale (AIS)

Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative de 2017, des modalités spécifiques ont été adoptées pour la fonction consultative confiée au CESE Wallonie, de deux secteurs émanant de la DGO5 (Service public de Wallonie) qui ne sont pas couverts par les organes consultatifs de l'AVIQ, concernant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE) et l'action sociale sensu stricto. La Commission AIS a été élargie à deux sections «Action sociale» et «Intégration des PEOE», composées d'experts associés émanant de ces secteurs ayant voix délibérative et enrichissant la réflexion dans ces matières.

Section « Action sociale »

(*)	Membres effectifs	Membres suppléants
AMA	Patricia VANSNICK	
ARCA	Louise REMICHE	Mélissa LIBERT
CAIPS	Jean-Luc VRANCKEN	François XHAARD
Centre de référence agréé en médiation de dettes		Fabienne JAMAIGNE
Fédération des CPAS	Pol BURLET	Marie-France MAHY
Fédération des services sociaux	Jonathan de SCHAETZEN	Camille WARNIER
Intégra Plus		Stéphane BERTRAND
Mutualité Chrétienne		Serge JACQUINET
Observatoire du crédit et de l'endettement	Sabine THIBAUT	
Relais social de Liège	Adrien FIEVET	
RWLP	Erol OZYASAR	Marie-Laure THIRY
Solidaris	Ivan DECHAMPS	
UVCW	Stéphanie SCAILQUIN	Catherine DELHEZ

Section « Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère »

(*)	Membres effectifs	Membres suppléants
Carrefour des cultures	Khalil NEJJAR	Richard SAKA SAPU
CIEP	Ainoa MOTTE DIT FALISSE	Erol OZYASAR
CRI Namur	Benoite DESSICY	
CRI Verviers		Farid NAGUI
CRILUX		Nicolas CONTOR
CRIPEL	Régis SIMON	
Fédération des CPAS	Aline LI CAUSI	Cécile THOUMSIN
Fédération des services sociaux	Anne-Françoise BASTIN	Bénédicte MACCATORY
Interfédé CISP	Anne-Hélène LULLING	Louise NIKOLIC
Le monde des possibles	Serge SEMENYO DAKPUI	Pauline MALLET
SETISW	Daniel MARTIN	Christelle ARAUXO
UVCW	Stéphanie SCAILQUIN	Catherine DELHEZ

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Commission Action – Intégration sociale (AIS)

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission Action-Intégration sociale s'est réunie à 16 reprises durant l'année 2019, à savoir les 9 janvier, 16 janvier, 6 février, 13 mars, 20 mars, 27 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin, 19 juin, 4 septembre, 25 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 13 novembre et 4 décembre.

Parmi ces réunions, cinq réunions ont été organisées conjointement avec la Commission Emploi-Formation-Education (20 mars, 3 avril, 15 mai, 19 juin, 2 octobre), une réunion conjointement avec la Commission Economie-Politiques industrielles (9 janvier) et une réunion conjointement avec les Commission Economie-Politiques industrielles et la Commission de Emploi-Formation-Education (16 janvier).

La Commission AIS s'est réunie en composition élargie aux Sections «Action Sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangères» les 6 février, 27 mars, 5 juin, 4 septembre, 25 septembre, 13 novembre et à la section «Action Sociale» le 13 mars.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2019, la Commission AIS a préparé les avis suivants :

- Avis A.1412 adopté par le Bureau le 24 janvier sur l'avant-projet de décret relatif au soutien à l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé.
- Avis A.1418 adopté par le Bureau le 11 février sur l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives au transport médico-sanitaire.
- Avis A.1419 adopté par le Bureau le 11 février sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2014 portant exécution du décret du 23 janvier 2014 relatif à la reconnaissance d'un réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie.
- Avis A.1420 adopté par le Bureau le 18 février concernant le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives aux aînés.
- Avis A.1421 adopté par le Bureau le 25 février sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément d'un organisme chargé de la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie.
- Avis A.1427 adopté par le Bureau le 25 mars sur l'avant-projet d'arrêté pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFAs).
- Avis A.1429 adopté par le Bureau le 25 mars sur l'avant-projet d'arrêté relatif à l'accueil social rural.
- Avis A.1430 adopté par le Bureau le 25 mars sur l'avant-projet d'arrêté insérant des dispositions relatives à l'aide aux Gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.
- Avis A.1431 adopté par le Bureau le 1^{er} avril concernant l'avant-projet d'arrêté relatif au transport médico-sanitaire.
- Avis A.1436 adopté par le Bureau le 7 octobre concernant un avis d'initiative sur la mise en œuvre du Service Citoyen.
- Avis A.1437 adopté par la Bureau le 27 novembre concernant le Plan de transition.

Commission

Action – Intégration sociale (AIS)

Auditions d'experts et d'invités

- **Le 9 janvier** (conjointement avec la Commission Economie-Politiques industrielles) :
 - M. Philippe BUELEN, Premier Vice-Président du Comité de Direction de la SOGEPA et CEO de la filiale Wallonie Santé et Mme Carine SCHADECK, Conseillère financière au Pôle d'investissement en santé et action sociale de la SOGEPA et la participation de Mme Virginie TIHANGE, Conseillère au Cabinet du Ministre Pierre-Yves JEHOLET, pour une présentation de la réforme des outils financiers et économiques wallons et plus particulièrement du Pôle d'Investissement en santé et action sociale de la SOGEPA.
- **Le 27 mars :**
 - Mmes Cécile DE PREVAL (UNIPSO) et Marianne DALMANS (CAIPS), pour une présentation du projet VISES, dans le cadre de la réflexion sur l'évaluation et l'impact social des politiques publiques dans le domaine social.
- **Le 3 avril** (conjointement avec la Commission Emploi-Formation-Education) :
 - Mme Ariane FRADCOURT, représentante du Cabinet du Ministre-Président Willy BORSUS, M. François RONVEAUX, Directeur de l'ASBL Plate-forme pour le Service Citoyen et Mme Nathalie VAN INNIS, Responsable pour la Wallonie au sein de l'ASBL Plate-forme pour le Service Citoyen.
- **Le 5 juin :**
 - M. Jean-Luc VRANCKEN, Coordinateur de CAIPS et Mme Céline LAMBEAU, Conseillère pédagogique et chargée de recherches au sein de CAIPS, pour une présentation des résultats de l'enquête « Bien être et Santé » au sein des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) wallons.
- **Le 13 novembre :**
 - Mme Muriel FONDER, Chargée de recherche au sein de l'IWEPS, M. David AUBIN, Professeur à l'Institut de sciences politiques Louvain-Europe (UCL), pour une présentation et un échange dans le cadre de la réflexion sur l'évaluation et l'impact social des politiques publiques dans le domaine social.

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

La Commission AIS a déterminé ses priorités en ce qui concerne les politiques d'action sociale, d'intégration et de santé, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir également en page 117).

Les priorités identifiées par la Commission AIS portent sur les axes suivants :

- le transfert des compétences en matière d'action sociale et de santé ;
- le fonctionnement de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) ;
- le développement d'une offre de services centrée sur les besoins ;
- une offre décloisonnée et évolutive en réponse au parcours de vie des personnes ;
- l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- la politique familiale et la mise en oeuvre du nouveau modèle d'allocations familiales ;
- l'accueil des enfants ;
- l'accompagnement des aînés ;
- la politique de santé ;
- l'accueil des primo-arrivants et l'intégration des personnes étrangères ;
- l'action sociale et la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.



Commission Action – Intégration sociale (AIS)

Autres travaux

La Commission Action-Intégration sociale et son Secrétariat ont contribué à l'organisation d'une journée de réflexion sur le thème «Aide aux personnes : quels métiers pour demain en Wallonie ?», en lien avec le projet d'assurance autonomie wallonne. Ce séminaire qui s'est tenu le 22 janvier, a rassemblé près de 150 personnes et a donné lieu à la publication d'un dossier dans la Revue Wallonie n°141 (mars 2019).

La Commission a examiné les Déclarations politiques 2019-2024 de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les matières relevant de sa compétence.

La Commission AIS a, par ailleurs, consacré une partie de ses travaux à la préparation d'une rencontre avec la Ministre de l'Action sociale et de la Santé, Mme C. MORREALE, pour un échange sur le programme de législature dans ce champ de compétences. Elle a également apporté sa contribution à l'élaboration de l'avis A. 1437 concernant le Plan de transition, dans le cadre des politiques transversales, pour le volet « lutte contre la pauvreté ».

Enfin, la Commission a été tenue informée des travaux de la Commission d'accompagnement de la Convention des Nations-Unies «Handicap».

Commission Economie – Politiques industrielles (EPI)

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-Christophe DEHALU	Michel MATHY	Philippe BOVEROUX Frédérique DEBRULE	Coralie RIGO

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Valentine HUYS Vincent SEPULT		Alain MASURE
UCM	Tania LOULTCHEFF Charly TCHINDA	Daphné SIOR David PISCICELLI Clarisse RAMAKERS	
UNIPSO	Mathieu DE POORTER Dominique VAN DE SYPE	Stéphane EMMANUELIDIS Michaël MERCHERS	
UWE	Maxime ANCION Geoffrey JORIS	Salim CHAMCHAM Dimitri EGGERMONT Jean-Jacques WESTHOF	
SNI	Frédéric GODART Florent DESCAMPS		
CSC	Antoine DEDRY	Nabil SHEIK HASSAN Yves MILANTS François RENARD Muriel RUOL Jean-Marc URBAIN	Luc NORGA François SANA
CGSLB	Christian BOUGARD Eugénie LEDOUX Bérenger TSINGOS	Vicky HENDRICK Olivier LECOMTE	
FGTB	Jean-Luc LECOQ	Dimitri COUTIEZ Olivier FLOHIMONT Gianni INFANTI Hilal SOR Joël THIRY	Olivier BONFOND Thomas DI PANFILO Laure HOMERIN Marialise MAGNO Margot MAILLARD Laurent PIRNAY Jean-François RAMQUET Robert VERTENUEIL
IEW	Roland MOREAU Sébastien PEREAU		

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Commission Economie – Politiques industrielles (EPI)

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission Economie-Politiques industrielles s'est réunie à 18 reprises durant l'année 2019, à savoir les 9 janvier, 21 janvier, 18 février, 12 mars, 19 mars, 26 mars, 23 avril, 7 mai, 20 mai, 4 juin, 11 juin, 17 juin, 24 juin, 2 juillet, 9 juillet, 16 septembre, 21 octobre et 18 novembre.

Une réunion (9 janvier) a été organisée conjointement avec la Commission Action – Intégration sociale (AIS).

Une autre réunion (21 janvier) a été organisée conjointement avec la Commission Finances – Institutionnel – Simplification administrative (FIS).

Une série de réunions (12 mars, 26 mars, 23 avril, 7 mai, 4 juin, 11 juin, 24 juin, 2 et 9 juillet) ont été consacrées à un Groupe de travail relatif au Plan National Intégré Energie-Climat belge 2021-2030 (PNEC) et organisées conjointement avec les Pôles Energie et Environnement.

Enfin, une réunion (21 octobre) a été organisée conjointement avec la Commission FIS et en partie avec les Pôles Logement et Energie.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2019, la Commission EPI a préparé les avis suivants :

- Avis A.1407 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 4 décembre 2003 relatif à la création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).
- Avis A. 1410 (conjoint avec la Commission EFE) adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret portant subventionnement des opérateurs de stimulation de l'économie et de l'économie sociale.
- Avis A.1415 (conjoint avec la Commission FIS) adopté par le Bureau le 28 janvier 2019 sur la modification de l'Accord de Coopération de partage de données et mise en place de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données.
- Avis A. 1416 (conjoint avec la Commission FIS) adopté par le Bureau le 28 janvier 2019 sur la transposition de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public : avant-projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics et avant-projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics pour les matières réglées par l'article 138 de la Constitution.
- Avis A.1432 adopté par le Bureau le 28 mai 2019 sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres.
- Avis A.1434 adopté par le Bureau le 3 juillet 2019 sur la transposition de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public : projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, et portant désignation de l'organe de contrôle.

Commission Economie – Politiques industrielles (EPI)

Auditions d'experts et d'invités

- **Le 9 janvier** (conjointement avec la Commission AIS) :
 - M. Adrien GRABARSKI, Conseiller au Cabinet du Ministre Pierre-Yves JEHOLET, M. Philippe BUELEN, Directeur et Mme Carine SCHADECK, Conseillère financière, pour une présentation du Pôle d'investissement en santé et action sociale de la SOGEPA.
- **Le 21 janvier** (conjointement avec la Commission FIS) :
 - Mme Yasmine OURARI, Conseillère au Cabinet de la Ministre Alda GREOLI, pour une présentation sur la modification de l'Accord de Coopération de partage de données.
- **Le 18 février** :
 - M. Benoît HUCQ, Directeur général de l'Agence du Numérique, pour une présentation du bilan de la stratégie Digital Wallonia.
- **Le 12 mars** (Groupe de travail PNEC) :
 - M. Franck GERARD, Conseiller au Cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE, pour une présentation du projet de PNEC 2021-2030.
- **Le 19 mars** :
 - MM. Raphaël AMORY, Partner chez SIRIUS Insight et Ferdinand CASIER, Business Group Leader Digital Industries chez Agoria, pour une présentation du réseau IA.
 - M. Yves POULLET, Co-Président du Namur Digital Institute (NADI) et Professeur émérite de l'UNamur, pour une présentation sur l'intelligence artificielle.
- **Le 20 mai** :
 - M. Damien ERNST, Professeur à l'ULiège, pour une présentation sur l'intelligence artificielle.
- **Le 24 juin** (Groupe de travail PNEC) :
 - MM. Yves MARENNE et Léo COPPENS, représentant du bureau d'études ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable) et Mme Marion LATIERS, représentante du bureau CLIMACT, pour une présentation du Rapport des Incidences Environnementales (RIE).
- **Le 17 juin** :
 - M. Eric BADIQUE, Conseiller à la Commission européenne, pour une présentation sur l'intelligence artificielle.
 - M. Philippe COUCKE, Chef du service de radiothérapie au CHU de Liège et Professeur en radiothérapie à ULiège, pour une présentation sur l'intelligence artificielle.
- **Le 16 septembre** :
 - MM. Frédéric CARUSO et Oliver MEUNIER, collaborateurs de l'IWEPS pour une présentation du rapport sur l'économie wallonne 2019 de l'IWEPS.
- **Le 21 octobre** (conjointement avec la Commission FIS, les Pôles Energie et Logement) :
 - M. Yves MARENNE, Directeur scientifique de l'ICEDD, pour une présentation sur la réforme de la politique des primes et des prêts en matière de logement.
- **Le 18 novembre** :
 - M. Cédric BRÜLL, Directeur du cluster Technologie Wallonne Energie Environnement et Développement Durable (TWEED), pour une présentation des activités de son cluster.

Commission Economie – Politiques industrielles (EPI)

Contribution au Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

La Commission EPI a déterminé ses priorités en ce qui concerne les politiques économiques et industrielles, qui ont été intégrées dans le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir également en page 117).

Les priorités identifiées par la Commission EPI portent sur les axes suivants :

- la politique industrielle ;
- la digitalisation ;
- les outils économiques et financiers ;
- les investissements et les marchés publics ;
- les espaces dédiés à l'activité économique ;
- la politique aéroportuaire.

Autres travaux

En début d'année 2019, la Commission EPI a décidé de mener une réflexion sur l'intelligence artificielle en vue d'en mesurer les impacts aux niveaux économique, social et sociétal. Pour ce faire, plusieurs auditions ont été organisées dans ce sens tout au long de l'année.

Elle a examiné les Déclarations de Politique régionale et communautaire 2019-2024 de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour les matières relevant de ses compétences.

La Commission EPI a également été appelée à formuler plusieurs propositions concrètes, en fin d'année 2019, en vue de l'élaboration future par le Gouvernement wallon d'un Plan de Transition sociale, économique et écologique.

Enfin, elle a commencé à organiser une série d'auditions sur les différents clusters wallons. Les auditions se sont poursuivies en 2020.

Commission Emploi-Formation-Education (EFE)

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Présidente	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Bruno ANTOINE	Sabine LIBERT	Bernard JOCKIN Véronique KAISER	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI
(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Fanny GERARTS Aurélié NOIRET Guillaume VAN BINST	Marie-Laure SEMAILLE	
UCM	David PISCICELLI	Clarisse RAMAKERS Jacques WILKIN	
UNIPSO	Frédéric CLERBAUX Dominique VAN DE SYPE Sophie VASSEN	Stéphane EMMANUELIDIS Pierre MALAISE	
UWE	Laura BELTRAME Jean de LAME Laetitia DUFRANE Paul-Philippe HICK	Arnaud LE GRELLE Fabian SCUVIE Florie THOMAS	
SNI	Florent DESCAMPS Frédéric GODART		
CSC	Alain BODSON André BRULL Michael MAIRA	Géraldine FRECHAUTH Laurence MAHIEUX Jean-Louis TEHEUX Fabienne TINANT	Jean-Marie CONSTANT Anh Thuong HUYNH Luc NORGA Marc SCIUS Ludovic VOET
CGSLB	Christian BOUGARD Inès DUBOIS Dominique VAES	Jean-François GHYS	
FGTB	Renaud BIERLAIRE Olivier BOUILLON	Olivier FLOHIMONT Jérôme THIRY Mariet VANDERSTUKKEN	Roméo BORDENGA Klavdija CIBEJ Thomas DI PANFILO Sébastien DUPANLOUP Laure HOMERIN Joan LISMONT Magali MACOURS Isabelle MICHEL Maxime ROLAND Joël THIRY
Réseau IDées	Damien REVERS		

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Commission Emploi-Formation-Education (EFE)

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education s'est réunie à 13 reprises durant l'année 2019, à savoir les 9 janvier, 16 janvier, 6 février, 20 février, 20 mars, 3 avril, 15 mai, 19 juin, 2 octobre, 16 octobre, 6 novembre, 20 novembre et 18 décembre.

La réunion du 16 janvier a eu lieu conjointement avec la Commission Economie-Politiques industrielles et la Commission Action-Intégration sociale, afin d'examiner différents avant-projets de décret relatifs à la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).

En outre, lors de quatre réunions, à savoir les 3 avril, 15 mai, 19 juin et 2 octobre, les membres de la Commission AIS ont été invités à participer au point de l'ordre du jour relatif à la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie, ce dossier étant traité conjointement.

De même, lors de la réunion du 6 novembre, le Président et le Secrétariat de la Commission d'agrément du Congrégation payé ont pris part aux travaux de la Commission EFE afin de présenter à ses membres une note de travail relative à ce dispositif, dans le cadre des réflexions globales sur l'évaluation et la réforme des incitants financiers à la formation des travailleurs.

Par ailleurs, la Commission a mis en place un groupe de travail consacré à la préparation de positions communes des interlocuteurs sociaux dans la perspective de l'organisation des Etats généraux de l'alternance. Ce groupe de travail s'est réuni à 2 reprises, le 6 novembre et le 4 décembre.

Enfin, le Secrétariat de la Commission a participé à une réunion du Conseil du Tourisme et à une réunion du Pôle Ruralité afin d'assurer la coordination entre les positions du CESE Wallonie et celles de ces instances, dans la perspective de l'adoption d'avis communs relatifs à la réforme des APE.

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2019, la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education a préparé les avis suivants :

- Avis A.1402 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur le projet d'arrêté modifiant certaines dispositions de l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et de l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- Avis A.1403 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Avis A.1404 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.
- Avis A.1405 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret relatif aux agences locales pour l'emploi et sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux agences locales pour l'emploi et modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage et l'arrêté royal du 17 décembre 1999 relatif aux travailleurs ALE dont la rémunération est payée par les CPAS.
- Avis A.1406 adopté par le Bureau le 14 janvier 2019 sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon abrogeant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.
- Avis A.1408 adopté par le Bureau le 21 janvier 2019 sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'annexe III du Code de la fonction publique wallonne afin de prendre en considération les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics.

Commission Emploi-Formation-Education (EFE)

- Avis A.1409 adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et d'autres dispositions légales.
- Avis A.1411 adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret relatif à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi inoccupés.
- Avis A.1413 adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret portant subventionnement à l'emploi d'associations œuvrant à l'international.
- Avis A.1414 adopté par le Bureau le 28 janvier 2019 sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif à la formation professionnelle individuelle.
- Avis A.1417 adopté par le Bureau le 11 février 2019 sur l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération portant sur la coordination du contrôle et de la surveillance des législations régionales relatives à l'emploi.
- Avis A.1421 adopté par le Bureau le 25 février 2019 sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément d'un organisme chargé de la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie.
- Avis A.1425 par le Bureau le 11 mars 2019 sur l'avant-projet de décret insérant un Titre XIV dans le Code wallon du Patrimoine relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du patrimoine.
- Avis A.1426 adopté par le Bureau le 25 mars 2019 sur l'avant-projet d'arrêté fixant le subventionnement à l'emploi d'associations œuvrant à l'international.
- Avis A.1427 adopté par le Bureau le 25 mars 2019 sur l'avant-projet d'arrêté pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFAs).
- Avis A.1428 adopté par le Bureau le 25 mars 2019 sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE.
- Avis A.1433 adopté par le Bureau le 28 juin 2019 sur les conclusions du projet-pilote «Certificat de compétence professionnelle (CCP)».

Elle a également préparé les avis suivants, conjointement avec une autre Commission, un Pôle ou un Conseil consultatif :

- Avis A.1410 adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret portant subventionnement des opérateurs de stimulation de l'économie et de l'économie sociale.
- Avis A.1412 adopté par le Bureau le 24 janvier 2019 sur l'avant-projet de décret relatif au soutien à l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé.
- Avis A.1422/RUR.19.079.AV-Agriculture adopté par le Bureau le 11 mars 2019 conjoint du CESE Wallonie et du Pôle «Ruralité» Section «Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation», sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de l'agriculture.

Commission Emploi-Formation-Education (EFE)

- Avis A.1423/RUR.19.080.AV-Nature adopté par le Bureau le 11 mars 2019 conjoint du CESE Wallonie et du Pôle «Ruralité» Section «Nature», sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de la nature.
- Avis A.1424/CT.19.015.AV adopté par le Bureau le 11 mars 2019 conjoint du CESE Wallonie et du Conseil du Tourisme, sur l'avant-projet de décret insérant un Livre VII dans le Code wallon du Tourisme relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du tourisme.
- Avis A.1436 d'initiative, adopté par le Bureau le 7 octobre 2019 sur la mise en œuvre du Service citoyen.

Enfin, pour les matières relevant de sa compétence, la Commission a contribué à la préparation de l'avis suivant :

- Avis A.1437 adopté par le Bureau le 27 novembre 2019 concernant le Plan de transition.

Auditions d'experts et d'invités

Au cours de l'année 2019, dans le cadre de l'instruction des dossiers traités, la Commission de l'Emploi, de la Formation et de l'Education a entendu les personnes suivantes :

- **Le 3 avril :**
 - Mme Ariane FRADCOURT, représentante du cabinet du Ministre-Président M. Willy BORSUS, M. François RONVEAUX, Directeur de l'ASBL Plateforme pour le Service citoyen et Mme Nathalie VAN INNIS, responsable pour la Wallonie au Sein de l'ASBL, pour une présentation du Service citoyen, de la Plateforme et des projets du Gouvernement wallon, dans le cadre de la préparation d'un projet d'avis d'initiative sur la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie.
- **Le 20 novembre:**
 - Mme Christie MORREALE, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes et Mme Raymonde YERNA, Cheffe de cabinet adjointe, pour une présentation des priorités de la législature en matière d'emploi et de formation et un échange de vue.
- **Le 18 décembre :**
 - Mme Bernadette ADNET, Directrice de cabinet adjointe et Mme Corinne STEPHENNE, Conseillère Formation, représentant le Ministre Willy BORSUS, pour une présentation des priorités de la législature en ce qui concerne l'IFAPME et les Centres de Compétences.

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

La Commission EFE a déterminé ses priorités en ce qui concerne les politiques d'emploi et de formation, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir également en page 117).

Les priorités identifiées par la Commission EFE portent sur les axes suivants :

- une politique de l'emploi cohérente ;
- l'insertion des jeunes comme enjeu majeur ;
- l'orientation vers des métiers porteurs et la lutte contre les difficultés de recrutement ;
- le rôle primordial de l'enseignement ;
- une articulation optimale entre l'enseignement, la formation et l'emploi ;
- un soutien fort aux filières de l'alternance ;
- une véritable culture de la formation tout au long de la vie.

Autres travaux

La Commission EFE a examiné les Déclarations de politique régionale (Wallonie) et communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles) 2019-2024, pour les matières relevant de ses compétences. La Commission EFE a également initié une réflexion sur l'évaluation et la réforme des incitants financiers à la formation des travailleurs.

Commission Finances – Institutionnel – Budgets – Simplification administrative (FIS)

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-François RAMQUET	Jean de LAME	Philippe BOVEROUX Frédérique DEBRULE	Coralie RIGO

(*)	Membres	Experts	Experts occasionnels
FWA	Bernard DECOCK Valentine HUYS	Isabelle JAUMOTTE Nicolas NELIS	Alain MASURE
UCM	Sophie FERY Charles ISTASSE Virginie RICHIUSO	Arnaud DEPLAE Charly TCHINDA	
UNIPSO	Elise LAY Anne-Laure MATAGNE Dominique VAN DE SYPE Hélène DERBAUDRENGHIEN	Patrick DE BUCQUOIS	
UWE	Xavier BEAUVOIS Didier PAQUOT	Salim CHAMCHAM Pierre ELIAS Geoffrey JORIS	
CSC	Christine BOUCHE Antoine DEDRY Michaël MAIRA Bernard MEURICE	Muriel RUOL	
CGSLB	Christian BOUGARD Dominique VAES	Jean-François WANSART	
FGTB	Patrick LEBRUN	Olivier FLOHIMONT Gianni INFANTI Hilal SOR	Angelo BASILE Olivier BONFOND Thomas DI PANFILO Stéphane JAUMONET Michel MATHY Olivier NYSSSEN Laurent PIRNAY Joël THIRY
SNI	Frédéric GODART Florent DESCAMPS		

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Commission Finances – Institutionnel – Budgets – Simplification administrative (FIS)

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission « Finances-Institutionnel-Budgets » s'est réunie à 2 reprises durant l'année 2019, à savoir les 21 janvier et 21 octobre.

Ces deux réunions ont été organisées conjointement avec la Commission Economie-Politiques industrielles (EPI).

Préparation d'avis

Au cours de l'année 2019, la Commission FIS a préparé les avis suivants :

- Avis A.1415 (conjoint avec la Commission EPI) adopté par le Bureau le 28 janvier 2019 sur la modification de l'Accord de Coopération de partage de données et mise en place de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données.
- Avis A. 1416 (conjoint avec la Commission EPI) adopté par le Bureau le 28 janvier 2019 sur la transposition de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public : avant-projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics et avant-projet de décret relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes publics pour les matières régies par l'article 138 de la Constitution.

Auditions d'experts et d'invités

- **Le 21 janvier** (conjointement avec la Commission FIS) :
 - Mme Yasmine OURARI, Conseillère au Cabinet de la Ministre Alda GREOLI, pour une présentation sur la modification de l'Accord de Coopération de partage de données.
- **Le 21 octobre** (conjointement avec la Commission EPI, les Pôles Logement et Energie) :
 - M. Yves MARENNE, Directeur scientifique de l'ICEDD, pour une présentation sur la réforme de la politique des primes et des prêts en matière de logement.

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

La Commission FIS a déterminé ses priorités en ce qui concerne la fiscalité, le budget et la simplification administrative, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir également en page 117).

Les priorités identifiées par la Commission FIS portent sur les axes suivants :

- aspects budgétaires ;
- fiscalité wallonne ;
- simplification administrative.

Autres travaux

La Commission FIS a examiné les Déclarations de politique régionale (Wallonie) et communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles) 2019-2024, pour les matières relevant de ses compétences.

La Commission FIS a aussi été appelée à formuler plusieurs propositions concrètes, en fin d'année 2019, en vue de l'élaboration future par le Gouvernement wallon d'un Plan de Transition sociale, économique et écologique.

Commission spéciale germanophone

Composition au 31 décembre 2019

Président

Bernd DESPINEUX

Vice-Président

/

Secrétaire de Commission

Corneille FRANSSSEN

Assistante administrative

Inge SCHUMACHER

(*)

Membres

FWA

André LEDUR

UCM

UNIPSO

Jürgen STRANG
Dominique VAN DE SYPE

UWE

Astrid CONVENTS
Volker KLINGES
Ewald PLUMANNNS
Erich THÖNNES

CSC

Vera HILT
Marc NIESSEN

CGSLB

Christophe LIBERT

FGTB

Renaud RAHIER
Frédéric STRAET
Laurie VAN ISACKER

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.



Commission spéciale germanophone

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission spéciale germanophone s'est réunie à 5 reprises durant l'année 2019, à savoir les 22 janvier, 14 février, 28 mai, 24 septembre et 26 novembre.

Les travaux au sein de la Commission ont porté sur le suivi du transfert de l'exercice des compétences suivantes à la Communauté germanophone, à savoir l'énergie, le logement et l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, une séance de travail a été consacrée au Plan Air-Climat-Energie au cours de laquelle des agents du Service public de Wallonie ont fait le point sur la mise en œuvre de ce plan en Wallonie.

Enfin, une réunion a été consacrée à une information sur l'élaboration du Plan de transition de la Wallonie.

Pour ce qui concerne les réunions périodiques de concertation entre partenaires sociaux germanophones et le Gouvernement de la Communauté germanophone, il y en a eu quatre.

Au cours de ces réunions, une information sur le budget de la Communauté germanophone a été fournie ainsi que sur la mise en œuvre du transfert de la Région wallonne à la Communauté germanophone de l'exercice des compétences en matière de logement, aménagement du territoire et énergie, de même que du concept de développement régional pour la Communauté germanophone.

En outre, un premier échange de vues a eu lieu sur une réforme de l'enseignement technique et professionnel.

Pour terminer, mentionnons également la poursuite du travail de suivi du Pacte communautaire pour l'emploi et la formation qui a donné lieu à 4 réunions de travail.

Contribution au Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

La Commission germanophone a déterminé ses priorités pour plusieurs aspects en lien avec la Communauté germanophone, qui ont été intégrées dans le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir également en page 117).

Les priorités identifiées par la Commission germanophone portent sur les axes suivants :

- le transfert de compétences ;
- l'utilisation des langues.

Assemblée des Instances bassin EFE

Composition au 31 décembre 2019

La Présidence de l'Assemblée est assurée alternativement par un représentant des interlocuteurs sociaux wallons et bruxellois. En septembre 2019, M. Bruno ANTOINE (CSC wallonne) a remplacé M. Eric BUYSENS (FGTB Bruxelles) à la Présidence de l'Assemblée.

La représentation des différents Ministres concernés a quant à elle été modifiée en septembre 2019 suite à l'installation des nouveaux Gouvernements.

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Bruno ANTOINE	Laurent SCHILTZ	Bernard JOCKIN Véronique KAISER Julie MILLAN (CESRBC) Mathieu REICHLING (CESRBC)	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI
(*)	Membres	Invités	
CSC	Bruno ANTOINE Léon DETROUX		
FGTB	Eric BUYSENS Sabine LIBERT		
UWE	Jean de LAME		
UCM	David PISCICELLI		
BECI	Laurent SCHILTZ		
BRUXEO	Bruno GERARD		
Présidents des IBEFE	Renaud BIERLAIRE (IBEFE – Hainaut Sud) Alain BODSON (IBEFE – Verviers) Philippe DELFOSSE (IBEFE – Wallonie Picarde) Daniel FASTENAKEL (IBEFE – Bruxelles) Benjamin WERY (IBEFE – Liège) Michel GUIOT (IBEFE – Luxembourg) Sognia ANGELOZZI (IBEFE – Hainaut Centre) Jacques SPELKENS (IBEFE – Brabant wallon) Fabienne TINANT (IBEFE – Namur) Françoise WIBRIN (IBEFE – Huy-Waremme)		
Représentants des Cabinets ministériels	Christina AMBOLDI (Ministre B. CLERFAYT) Karin MERTENS (Ministre V. GLATIGNY) Marie PIRSON (Ministre C. MORREALE) Carine SAUCIN (Ministre C. DESIR) Corinne STEPHENNE (Ministre W. BORSUS) Duciella TABBARA (Ministre C. DESIR) Raymonde YERNA (Ministre C. MORREALE)		
FOREM		Frédéric PONSARD	
BRUXELLES-FORMATION		Olivia P'TITO Jocelyne PIRDAS	

Assemblée des Instances bassin EFE

DGEO	Béatrice ALLARD Florence MARCELLI
IWEPS	Christine MAINGUET Frédéric VESENTINI
IBSA	Xavier DEHAIBE Morgane VAN LAETHEM
Coordinateurs IBEFE	Fabrice DEBRUYN Françoise MICHIELS Donat CARLIER
OFFA – OFFA/SFMQ	Eric HELLENDORF Anne-Marie ROBERT
Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles	

(*) L'ordre alphabétique a été choisi pour le classement des organisations au sein de chaque banc.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Instituée par l'accord de coopération du 20 mars 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi, l'Assemblée des Instances bassin EFE a pour mission principale d'assurer la coordination et la cohérence dans la réalisation des missions confiées aux dix Instances bassin. L'Assemblée est également un lieu d'échange essentiel entre les Instances et les représentants des différents Ministres concernés visant à apporter des réponses aux problèmes et difficultés rencontrés par les Instances dans l'exercice de leurs missions et à adapter leurs actions aux attentes des Gouvernements.

L'Assemblée des Instances bassin EFE s'est réunie à 4 reprises durant l'année 2019, à savoir les 8 février, 6 mai, 20 septembre et 18 décembre, alternativement au CESE Wallonie (Liège) et au CESRBC (Bruxelles).

Les deux principales missions des Instances, à savoir d'une part la production des rapports analytiques et prospectifs accompagnés des recommandations en matière d'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant sur les territoires, d'autre part, la mise en œuvre des pôles de synergie par les Instances, ont fait l'objet d'un suivi constant par l'Assemblée.

Les problèmes rencontrés par les Instances dans la réalisation de ces missions et les tentatives de résolution de ceux-ci ont été régulièrement inscrits à l'ordre du jour, dont à titre principal la collecte des données en matière d'enseignement, de formation et d'emploi permettant d'alimenter les travaux des Instances bassin et la mise en place d'un lieu de centralisation de ces données. L'articulation des travaux des Instances avec le Service Francophone des Métiers et Qualifications, ainsi qu'avec l'Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies, les Cités des Métiers et l'Office francophone de la formation en alternance ont également constitué des points d'attention réguliers pour l'Assemblée.



Assemblée des Instances bassin EFE

Les conventions sectorielles conclues au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la région de Bruxelles-Capitale ainsi que la mise en place de View.brussels ont fait l'objet de présentations à l'Assemblée. Celle-ci a également assuré le suivi de la participation des Instances aux Assises de l'Enseignement et de la Formation 2020 et au séminaire du CESE Wallonie « Aide aux personnes : quels métiers pour demain » (22/01/2019).

L'Assemblée a en outre régulièrement interpellé les représentants des Ministres sur les intentions des Gouvernements concernant l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif telle que prévue par l'accord de coopération.

Enfin, le 29 novembre 2019, l'Assemblée a organisé avec le soutien du CESE Wallonie et du CESRBC, un séminaire intitulé « Instances bassin : bilan, enjeux et perspectives » dans les locaux du CESE Wallonie. Quatre ans après la mise en place du dispositif et à l'entame d'une nouvelle législature, ce séminaire visait notamment à présenter aux nouveaux cabinets ministériels le fonctionnement, les réalisations et les difficultés rencontrées par les Instances bassin ainsi qu'à tracer avec eux de nouvelles perspectives de travail. Ce séminaire a rassemblé plus de 120 personnes, dont les représentants des cinq Ministres de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernés.

Les avis

En 2019, le CESE Wallonie a adopté et entériné 36 avis. La liste de ces avis est présentée ci-dessous. Tous les avis sont disponibles sur le site internet www.cesewallonie.be.

Procédure

Le CESE Wallonie remet des avis, soit parce qu'il a été consulté par le Gouvernement - régional ou communautaire - ou l'un de ses Ministres, soit d'initiative. Ces avis peuvent porter sur un avant-projet de décret ou sur toute autre matière intéressant les membres du Conseil. Ils peuvent être adressés au Gouvernement wallon, mais aussi à d'autres niveaux de compétences.

Lorsqu'une demande d'avis parvient au CESE Wallonie, celle-ci est d'abord instruite par le Secrétariat général, puis examinée par le Bureau, qui la transmet ensuite à la Commission concernée. Après examen au sein de la Commission (avec l'appui des Secrétariats), un projet d'avis est soumis au Bureau, qui l'adopte provisoirement, pour enfin être ratifié par l'Assemblée générale. Pour des dossiers transversaux, des réunions conjointes de plusieurs Commissions sont organisées, de manière à rendre un avis global. Si, dans la plupart des cas, l'avis est unanime, il arrive que les positions des organisations soient divergentes. Dans ce cas, celles-ci sont mentionnées dans l'avis.

Une fois adopté, l'avis est envoyé au Gouvernement wallon (ou à toute autre instance ayant demandé l'avis du CESE Wallonie). Celui-ci décide de tenir ou non compte des remarques du Conseil dans la rédaction finale du projet de décret. Certains textes font également l'objet d'un examen par d'autres instances que le CESE Wallonie avant d'être transmis au Gouvernement pour une seconde lecture (la première lecture précédant souvent la demande d'avis), et enfin être soumis au vote au Parlement wallon.

Liste des avis adoptés par le CESE Wallonie en 2019

Date	N°	Avis
14/01/2019	1402	Avis sur le projet d'arrêté modifiant certaines dispositions de l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et de l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services
14/01/2019	1403	Avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux dépenses éligibles dans le cadre de subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle
14/01/2019	1404	Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
14/01/2019	1405	Avis sur l'avant-projet de décret relatif aux agences locales pour l'emploi et sur l'avant-projet d'arrêté relatif aux agences locales pour l'emploi et modifiant l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 portant les modalités d'application de la réglementation du chômage et l'arrêté royal du 17 décembre 1999 relatif aux travailleurs ALE dont la rémunération est payée par les CPAS
14/01/2019	1406	Avis sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon abrogeant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers
14/01/2019	1407	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à la création de l'IWEPS
21/01/2019	1408	Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'annexe III du Code de la fonction publique wallonne afin de prendre en considération les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics

Les avis

24/01/2019	1409	Avis sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et d'autres dispositions légales
24/01/2019	1410	Avis sur l'avant-projet de décret portant subventionnement des opérateurs de stimulation de l'économie et de l'économie sociale
24/01/2019	1411	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi inoccupés
24/01/2019	1412	Avis sur l'avant-projet de décret relatif au soutien à l'emploi dans les secteurs de l'Action sociale et de la Santé
24/01/2019	1413	Avis sur l'avant-projet de décret portant subventionnement à l'emploi d'associations oeuvrant à l'international
28/01/2019	1414	Avis sur le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif à la formation professionnelle individuelle
28/01/2019	1415	Avis sur la modification de l'Accord de Coopération de partage de données et mise en place de la Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données
28/01/2019	1416	Avis sur la transposition de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public
11/02/2019	1417	Avis sur l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération portant sur la coordination du contrôle et de la surveillance des législations régionales relatives à l'emploi
11/02/2019	1418	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives au transport médico-sanitaire
11/02/2019	1419	Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2014 portant exécution du décret du 23 janvier 2014 relatif à la reconnaissance d'un réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie
18/02/2019	1420	Avis concernant le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives aux aînés
25/02/2019	1421	Avis sur l'avant-projet de décret relatif à l'agrément d'un organisme chargé de la mise en œuvre du Service citoyen en Wallonie
11/03/2019	1422	Avis conjoint du CESE Wallonie et du Pôle Ruralité Section Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de l'agriculture
11/03/2019	1423	Avis conjoint du CESE Wallonie et du Pôle Ruralité Section Nature sur l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de la nature
11/03/2019	1424	Avis conjoint du CESE Wallonie et du Conseil du Tourisme sur l'avant-projet de décret insérant un Livre VII dans le Code wallon du Tourisme relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du tourisme
11/03/2019	1425	Avis sur l'avant-projet de décret insérant un Titre XIV dans le Code wallon du Patrimoine relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du patrimoine
25/03/2019	1426	Avis sur l'avant-projet d'arrêté fixant le subventionnement à l'emploi d'associations oeuvrant à l'international
25/03/2019	1427	Avis sur l'avant-projet d'arrêté pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFAs)

Les avis

25/03/2019	1428	Avis sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 12 février 2008 instaurant un cadre général pour la reconnaissance des qualifications professionnelles UE
25/03/2019	1429	Avis sur l'avant-projet d'arrêté relatif à l'accueil social rural
25/03/2019	1430	Avis sur l'avant-projet d'arrêté insérant des dispositions relatives à l'aide aux Gens du voyage dans le Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé
01/04/2019	1431	Avis concernant l'avant-projet d'arrêté relatif au transport médico-sanitaire
28/06/2019	1432	Avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif au soutien à l'internationalisation des groupements d'entreprises, des chambres de commerce mixtes et de leurs membres
28/06/2019	1433	Avis relatif aux conclusions du projet-pilote «Certificat de compétence professionnelle (CCP)»
03/07/2019	1434	Avis sur la Transposition de la Directive 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public - Projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public, et portant désignation de l'organe de contrôle
17/07/2019	1435	Avis conjoint du CESE Wallonie et des Pôles Environnement et Energie sur le Plan Air Climat Energie à l'horizon 2030 – PACE 2030 : projet et rapport sur les incidences environnementales (RIE)
07/10/2019	1436	Avis d'initiative sur la mise en oeuvre du Service Citoyen
27/11/2019	1437	Avis concernant le Plan de transition



3.

Pôles
thématiques



Pôles thématiques

Suite à la réforme de la fonction consultative de 2017, des Pôles thématiques ont été constitués et le Secrétariat de ces Pôles est assuré par le CESE Wallonie.

Les 7 Pôles thématiques sont :

- **Pôle Aménagement du territoire**
- **Pôle Energie**
- **Pôle Environnement**
- **Pôle Logement**
- **Pôle Mobilité**
- **Pôle Politique scientifique**
- **Pôle Ruralité**

Les Pôles sont composés de membres issus des organisations représentatives des employeurs et des organisations représentatives de travailleurs - les interlocuteurs sociaux - ainsi que d'autres organisations issues de la société civile reconnues pour leur compétence et leur légitimité dans des domaines précis.

Le rapport d'activité du CESE Wallonie présente la composition et les missions de chaque Pôle ainsi qu'une synthèse des travaux menés en 2019.

Chaque Pôle thématique rédige son propre rapport d'activité, plus détaillé et disponible sur le site www.cesewallonie.be.

Enfin, les avis rendus par les Pôles sont également disponibles sur le site internet du CESE Wallonie.

**Les avis et les rapports d'activité
des Pôles thématiques
sont disponibles sur
www.cesewallonie.be**

Pôle Aménagement du territoire

Le Pôle Aménagement du territoire est l'organe régional qui exerce une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Présidents	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Samuël SAELENS	Anne VERGARI Pierre-Hugues CHARLIER	Benoît BRASSINE Ingrid LUTTERI Cynthia RAGOEN	Mireille BEGON

Le Pôle Aménagement du territoire est composé, outre le président, de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants et est subdivisé en deux sections : la section « Aménagement régional » et la section « Aménagement opérationnel ».

La Section « Aménagement régional » du Pôle comporte 12 sièges répartis comme suit :

- 4 sièges pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie,
- 8 sièges répartis comme suit :
 - 1 pour le représentant des pouvoirs locaux,
 - 1 pour le représentant des organisations environnementales,
 - 2 pour les représentants des intercommunales de développement,
 - 1 pour le représentant du secteur carrier,
 - 1 pour le représentant des associations d'urbanistes,
 - 1 pour le représentant de la Conférence permanente du développement territorial,
 - 1 pour le représentant du secteur agricole.

La Section « Aménagement opérationnel » du Pôle comporte 12 sièges répartis comme suit :

- 4 sièges pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie,
- 28 sièges répartis comme suit :
 - 1 pour le représentant des pouvoirs locaux,
 - 1 pour le représentant des organisations environnementales,
 - 2 pour les représentants du secteur du logement,
 - 1 pour le représentant de la Fondation rurale de Wallonie,
 - 1 pour le représentant du développement urbain,
 - 2 pour les représentants des associations d'architectes.

Le Bureau est l'instance décisionnelle du Pôle Aménagement du territoire. Il est composé de :

- 1 Président,
- 2 Vice-Présidents,
- 2 membres par section.

Pôle Aménagement du territoire

Missions

L'article D.I.4 du Code du Développement territorial (CoDT) précise que le Pôle Aménagement du territoire rend des avis sur les matières suivantes :

- Les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi que sur les permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général délivrés par le Gouvernement en application du Code du Développement territorial (CoDT).
- Le programme de développement rural, en application du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural.
- La création de parcs naturels, en application du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels.
- L'établissement et la révision du Schéma régional de développement commercial, en application du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.
- Les objectifs du projet au regard des objectifs visés à l'article D.I.1, §1^{er} du CoDT et sur la qualité de l'étude des incidences :
 - pour les demandes de permis éoliens soumises à une étude des incidences sur l'environnement au sens du Code de l'Environnement ;
 - pour les autres demandes de permis soumises à une étude des incidences sur l'environnement au sens du Code de l'Environnement, en cas d'absence de commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité.
- La perspective de développement urbain en application des articles L3353-1 et L3353-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Gouvernement peut soumettre au Pôle Aménagement du territoire toute question relative au développement territorial tant urbain que rural, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Le Pôle peut également remettre des avis d'initiative sur ces thématiques.

Références légales

- Le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative.
- Le décret du 20 juillet 2016 formant le Code du Développement territorial (CoDT).
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du Développement territorial.
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017 portant nomination du Président, des deux Vice-Présidents et des membres effectifs et suppléants du Pôle Aménagement du territoire. Cet arrêté est paru au Moniteur belge le 5 février 2019.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Réunions

En 2019, le Pôle Aménagement du territoire s'est réuni à 92 reprises dont :

- 31 réunions de la Section « Aménagement régional » ;
- 22 réunions de la Section « Aménagement opérationnel » ;
- 11 réunions du Bureau ;
- 1 réunion de l'Assemblée générale ;
- 13 réunions de Groupes de travail.

Pôle Aménagement du territoire

Avis

En 2019, le Pôle a émis 116 avis qui se répartissent de la manière suivante :

- 23 avis relatifs à des documents de planification en matière d'aménagement du territoire (plan de secteur, plan communal d'aménagement, mise en œuvre de zone d'aménagement communal concerté) ;
- 18 avis relatifs à des outils d'aménagement opérationnel (sites à réaménager, rénovation et revitalisation urbaines) ;
- 1 avis sur l'utilisation des budgets 2019 consacrés aux outils d'aménagement opérationnels ;
- 5 avis relatifs à des programmes communaux de développement rural ;
- 52 avis relatifs à des demandes de permis soumises à études d'incidences sur l'environnement ;
- 1 avis relatif à la création d'un parc naturel ;
- 7 avis relatifs à des perspectives de développement urbain ;
- 7 avis relatifs à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale, dont notamment :
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret relatif au Livre IX du Code de l'environnement, contenant le Code du permis d'environnement et modifiant le décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et le Livre I^{er} du Code de l'environnement (conjointement avec le Pôle Environnement),
 - la modification de l'article R.IV.1-1 de la partie réglementaire du Code du développement territorial,
 - la stratégie régionale de mobilité (volet 1 – mobilité des personnes),
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code du développement territorial,
 - le projet de circulaire pour le protocole d'accord inter-directions opérationnelles concernant la gestion des abords des bernes centrales et latérales (conjointement avec les Pôles Environnement et Ruralité),
 - la demande d'exemption de l'évaluation des incidences sur l'environnement dans le cadre de l'abrogation des périmètres de réservation d'infrastructures routières réalisées inscrits au plan de secteur,
 - les « Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie » dans le cadre de l'élaboration des troisièmes plans de gestion par district hydrographiques (PGDH) (conjointement avec les Pôles Environnement et Ruralité).
- 2 avis d'initiative : le premier sur le contenu des dossiers accompagnant les demandes de reconnaissance des périmètres de sites à réaménager et le second, sur la perspective de développement urbain.

Auditions

Dans le cadre ses travaux, le Pôle auditionne systématiquement tous les porteurs des projets pour lesquels son avis est sollicité. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Environnement, Ruralité...).



Pôle Aménagement du territoire

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle a déterminé ses priorités relatives à l'aménagement du territoire, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Aménagement du territoire portent sur les axes suivants :

- gouvernance et opérationnalisation du Schéma de développement du territoire ;
- soutien aux dynamiques territoriales ;
- vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel ;
- stratégie de développement éolien ;
- procédures en matière d'aménagement du territoire.

Travaux et réflexions

En 2019, le Pôle Aménagement du territoire a finalisé son projet de règlement d'ordre intérieur, en concertation avec le CESE Wallonie et les autres Pôles thématiques. Il a été approuvé le 23 mai 2019 par le Gouvernement wallon.

Pôle Energie

Le Pôle Energie est un organe consultatif chargé de remettre des avis en matière de politique énergétique à la demande du Gouvernement, à la demande de l'administration régionale de l'énergie, de la CWAPE ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Marianne DUQUESNE	Philippe COMPAGNIE Fabienne DIDEBERG	Yasmine HIJAZI

Le Pôle est composé de 22 membres désignés par le Gouvernement :

- 6 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
- 2 représentants des consommateurs résidentiels et un représentant des gros consommateurs ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux et un représentant des CPAS, sur proposition respectivement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fédération des CPAS ;
- 1 représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement et un représentant des associations actives dans le domaine de l'énergie ;
- 4 représentants des producteurs, dont un représentant des producteurs centralisés, un représentant des producteurs d'énergie renouvelable, un représentant des producteurs d'énergie à partir de cogénération de qualité et un représentant des auto-producteurs ;
- 3 représentants des gestionnaires des réseaux de transport local et de distribution ;
- 2 représentants des fournisseurs de gaz et d'électricité.

Missions

Conformément à l'article 51 §1^{er} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, le Pôle est chargé de :

- de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement ou sur des questions de portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire qui concerne la matière de l'énergie ;
- de remettre, à la demande de la CWAPE ou de la Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie du Service public de Wallonie, un avis sur toute question qui lui est soumise par ces dernières.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Références légales

- Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.
- Décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.

Synthèse des travaux de l'année 2019

En 2019, le Pôle Energie s'est réuni à 7 reprises, à savoir les 17 janvier, 31 janvier, 15 février, 26 mars, 23 septembre, 15 octobre et 7 novembre.

Le Pôle a également participé à un groupe de travail commun avec le CESE Wallonie et le Pôle Environnement pour remettre un avis sur le projet de Plan Air-Climat-Energie à l'horizon 2030 – PACE 2030 et sur le rapport concernant les incidences environnementales (RIE). Ce groupe de travail s'est réuni 9 fois entre la mi-mars et la mi-juillet 2019.

Avis

Le Pôle a rendu 7 avis portant sur les dossiers suivants :

- l'avant-projet de décret instaurant un cadre relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et à l'organisation des réseaux d'énergie thermique ;
- l'avant-projet d'AGW opérationnalisant le transfert des compétences non réglementaires de la CWaPE à la DG04 ;
- l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement présentant le projet de décret portant assentiment de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire ;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité ;
- le Plan Air-Climat-Energie à l'horizon 2030 et le PACE 2030 : projet et rapport sur les incidences environnementales (RIE) (*) ;
- la Déclaration de Politique WALLONIE 2019-2024 ;
- l'avant-projet de décret modifiant le décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux GRD de gaz et d'électricité.

(*) Avis rendu conjointement avec le CESE Wallonie et le Pôle Environnement.

Auditions

Afin de présenter les projets soumis à consultation, les auditions suivantes ont été organisées :

- **Le 17 janvier :**
 - M. Franck GERARD, du cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE, sur le cadre relatif à l'organisation du marché de l'énergie thermique et à l'organisation des réseaux d'énergie thermique.
- **Le 12 mars** (Groupe de travail PACE 2030) :
 - M. Franck GERARD, du cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE, sur le projet de PNEC (Plan national Energie-Climat) et le PACE 2030 (Plan Air-Climat-Energie à l'horizon 2030).
- **Le 11 juin** (Groupe de travail PACE 2030) :
 - MM. Renaud BRION, du Cabinet du Ministre Carlo DI ANTONIO, M. Franck GERARD, du cabinet du Ministre Jean-Luc CRUCKE, et M. Dominique PERRIN, de l'AWAC sur le projet de PACE 2030.

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle a déterminé ses priorités relatives à l'énergie, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Energie portent sur les axes suivants :

- le financement de la transition énergétique ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique, en mettant l'accent sur l'amélioration du bâti wallon ;
- la maîtrise du coût de l'énergie pour l'ensemble des consommateurs ;
- l'évolution des réseaux.

Le Pôle Energie a également examiné la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 en regard des priorités qu'il avait identifiées pour le Mémoire.

Pôle Environnement

Le Pôle Environnement est un organe consultatif chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Premiers Vice-Président(e)s	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Cécile NEVEN	Audrey MATHIEU (jusqu'au 31/08/2019) Gaëlle WARNANT (depuis le 23/08/2019) Claude PUTS	Sébastien COOLS* Gérard FABRINETTI Stéphanie LANGE Ingrid LUTTERI Geoffrey MELOTTE Cynthia RAGOEN Frédéric ROUXHET Jérémy TOCK**	Tonia BOUNAMEAU
	Vice-Président(e)s Clément LAURENT (jusqu'au 31/08/2019) Ann NACHTERGAELE Sylvie VERTONGEN		

* En interruption de carrière depuis septembre 2019.

** Depuis août 2019, en remplacement de Sébastien COOLS.

Le Pôle est composé de **17 membres permanents** :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
- 4 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'UVCW ;
- 2 membres, issus des Universités actives en Région wallonne et reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, dont les compétences doivent couvrir l'un des domaines suivants :
 - écologie, sciences naturelles ;
 - agronomie, sylviculture, ressources du sous-sol ;
 - économie et droit de l'environnement ;
 - sciences appliquées : pollutions industrielles, gestion des eaux, gestion de la qualité de l'air, gestion des déchets ;
 - santé publique, toxicologie ;
- 1 représentant des consommateurs, sur proposition des associations représentatives des consommateurs.

En cas de dossier relatif à la politique de l'eau, siège au sein du Pôle, la **section « Eau », composée de 10 membres additionnels** :

- 8 membres représentant le secteur de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement et du démergement, sur proposition d'Aquawal ;
- 1 représentant des organisations représentatives des pêcheurs ;
- 1 représentant des contrats de rivières.

Pôle Environnement

En cas de dossier relatif à la politique des déchets, siège au sein du Pôle, la **section « Déchets », composée de 9 membres additionnels** :

- 3 représentants de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets ;
- 2 représentants des associations professionnelles des opérateurs de droit privé du secteur des déchets ;
- 2 représentants des secteurs de la chimie, des cimenteries, de l'électricité, des fabrications métallurgiques, de la construction, de la sidérurgie, de l'industrie de la récupération de l'emballage ou du traitement des déchets, et dont le secteur n'est pas représenté par les interlocuteurs sociaux ;
- 1 représentant de l'économie sociale active dans le secteur de l'environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

En cas de dossier relatif à la politique des sols, siège au sein du Pôle, la **section « Sols », composée de 9 membres additionnels** :

- 3 représentants du secteur industriel ;
- 2 représentants d'organismes chargés de la production et de la distribution d'eau, sur proposition d'Aquawal ;
- 1 représentant de l'association professionnelle représentant le secteur de l'assainissement des sols ;
- 1 représentant de l'association professionnelle représentant le secteur des bureaux d'études ;
- 1 représentant de la Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement ;
- 1 représentant de l'Institut scientifique de Service public.

Note : Dans les sections « Eau », « Déchets » et « Sols », il y a 1 membre supplémentaire représentant d'associations d'agriculteurs, d'horticulteurs et d'éleveurs, si le secteur n'est pas représenté par les interlocuteurs sociaux.

Missions

Le Pôle est chargé de remettre des avis dans différentes matières relatives à l'environnement à la demande du Gouvernement, de l'Administration régionale, de Collèges communaux ou d'initiative.

Le Pôle est ainsi chargé de remettre des avis sur :

- les notes d'orientation, les textes à portée générale ou stratégique du Gouvernement wallon ;
- les avant-projets de décrets et d'arrêtés relatifs à l'environnement, à la politique de l'eau, des déchets et des sols ;
- les dossiers prévus par le Code de l'Environnement et notamment :
 - les demandes de permis soumises à étude des incidences sur l'environnement (permis d'environnement, unique, intégré, d'urbanisme, d'urbanisation) ;
 - le rapport sur l'état de l'environnement wallon ;
 - le plan de gestion des déchets-ressources ;
 - le programme wallon de réduction des pesticides ;
 - les plans de gestion des districts hydrographiques ;
 - le plan de gestion des risques d'inondation ;
 - le programme de gestion durable de l'azote en agriculture ;
 - les incidences transfrontières des projets, plans et programmes ;
 - les conventions environnementales ;

Pôle Environnement

- les dossiers prévus par le Code du Développement territorial :
 - le schéma de développement du territoire ;
 - les plans de secteur ;
 - les schémas communaux, pluri-communaux et d'orientation locaux ;
- les dossiers prévus par d'autres législations, et notamment :
 - les aménagements fonciers ruraux ;
 - les plans d'aménagement forestier ;
 - les parcs naturels ;
 - le plan air-climat-énergie ;
 - le programme wallon de développement rural ;
 - les plans urbains de mobilité ;
 - le schéma régional de développement commercial et les schémas communaux de développement commercial.

Références légales

- Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Structuration du Pôle

Pour exercer ses missions, le Pôle a institué les structures suivantes :

- l'Assemblée générale, composée des membres permanents et additionnels des Sections « Eau », « Déchets » et « Sols », à qui sont confiés les dossiers transversaux ;
- deux Assemblées composées des membres permanents :
 - l'Assemblée « Evaluation des incidences sur l'environnement », à qui est confié l'examen des projets soumis à étude d'incidences, les documents d'aménagement du territoire et des plans/programmes locaux soumis à évaluation environnementale ;
 - l'Assemblée « Politique générale », à qui sont confiés tous les dossiers non traités par les autres Assemblées ;
- trois Assemblées composées des membres permanents et de membres additionnels de Sections
 - l'Assemblée « Eau », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Eau », à qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique de l'eau ;
 - l'Assemblée « Déchets », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Déchets », à qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique des déchets ;
 - l'Assemblée « Sols », composée des membres permanents et des membres additionnels de la Section « Sols », à qui sont confiés les dossiers relatifs à la politique des sols ;
- un Bureau, chargé d'organiser le Pôle ;
- des Groupes de travail, que chaque Assemblée peut créer en son sein.

Pôle Environnement

Réunions

En 2019, le Pôle Environnement s'est réuni à 133 reprises, dont :

- 2 réunions de l'Assemblée générale et 5 groupes de travail ;
- 26 réunions de l'Assemblée « Evaluation des incidences sur l'environnement » et 3 groupes de travail ;
- 4 réunions de l'Assemblée « Politique générale » et 14 groupes de travail ;
- 6 réunions de l'Assemblée « Eau » et 1 groupe de travail ;
- 3 réunions de l'Assemblée « Déchets » et 1 groupe de travail ;
- 2 réunions conjointes des Assemblées « Sols » et « Déchets » et 2 groupes de travail ;
- 5 réunions du Bureau ;
- 59 réunions de terrains relatives à la préparation des avis relatifs aux dossiers soumis à évaluation des incidences sur l'environnement.

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle invite de manière quasi systématique les porteurs des projets (voire les auteurs des documents d'évaluation des incidences sur l'environnement) pour lesquels son avis est sollicité. Certaines auditions sont organisées conjointement avec d'autres Pôles.

Avis

Le Pôle a remis 118 avis :

- 95 avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement ;
- 23 avis relatifs aux politiques de l'eau, des déchets, des sols, transversales et autres.

Avis relatifs à l'évaluation des incidences sur l'environnement

Les 95 avis relatifs à l'évaluation des incidences sont répartis entre les 3 grandes catégories qui suivent.

- 64 avis sur des projets soumis à étude d'incidences
 - 20 projets liés à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, aux activités commerciales et de loisirs ;
 - 18 projets en matière d'énergie ;
 - 6 projets industriels ;
 - 5 projets en matière de gestion des déchets ;
 - 3 projets agricoles ;
 - 2 projets de carrières ;
 - 2 projets en matière de gestion de l'eau ;
 - 6 projets avec plans modificatifs et complément d'étude d'incidences ;
 - 2 projets en procédure de recours.
- 21 avis sur des documents d'aménagement
 - 13 modifications de plans de secteur ;
 - 5 plans communaux d'aménagement ;
 - 1 schéma de développement communal ;
 - 1 zone d'aménagement communal concerté.
- 9 avis sur des plans et programmes locaux
 - 8 plans d'aménagement forestier ;
 - 1 parc naturel.
- 1 avis transfrontières.

Pôle Environnement

Avis relatifs aux politiques transversales

1 avis sur l'avant-projet de décret relatif à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement.

Avis relatifs à la politique de l'eau

10 avis sur :

- le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juillet 2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable ;
- le projet d'arrêté modifiant le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau, en vue de mettre en œuvre le régime du CertIBEau et diverses dispositions relatives au règlement général d'assainissement ;
- le projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu du rapport sur les incidences environnementales associé aux zones de prévention et de surveillance de captages d'eau de surface ou d'eau souterraine ;
- le projet d'arrêté portant exécution du décret du 3 octobre 2018 modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau - Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales ;
- les « Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie » dans le cadre de l'élaboration des 3^{èmes} plans de gestion par district hydrographique (PGDH) (avis conjoint avec les Pôles Aménagement du territoire et Ruralité (Sections « Nature » et « Pêche »)) ;
- le projet de Cartographie de l'aléa d'inondation - Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales ;
- 4 projets de modification de plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique.

Avis relatifs à la politique des déchets

6 avis sur :

- le projet d'arrêté portant interdiction de l'usage de certains ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements ouverts au public ;
- le projet d'accord de coopération portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages ;
- le projet d'arrêté établissant les conditions d'enregistrement des préleveurs d'échantillons de déchets et les conditions d'agrément des laboratoires d'analyse des déchets ;
- le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets ;
- le projet d'arrêté relatif à la gestion des huiles et graisses de friture usagées et modifiant divers arrêtés en la matière ;
- le projet d'arrêté établissant les conditions d'agrément des établissements ou installations étant soumises à agrément en application des règlements sanitaires relatifs aux sous-produits animaux et produits dérivés.

Pôle Environnement

Avis relatifs à la politique des sols

2 avis sur :

- le projet de Guide de Référence de la Gestion des Terres (GRGT) prévu par l'arrêté du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant certaines dispositions en la matière (avis conjoint avec la CRAEC (Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières)) ;
- le projet d'arrêté relatif à la gestion et à la traçabilité des sédiments destinés à être utilisés sur ou dans les sols et modifiant diverses dispositions en la matière.

Avis relatifs à d'autres politiques

4 avis sur :

- le projet d'arrêté portant exécution du décret relatif au Livre IX du Code de l'Environnement, contenant le Code du permis d'environnement et modifiant le décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et le Livre I^{er} du Code de l'Environnement (avis conjoint avec le Pôle Aménagement du territoire) ;
- le projet de Plan Air-Climat-Energie (PACE) 2030 - Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales ;
- le projet de Plan Air-Climat-Energie (PACE) 2030 - Projet de plan et rapport sur les incidences environnementales (avis conjoint avec le CESE Wallonie et le Pôle Energie) ;
- le projet de Plan National Energie-Climat (PNEC) (avis conjoint avec le CFDD¹, CCE², SERV³, Minaraad⁴, CESRBC⁵, CERBC⁶, le CESE Wallonie et le Pôle Energie).

¹CFDD : Conseil fédéral du Développement durable

²CCE : Conseil Central de l'Economie

³SERV : Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen

⁴Minaraad : Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen

⁵CESRBC : Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

⁶CERBC : Conseil de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle Environnement a déterminé ses priorités en matière d'environnement qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Environnement portent sur les axes suivants :

- gouvernance environnementale ;
- transition vers une économie décarbonée ;
- environnement-santé.

Travaux et réflexions

Le Pôle a également finalisé son règlement d'ordre intérieur ; il a été approuvé par le Gouvernement wallon le 9 mai 2020.

Pôle Logement

Le Pôle Logement est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de logement à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Chantal BERTOUILLE	Omer LALOUX	Rudi CLAUDOT Charlotte TILMAN	Muriel KORVORST

Conformément à l'article 200, § 2 du Code du Logement et de l'Habitat durable, le Pôle est composé de 32 membres selon la répartition suivante :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
- 8 représentants du secteur résidentiel dont un représentant des locataires, un représentant des propriétaires, un représentant des notaires, un représentant des architectes, deux représentants du monde associatif dont le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, un représentant des associations actives dans le secteur des aînés et un représentant des organisations représentatives de l'environnement ;
- 3 représentants des pouvoirs locaux, dont deux sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et un sur proposition de la Fédération des CPAS ;
- 2 représentants d'organismes à finalité sociale visés au Chapitre VI du Titre III ;
- 2 représentants des sociétés de logement de service public ;
- 3 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont les programmes d'études ou de recherches touchent à la politique du logement, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;
- 6 représentants des opérateurs de mise en œuvre du droit au logement créés par le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable dont deux représentants de la Société wallonne du Logement, deux représentants de la Société wallonne du Crédit social, deux représentants du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie.

En outre, un représentant du Département du Logement de la Direction générale opérationnelle Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie du Service public de Wallonie assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Pôle Logement

Missions

Conformément à l'article 200 § 1^{er} du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable (CWLHD), le Pôle est chargé :

- d'évaluer l'état du marché du logement, la qualité et la quantité des logements ;
- d'élaborer des analyses prévisionnelles permettant d'anticiper les besoins en logement ;
- de constituer des bases de données contenant des informations sur le logement et sur la politique du logement ;
- d'élaborer et de publier des études et des diagnostics ;
- de contribuer au développement et à la diffusion des connaissances en matière de logement, en menant des activités de recherche sur des thèmes qu'il détermine ou déterminées par le Gouvernement wallon ;
- de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement wallon ou sur des textes à portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire qui concernent la matière du logement.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est également chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par celui du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative ;
- Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 portant nomination du président, d'un vice-président et des membres effectifs et suppléants du Pôle Logement dans le cadre de la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 portant nomination du président, d'un vice-président et des membres effectifs et suppléants du Pôle «Logement» dans le cadre de la fonction consultative.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Pôle Logement s'est réuni à 8 reprises à savoir : les 8 janvier, 29 janvier, 19 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 20 août et 21 octobre 2019. Le dernier point figurant à l'ordre du jour de cette dernière réunion, organisée conjointement avec le Pôle Energie, la Commission Finances-Institutionnel-Simplification administrative et la Commission Economie-Politiques industrielles du CESE Wallonie, concernait la présentation de l'étude relative à l'évaluation des impacts des récentes réformes de l'octroi des primes et des prêts «énergie et logement» en Wallonie.

Un Groupe de travail s'est réuni le 8 mai 2019 concernant l'organisation d'un colloque commun Pôle Logement-Société wallonne du Logement dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la création de la Société nationale des habitations à bon marché du 11 octobre 1919.

Pôle Logement

Avis

Au cours de l'année 2019, le Pôle Logement a rendu des avis sur les dossiers suivants :

- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale (Log. 19.1.AV).
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime d'aide à la location d'un logement étudiant en faveur des étudiants dont l'implantation scolaire est éloignée de leur domicile (Log. 19.2.AV).
- le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1^{er}, 19^o à 22^o bis du Code wallon du Logement en vue d'y insérer des dispositions spécifiques aux habitations légères et le projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 relatif à la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie et le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2004 relatif au permis de location (Log. 19.3.AV).

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle a entendu les experts suivants :

- **Le 8 janvier :**
 - M. Gauthier PIRON et Mme Sandra PARRINELO, représentants du Cabinet de la Ministre Valérie DE BUE, ont présenté le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale.
- **Le 19 février :**
 - M. Olivier VANDENHOUTE, représentant du Cabinet de la Ministre Valérie DE BUE, a présenté le projet d'arrêté du Gouvernement wallon instaurant un régime d'aide à la location d'un logement étudiant en faveur des étudiants dont l'implantation scolaire est éloignée de leur domicile.
- **Le 26 mars :**
 - M. Omer LALOUX, Directeur-gérant de la SLSP* Dinantaise, et M. Michel DEFFET, Président de l'AWAL et Directeur-gérant de la SLSP Foyer de la région de Fléron, ont présenté le fonctionnement des SLSP.
- **Le 30 avril :**
 - Mme Françoise DUHAUT, Inspectrice au Département du Logement du SPW Territoire, Logement, Energie, Patrimoine et Mme Rachel THYS, Directrice de la Direction logement privé, de l'information et du contrôle, ont présenté les activités du Département du Logement.
- **Le 28 mai :**
 - M. François GHESQUIERE, Chargé de recherches à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), a présenté l'étude intitulée « Le marché locatif sous la loupe ».
 - M. Sébastien PRADELLA, Directeur du CEHD et M. Marko KRYVOBOKOV, Chargé de recherches au CEHD, ont présenté l'enquête scientifique sur les loyers privés en Wallonie.

*SLSP : Société de Logement de Service public

Pôle Logement

■ Le 20 août :

- M. Gauthier PIRON, représentant du Cabinet de la Ministre Valérie DE BUE, a présenté le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1^{er}, 19° à 22° bis du Code wallon du Logement en vue d'y insérer des dispositions spécifiques aux habitations légères et le projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007 relatif à la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie et le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 juin 2004 relatif au permis de location.

■ Le 21 octobre :

- M. Yves MARENNE, Directeur scientifique à l'Institut de conseil et d'études en développement durable (ICEDD), Mme Sile O'DORCHAL et M. Frédéric VESENTINI, Directeurs scientifiques à l'IWEPS, ont présenté l'étude relative à l'évaluation des impacts des récentes réformes de l'octroi des primes et des prêts «énergie et logement» en Wallonie.

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle Logement a déterminé ses priorités en matière de logement, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Logement portent sur les axes suivants :

- amplifier et optimiser les moyens (notamment financiers) destinés au logement ;
- rénover massivement le parc et augmenter la performance énergétique des logements ;
- mettre en oeuvre une politique foncière ;
- considérer le logement comme moyen de lutte contre la pauvreté ;
- analyser la structure du secteur du logement public aux niveaux local et régional en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Travaux et réflexions

Le Pôle a également approuvé son règlement d'ordre intérieur, lequel a fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement wallon en date du 23 janvier 2020.

Pôle Mobilité

Le Pôle Mobilité est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de mobilité à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Yvon LOYAERTS	/	Philippe COMPAGNIE Charlotte TILMAN	Muriel KORVORST

Le Pôle est composé de 21 membres désignés par le Gouvernement selon la répartition suivante :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du Service public de Wallonie ;
- 1 représentant de la Société régionale wallonne du Transport ;
- 1 représentant de la Société wallonne des Aéroports ;
- 1 représentant de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures ;
- 2 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- 1 représentant des intercommunales de développement économique, sur proposition de Wallonie-Développement ;
- 1 représentant des ports autonomes ;
- 2 représentants des usagers, sur proposition des organisations représentatives de ces usagers.

Missions

Le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, portant sur :

- les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale de mobilité ;
- les planifications stratégiques en matière de mobilité régionale ;
- toute question intéressant les transports publics de personnes par route en Région wallonne et ce, dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres modes de transport le cas échéant ;
- toutes missions prévues par le décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales.

A la demande du Gouvernement, le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis portant sur :

- le plan pluriannuel d'investissement, le plan de transport de la Société nationale des Chemins de Fer belges et le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel ;
- toute autre matière relative au transport et à la mobilité déterminée par le Gouvernement.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative modifié par le décret modificatif du 16 février 2017.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 portant désignation des membres effectifs et suppléants du Pôle Mobilité.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Pôle Mobilité s'est réuni à 7 reprises à savoir : les 21 janvier, 5 février, 21 février, 18 avril, 5 juin, 17 octobre et 19 décembre.

Avis

Le Pôle a émis un avis sur les documents suivants :

- le Projet de Plan urbain de Mobilité de l'arrondissement de Liège ;
- la Stratégie régionale de Mobilité – Volet personnes ;
- la Stratégie régionale de Mobilité – Volet marchandises ;
- la Déclaration de Politique régionale 2019-2024.

Auditions

Afin de présenter les projets soumis à consultation, les auditions suivantes ont été organisées :

- **Le 21 janvier :**
 - M. Dominique VERLAINE, chef de cabinet adjoint du Ministre Carlo DI ANTONIO, et Mme Cécile NEVEN collaboratrice, ont présenté la Stratégie régionale de Mobilité – Volet personnes.
- **Le 18 avril :**
 - M. Christophe PAUWELS et Mme Hélène BOLLY représentants du SPF Mobilité et Transports, ont présenté le diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail 2017.
- **Le 19 décembre :**
 - M. Bernard PIETTE, Directeur général de Logistic in Wallonia, accompagné de Mme Carine NARDELLOTTO, Directrice générale adjointe, ont présenté les objectifs et les initiatives du Pôle de compétitivité en ce qui concerne la logistique et le transport de marchandises et le plan d'action « Logistique et mobilité durable ».



Pôle Mobilité

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle a déterminé ses priorités en matière de mobilité, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Logement portent sur les axes suivants :

- développer une gouvernance efficace, cohérente, transversale et concertée entre les différents niveaux de compétences ;
- viser un système de mobilité intégré, performant, innovant, respectueux de l’environnement et sûr pour les utilisateurs et riverains ;
- intégrer la mobilité liée à l’activité économique comme outil d’accompagnement du développement économique et social ;
- exploiter et/ou développer les moyens connexes (financiers, technologiques, humains) pour gérer ou orienter la mobilité.

Travaux et réflexions

Le Pôle Mobilité a également approuvé son règlement d’ordre intérieur, lequel a fait l’objet d’une approbation par le Gouvernement Wallon en date du 12 décembre 2019.

Pôle Politique scientifique

Le Pôle Politique Scientifique est un organe consultatif chargé de remettre des avis en matière de Politique scientifique, de recherche et d'innovation à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Jean-Christophe RENAULD	Jean-Claude DEHALU	Fabienne DIDEBERG Sylviane NIVELLE	Yasmine HIJAZI

Le Pôle est composé de :

- 10 représentants des interlocuteurs sociaux ;
- 6 membres issus des Universités actives en Région wallonne ;
- 2 membres issus des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne ;
- 2 représentants des centres de recherche ;
- 1 représentant des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement.

L'Administrateur général de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique assiste aux réunions du Pôle avec voix consultative.

Le mandat des membres est de 5 ans.

Le Pôle élit en son sein un Président et un vice-Président. Ces mandats sont exercés en alternance tous les 30 mois par un représentant de l'enseignement supérieur ou des centres de recherche et un représentant des interlocuteurs sociaux.

Missions

Le Pôle est chargé des missions suivantes, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement :

- remettre des avis concernant la politique scientifique portant, d'une part, sur les notes d'orientation du Gouvernement et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire ;
- proposer les moyens à mettre en œuvre en vue de favoriser le développement et la coordination efficace des activités de recherche scientifique et technologique, tant dans le secteur économique que dans le secteur académique et ce, en rapport avec les besoins économiques, sociaux et environnementaux de la Région ;
- formuler, pour l'élaboration du budget de la Région, des suggestions concernant le financement de la politique scientifique ;
- conseiller le Gouvernement concernant la participation de la Région aux activités de recherche scientifique et technologique nationales, interrégionales et internationales ;
- évaluer tous les 2 ans la politique scientifique de la Région ;
- rendre un avis sur le programme pluriannuel des travaux de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et sur le rapport annuel d'activités de celui-ci ;
- faire au Gouvernement toute recommandation en matière de statistique, d'évaluation, de conseil stratégique ou de prospective.

Pôle Politique scientifique

Références légales

- Décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Pôle s'est réuni à 4 reprises, à savoir les 22 février, 28 juin, 20 septembre et 6 décembre et le Bureau à 3 reprises, les 1^{er} février, 24 mai et 18 octobre.

Avis

Le Pôle Politique scientifique a rendu 2 avis sur les dossier suivants :

- les axes prioritaires de la stratégie régionale de spécialisation intelligente ;
- le rapport d'activités 2018 de l'IWEPS.

Auditions

Afin de compléter son information, le Pôle a organisé plusieurs auditions sur des thématiques ayant un lien direct avec les actions et programmes sur lesquels il est appelé à rendre des avis.

- **Le 22 février :**
 - M. Michel CHARLIER, Conseiller du Ministre Pierre-Yves JEHOLET a présenté le budget 2019 en matière de R&D.
- **Le 28 juin :**
 - M. Michel DUMONT, du Bureau fédéral du Plan a présenté l'étude «Tax incentives for business R&D in Belgium - Third evaluation».
- **Le 20 septembre :**
 - Mmes Virginie LOUIS, Claire DUJARDIN et M. Vincent SCOURNEAU, Chargé.e.s de recherche à l'IWEPS ont présenté le rapport d'évaluation « La politique des pôles de compétitivité dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente – analyse évaluative » ;
 - Mme Rose DETAILLE, Inspectrice générale du Département de la recherche et du développement technologique du SPW Economie, Emploi, Recherche a présenté la nouvelle organisation du Département de la Recherche et du Développement technologique ;
 - M. Frédéric VESENTINI, Directeur scientifique à l'IWEPS a présenté le rapport d'activités 2018 de son institution.
- **Le 6 décembre :**
 - M. Jean JANSS, Inspecteur général au Département de la Coordination des Fonds Structurels du Secrétariat général du SPW, a présenté les orientations de la prochaine programmation des fonds FEDER.

Pôle Politique scientifique

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle Politique scientifique a également déterminé ses priorités en matière de politique scientifique, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Politique scientifique portent sur les axes suivants :

- renforcer le soutien public à la recherche ;
- évaluer pour mieux décider ;
- créer de la valeur ;
- investir dans l'Humain ;
- oser s'engager dans une démarche européenne.

Le Pôle a également examiné la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 ainsi que la Déclaration de Politique communautaire 2019-2024 en regard des priorités qu'il avait identifiées dans le Mémoire.

Représentations extérieures

Le Pôle a été représenté dans divers Comités, Commissions et Jurys extérieurs, à savoir :

- les Comités de sélection des programmes CWALity, FIRST Spin-off, Coopilot ;
- la Commission d'agrément des centres de recherche agréés ;
- la Commission scientifique et technique de l'ISSEP ;
- le Comité de suivi des programmes opérationnels FEDER et FSE pour la période de programmation 2014-2020.

Pôle Ruralité

Le Pôle Ruralité est l'organe consultatif chargé, à la demande du Gouvernement ou d'initiative, de remettre des avis relatifs à la ruralité en général, mais également, par le biais de ses Sections thématiques, des avis techniques en matière d'agriculture, agroalimentaire et alimentation, de chasse, de forêt et filière bois, de nature et de pêche.

Composition au 31 décembre 2019

Présidents

Philippe BLEROT : Section « Nature »
Bernard DECOCK : Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation »
Benoît PETIT : Section « Chasse »
Frédéric PETIT : Section « Forêt et Filière bois »
Thierry THIELTGEN : Section « Pêche »

Secrétaires de Commission

Rudi CLAUDOT
Pierre-Jacques HEINE
Alain MAIRESSE
Dominique ROSENGARTEN

Assistante administrative

Frédérique BLANJEAN

Le Pôle est composé de 16 membres permanents et de 10 à 20 membres additionnels selon la Section visée.

Les 16 membres permanents sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie ;
- 2 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- 2 représentants sur proposition des associations agricoles wallonnes dont un membre siégeant dans la Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » ;
- 2 représentants sur proposition des associations forestières et de la filière bois, dont un membre siégeant dans la Section « Forêt et Filière bois » ;
- 2 représentants des associations de propriétaires privés ruraux ;
- 1 représentant des associations des propriétaires publics ;
- le Président de la Section « Pêche » ou son représentant ;
- le Président de la Section « Chasse » ou son représentant ;
- le Président de la Section « Nature » ou son représentant.

Les 82 membres additionnels sont répartis dans les 5 Sections en fonction des matières pour lesquelles ils sont associés aux membres permanents.

Pôle Ruralité

Pour la **Section « Nature », les 14 membres additionnels**, dont au minimum un membre germanophone, sont répartis comme suit :

- 6 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur et dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou aux domaines suivants :
 - le règne végétal ;
 - le règne animal ;
 - la connaissance et la gestion du milieu naturel ;
- 8 représentants issus des Fédérations, des Associations ou des Organisations non-gouvernementales, ayant pour objet la conservation de la nature et la protection de l'environnement, dont les attributions ou les compétences exercées sur l'ensemble du territoire wallon ou sur une partie importante de ce territoire concernent les aspects ou thèmes indicatifs suivants : la sauvegarde de la biodiversité, la gestion des sites naturels protégés, l'éducation à la conservation de la nature, le développement des parcs naturels, la formation des guides nature.

Pour la **Section « Chasse », les 18 membres additionnels** sont répartis comme suit :

- 16 représentants, dont au minimum un membre germanophone, des différentes zones cynégétiques, des différents modes de chasse et des associations ou groupements les plus représentatifs du monde de la chasse ;
- 2 représentants issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou domaines de la chasse et du gibier et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Pour la **Section « Pêche », les 20 membres additionnels** sont répartis comme suit :

- 16 représentants des associations de pêcheurs, dont au minimum un membre germanophone ;
- 2 représentants des pisciculteurs ;
- 2 représentants issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, des institutions de l'enseignement supérieur non universitaire actives en Région wallonne reconnues à l'article 11 du même décret ou des Centres de recherche agréés actifs en Région wallonne tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou domaines de la pêche et la biologie des poissons et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Pôle Ruralité

Pour la **Section « Forêt et Filière bois », les 14 membres additionnels**, dont au minimum un membre germanophone, sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie ;
- 6 représentants des associations de la filière bois ;
- 2 membres issus des Universités actives en Région wallonne reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, organisant la formation des ingénieurs dans le domaine de la nature et des forêts, et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;
- 2 représentants des associations relatives à la fonction socio-récréative de la forêt ;
- 2 représentants des associations d'entrepreneurs de travaux forestiers.

Pour la **Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation », les 20 membres additionnels** sont répartis comme suit :

- 2 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie ;
- 8 représentants sur proposition des associations agricoles wallonnes dont au minimum un membre germanophone ;
- 6 représentants sur proposition des associations professionnelles du secteur de l'agro-alimentaire et de la distribution ;
- 2 représentants des consommateurs, sur proposition des associations représentatives des consommateurs ;
- 2 membres issus des Universités actives en Région wallonne et reconnues à l'article 10 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, de l'enseignement supérieur non universitaire reconnues aux articles 11 à 13 du même décret ou des Centres de recherche agréés tels que définis à l'article 10, alinéa 1^{er}, point 1, du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, dont les programmes d'études ou de recherches touchent aux disciplines ou aux domaines de l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation et qui peuvent être proposés par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur.

Missions

Conformément à l'article 2/1, § 1^{er}, du décret du 6 novembre 2008, le Pôle est chargé de missions de fonction consultative.

L'article 2/1, § 2, du décret du 6 novembre 2008 apporte les précisions suivantes.

- La fonction consultative est la mission consistant à remettre des avis, à formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations, à la demande du Gouvernement, du Parlement ou d'initiative, portant, d'une part, sur des notes d'orientation du Gouvernement ou sur des textes à portée générale ou stratégique et, d'autre part, sur des avant-projets de décrets ou d'arrêtés à portée réglementaire.
- Dans les cas expressément prévus par un décret ou par un arrêté du Gouvernement, cette mission peut être obligatoire.
- Le Gouvernement peut charger le Pôle de missions supplémentaires.
- Dans les cas expressément prévus par un décret ou un arrêté du Gouvernement, cette mission peut être réalisée à la demande de l'autorité publique compétente.

Pôle Ruralité

Conformément à l'article 2/6, §1^{er}, du décret du 6 novembre 2008, le Pôle est chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de :

- remettre des avis sur les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale relative :
 - à la protection et la conservation de la nature, à l'exception de l'importation, de l'exportation et du transit des espèces végétales non indigènes, ainsi que des espèces animales non indigènes et de leurs dépouilles ;
 - à la chasse, à l'exception de la fabrication, du commerce et de la détention d'armes de chasse, et à la tenderie ;
 - à la pêche fluviale et à la pisciculture ;
 - aux forêts ;
 - à la filière bois ;
 - à l'agriculture, l'agro-alimentaire ou l'alimentation ;
- réaliser toutes les missions qui lui sont confiées par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- réaliser toutes les missions concernant les bois et forêts et la filière bois qui lui sont confiées par le décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier ;
- réaliser toutes les missions concernant l'agriculture, l'agroalimentaire et l'alimentation qui lui sont confiées par le décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture. Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Outre les missions spécifiques précitées, le Pôle est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par le décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 28 septembre 2017 portant désignation des membres effectifs et des membres suppléants du Pôle Ruralité ainsi que de ses suppléants.
- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.
- Décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture.
- Loi du 28 février 1882 sur la chasse.
- Décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier.
- Décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Réunions

En 2019, le Pôle Ruralité s'est réuni à 29 reprises, selon la répartition suivante :

- 3 réunions de l'assemblée décisionnelle « Agriculture, Agro-alimentaire et Alimentation »,
- 4 réunions de l'assemblée décisionnelle « Chasse »,
- 2 réunions de l'assemblée décisionnelle « Forêt et Filière bois »,
- 12 réunions de l'assemblée décisionnelle « Nature »,
- 1 réunion de l'assemblée décisionnelle « Pêche »,
- 2 réunions regroupant plusieurs Sections,
- 2 réunions regroupant plusieurs Sections et organisées conjointement avec d'autres Pôles (Aménagement du territoire et Environnement),
- 2 réunions des Présidents,
- 1 réunion de groupe de travail.

Avis

En 2019, le Pôle Ruralité a émis 116 avis qui se répartissent de la manière suivante :

- 2 avis ont été remis par le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agro-alimentaire et Alimentation », sur :
 - le rapport 2018 relatif à l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie ;
 - l'avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de l'agriculture. Cet avis a été remis conjointement avec le CESE Wallonie.
- 5 avis ont été remis par le Pôle Ruralité, Section « Chasse », sur :
 - l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 octobre 2002 permettant la destruction de certaines espèces gibiers ;
 - l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 mars 2016 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 et imposant l'interdiction de toute forme de restriction de tir sur l'espèce sanglier pour l'année cynégétique 2019-2020 ;
 - l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012 fixant les conditions de nourrissage du grand gibier ;
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à renforcer les prélèvements en sangliers durant l'année cynégétique 2019-2020 dans le cadre de la prévention contre la peste porcine africaine chez les sangliers ;
 - le projet d'arrêté du Gouvernement wallon dérogeant à l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2016 fixant les dates de l'ouverture, de la clôture et de la suspension de la chasse, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 en vue de prolonger la chasse à l'espèce cerf et mouflon.
- 1 avis a été remis par le Pôle Ruralité, Section « Forêt et Filière bois », sur :
 - le Plan quinquennal de recherches forestières 2019-2024.
- 104 avis ont été remis par le Pôle Ruralité, Section « Nature » :
 - 25 avis portaient sur des dossiers visant à déroger aux mesures de protection des espèces animales ou végétales pour différentes raisons ;
 - 75 avis portaient sur des dossiers de mise sous statut de protection ;
 - 1 avis portait sur le projet de création du Parc naturel de l'Ardenne méridionale ;

Pôle Ruralité

- 2 avis concernaient des demandes relatives à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale :
 - › un avant-projet d'arrêté portant exécution du décret modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau ; un avant-projet d'arrêté relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ; le contenu du rapport sur les incidences environnementales y relatif ;
 - › un avant-projet de décret relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur de la nature. Cet avis a été remis conjointement avec le CESE Wallonie.
- 1 avis d'initiative sur la chasse à l'arc en Région wallonne.
- 1 avis a été remis par le Pôle Ruralité, Section « Pêche », sur :
 - l'avant-projet d'AGW modifiant différents arrêtés du Gouvernement wallon exécutant le décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.
- 3 avis ont été remis conjointement à plusieurs structures du Pôle Ruralité, à savoir :
 - les assemblées décisionnelles « Forêt et Filière bois » et « Nature » ont remis un avis conjoint sur le projet de circulaire pour le protocole d'accord inter-directions opérationnelles concernant la gestion des abords boisés des bermes centrales et latérales ;
 - les assemblées décisionnelles « Nature » et « Pêche » ont remis un avis conjoint, avec les Pôles « Aménagement du territoire » et « Environnement », sur les « Enjeux pour une meilleure protection de l'eau en Wallonie » dans le cadre de l'élaboration des 3^{èmes} plans de gestion par district hydrographique (PGDH) ;
 - le Pôle Ruralité dans son ensemble a remis un avis sur le Plan de réduction des populations de sangliers.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle a reçu des invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur l'un ou l'autre dossier à l'ordre du jour. Certaines auditions ont été organisées conjointement avec d'autres Pôles (Aménagement du territoire, Environnement ...).

Contribution au Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques

Le Pôle Ruralité a déterminé ses priorités en matière de ruralité, qui ont été intégrées dans le Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques (voir page 117).

Les priorités identifiées par le Pôle Ruralité portent sur les axes suivants :

- agriculture, agroalimentaire et alimentation ;
- chasse ;
- forêt et filière Bois ;
- nature ;
- pêche.

Travaux et réflexions

Le Pôle Ruralité a examiné la Déclaration de Politique régionale 2019-2024. Dans ce cadre, il a initié un important travail relatif à la refonte de sa structure et de son fonctionnement en collaboration avec le CESE Wallonie.



4.

Conseils
consultatifs

Conseils consultatifs

Le CESE Wallonie assure le Secrétariat de plusieurs Conseils consultatifs et Commissions plus spécialisés.

Voici la liste de ces Conseils consultatifs :

- **Comité de Contrôle de l'Eau**
- **Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles**
- **Conseil du Tourisme**
- **Conseil wallon de l'Economie sociale**
- **Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes**
- **Observatoire du Commerce**

Le rapport d'activité 2019 du CESE Wallonie présente la composition et les missions de ces Conseils consultatifs ainsi que la synthèse des travaux menés en 2019.

**Les rapports d'activité des Conseils consultatifs
sont disponibles sur
www.cesewallonie.be**

Comité de Contrôle de l'Eau

Le Comité de Contrôle de l'Eau est l'organe de régulation régional du prix de l'eau. Il contribue à la mise en place de la politique du coût-vérité de l'eau et à l'harmonisation des tarifs. Il a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau en région wallonne.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Jean-Claude VANDERMEEREN	Clément CROHAIN	Philippe BOVEROUX Séverine UHODA	Chiran FREROTTE Coralie RIGO

Le Comité de Contrôle de l'Eau est composé de 14 membres effectifs (+ 14 suppléants) dont :

- 6 représentants du CESE Wallonie,
- 2 représentants des organisations représentatives des consommateurs,
- 2 représentants de la Région,
- 4 représentants de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Participent également aux débats :

- 2 représentants de la SPGE désignés par le Comité de Direction,
- 2 représentants des producteurs,
- 2 représentants des organismes d'épuration.

Missions

Le Comité de Contrôle a pour mission de veiller à ce que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau de la Région.

Il accomplit d'initiative ou sur demande du Ministre ou de la SPGE, des études, rend des avis et formule des recommandations relatives à la politique des prix de l'eau.

Il assure l'application, par les opérateurs du cycle anthropique de l'eau, de la structure tarifaire conformément au plan comptable et des conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie. Toute modification du prix de l'eau doit être obligatoirement soumise pour avis au Comité de Contrôle de l'Eau préalablement à toute autre formalité.

Comité de Contrôle de l'Eau

Références légales

- Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau (article D.4).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau (articles R.16 à R.34).

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Comité a rempli les missions qui lui ont été assignées par le Code de l'Eau, à savoir :

- analyser des dossiers de demande de modifications tarifaires rentrées par les distributeurs publics d'eau et remise d'avis ;
- remettre des avis sur la politique de l'eau et la politique tarifaire menée par le Gouvernement wallon ;
- analyser les données rentrées par les 48 distributeurs et élaborer l'évolution des indicateurs de chacun d'eux.

Le Comité de Contrôle de l'Eau entretient un contact particulier avec l'ensemble des distributeurs d'eau, lesquels sont tenus de lui fournir annuellement un ensemble de données en matière de respect d'obligations légales, de performances de qualité de service, de gestion du réseau ainsi que de données comptables et financières. Il participe à la mise en œuvre de la politique de régulation de l'eau en collaboration avec le SPW Economie, Emploi, Recherche.

Le Comité élabore des indicateurs de type respect des obligations légales, qualitatifs, sociaux, économiques et environnementaux.

En 2019, année d'élection électorale, le Comité a élaboré un Mémoire à l'attention du prochain Gouvernement wallon.

Le Comité élabore un rapport. Celui-ci ainsi que les documents publics sont disponibles sur le site internet du CESE Wallonie (www.cesewallonie.be) à la rubrique « Structure ».

Commission royale des Monuments, sites et Fouilles (CRMSF)

La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est un organe consultatif du Ministre ayant la conservation du Patrimoine dans ses attributions. Créée en 1835 par Léopold 1^{er}, la Commission royale des Monuments s'est adjoint une section des Sites en 1912, puis une section des Fouilles en 1989, année de la régionalisation du secteur du Patrimoine.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président(e)s	Secrétaire permanent	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Robert TOLLET	Fernand COLLIN Danielle SARLET Jacques STEIN f.f.	Pierre GILISSEN	Carole CARPEAUX Anne ESTHER Geneviève MOHAMED	Nadeige BURION Nathalie RUWET
			Documentaliste Monique MERLAND	

La CRMSF est composée de membres nommés par le Gouvernement wallon en fonction de leur expérience dans les domaines relevant de la protection du Patrimoine.

Missions

Dans le cadre de la protection et de la conservation du Patrimoine, les missions de la CRMSF sont multiples : elle rend des avis sur les propositions de classements pour les monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques, sur l'inscription ou le retrait d'un bien immobilier sur la liste de sauvegarde et sur les projets de travaux et de fouilles archéologiques relatifs aux biens classés, en voie de classement, inscrits sur la liste de sauvegarde, situés dans une zone de protection ou inscrits à l'Inventaire du Patrimoine.

Elle adresse au Ministre des recommandations de politique générale en matière de Patrimoine. A la demande du Gouvernement, elle donne un avis sur tout avant-projet de décret ou de projet d'arrêté relatif au Patrimoine.

Enfin, elle participe à l'établissement de la Liste du Patrimoine exceptionnel de Wallonie et peut proposer une liste de biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Parallèlement à ces missions, la CRMSF développe des activités liées à la promotion du Patrimoine : elle édite depuis de nombreuses années des publications mettant en exergue les richesses patrimoniales wallonnes, elle organise des activités valorisant le Patrimoine wallon (journées de réflexions thématiques, colloques, expositions, cycle de conférences...). Enfin, elle gère son Centre d'Archives et de Documentation, qui accueille de nombreux chercheurs scientifiques.

Commission royale des Monuments, sites et Fouilles (CRMSF)

Références légales

- 27 mars 2014 : Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le CWATUPE en ce qui concerne la structure et le fonctionnement de la CRMSF.
- 26 avril 2018 : Décret relatif au Code wallon du Patrimoine.
- 31 janvier 2019 : Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution partielle du décret du 26/04/2018 relatif au Code wallon du Patrimoine.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Nombre et type de réunions

Deux assemblées générales ont été organisées : le 31 janvier et le 16 mai.

Le Bureau s'est réuni à 6 reprises et a notamment remis des avis relatifs aux implications du nouveau Code du Patrimoine entré en vigueur au 1^{er} juin 2019, ainsi que sur l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2019 portant exécution partielle du Code du Patrimoine.

La section des Monuments s'est réunie à 23 reprises.

Elle a participé et délibéré sur 340 procédures de « certificats de patrimoine » et de « réunions de patrimoine ».

Elle a examiné et délibéré sur :

- 250 demandes de permis d'urbanisme ;
- 50 demandes de dispense de permis d'urbanisme ;
- 25 dossiers de protection du patrimoine (inscription sur liste de sauvegarde, classement/déclassement et inscription ponctuelle sur la liste du patrimoine exceptionnel).

La section des Sites s'est réunie à 18 reprises.

Elle a participé et délibéré sur 81 procédures de « certificats de patrimoine » et de « réunions de patrimoine ».

Elle a examiné et délibéré sur :

- 238 demandes de permis d'urbanisme ;
- 13 demandes de permis unique ;
- 6 demandes de dispense de permis d'urbanisme ;
- 9 dossiers de protection du patrimoine (inscription sur liste de sauvegarde, classement/déclassement et inscription ponctuelle sur la liste du patrimoine exceptionnel).

La section des Fouilles s'est réunie à 8 reprises.

Elle a participé et délibéré sur 10 procédures de « certificats de patrimoine » et de « réunions de patrimoine ».

Elle a examiné et délibéré sur :

- 8 demandes d'autorisation de fouilles ;
- 10 demandes de permis d'urbanisme ;
- 86 demandes d'autorisation d'effectuer des prospections avec détecteurs de métaux impliquant prélèvement d'objets.

Commission royale des Monuments, sites et Fouilles (CRMSF)

La CRMSF a également instruit 94 dossiers de biens repris à la Carte archéologique mais dont, après examen, l'impact sur le plan patrimonial a été jugé nul.

Enfin, la Commission est représentée au sein du Comité wallon pour le Vitrail, dont elle gère le secrétariat. Ce Comité s'est réuni à 8 reprises et a rendu des avis sur 34 biens différents.

Autres travaux

La CRMSF a publié deux tomes de son Bulletin : le tome 31, qui compte quatre articles abordant le château d'Olné, le Théâtre royal de Liège, les villas de Genval-les-Eaux et l'architecte Victor Louis Rogister. Le tome 32, quant à lui, rend hommage à l'architecte Charles Vandenhove (1927-2019).

En 2019, la Commission royale a organisé sept conférences publiques, ayant trait à des sujets variés : le droit du patrimoine culturel, les rocailles, le Hameau de la Reine à Trianon, le Domaine national de Fontainebleau, l'architecte Charles Vandenhove, le décor sculpté architectural et le marbre de Dinant.

Enfin, le Centre d'Archives et de Documentation a accueilli 267 chercheurs.

**Le rapport d'activité de la CRMSF
est disponible sur www.crmsf.be**

Conseil du Tourisme

Le Conseil du Tourisme est l'organe consultatif chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre des avis sur toute matière relative à la politique touristique en général.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
David LAVIGNE	/	Carole CARPEAUX Dominique ROSENGARTEN	Nadeige BURION

Le Conseil du Tourisme est composé de :

- 1 membre de chaque comité technique sur proposition de ces comités :
 - comité technique du « tourisme social » ;
 - comité technique de l'« hôtellerie » ;
 - comité technique des « agences de voyage » ;
 - comité technique des « guides touristiques » ;
 - comité technique de l'« hôtellerie de plein air » ;
 - comité technique des « hébergements touristiques de terroir » ;
 - comité technique des « organismes touristiques » ;
 - comité technique des « attractions touristiques » ;
- 4 personnes, non membres d'un comité technique, réputées pour leur compétence acquise dans l'exercice d'activités régulières, présentes ou passées, dans le secteur du tourisme ;
- 2 représentants des organisations représentatives des travailleurs et deux représentants des organisations représentatives des employeurs, sur proposition du Conseil économique et social de Wallonie.

Missions

Conformément à l'article 79. D du Code du Tourisme, le Gouvernement doit demander l'avis du Conseil sur tout avant-projet de décret et projet d'arrêté réglementaire dans le domaine du tourisme.

Le Conseil donne, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, des avis sur la politique touristique en général et sur toute proposition de décret relatif à la matière du tourisme qui serait déposée au Parlement wallon.

Outre les missions spécifiques précitées, le Conseil est chargé d'effectuer toute autre mission qui lui serait confiée par décret ou arrêté.

Conseil du Tourisme

Références légales

- Décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, tel que modifié par le décret du 16 février 2017 modifiant le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative et diverses dispositions relatives à la fonction consultative.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2010 créant le Code wallon du Tourisme, tel que modifié à plusieurs reprises et notamment suite à la réforme de 2017.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2017 désignant les membres du Conseil du tourisme.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Réunions

En 2019, le Conseil du Tourisme s'est réuni à 4 reprises. La majeure partie de ces réunions a été consacrée à la rédaction d'un Mémoire relatif au tourisme et destiné au futur Gouvernement. D'autres matières ont également été abordées lors de ces réunions, notamment la poursuite de la réflexion concernant les hébergements insolites et la réforme du subventionnement des aides à l'emploi.

Avis rendus

En 2019, le Conseil du Tourisme a émis 7 avis qui se répartissent de la manière suivante :

- 2 avis portaient sur des demandes relatives à des réglementations wallonnes ou des matières de politique générale et transversale, à savoir sur :
 - l'avant-projet de décret insérant un Livre VII dans le Code wallon du Tourisme relatif au subventionnement du soutien à l'emploi dans le secteur du tourisme (avis rendu conjointement avec le CESE Wallonie) ;
 - l'avant-projet d'AGW modifiant l'article 250 du Code wallon du tourisme.
- 5 avis portaient sur des demandes de reconnaissance d'hébergements insolites.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil a reçu des invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur l'un ou l'autre dossier à l'ordre du jour. En 2019, ont notamment été invitées Mmes DUBOIS et LAURENT (représentantes du Cabinet du Ministre COLLIN) concernant la méthodologie mise en oeuvre par le Cabinet du Ministre pour reconnaître le caractère insolite d'une première série d'hébergements.

Travaux et réflexions

En 2019, le Conseil a poursuivi ses travaux sur le projet de règlement d'ordre intérieur, en concertation avec le CESE Wallonie et les Pôles.

Il a également finalisé la rédaction d'un Mémoire relatif au tourisme, destiné au Gouvernement wallon mis en place à la suite des élections régionales du 26 mai 2019.

Conseil wallon de l'Économie sociale

Le Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) a pour principale mission de rendre des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale ainsi que sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques. Il est également chargé d'élaborer un rapport d'évaluation annuel sur l'exécution du décret.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Sébastien PEREAU	/	Corneille FRANSSEN Anne GUILLICK	Dominique GATHON

Le Conseil comporte 20 membres effectifs et 20 membres suppléants répartis de la manière suivante :

- 4 membres représentant les organisations représentatives des employeurs
- 4 membres représentant les organisations représentatives des travailleurs
- 8 membres représentant les entreprises d'économie sociale
- 2 membres représentant les Services du Gouvernement wallon
- 2 experts qui enseignent dans une université ou une haute école possédant une expertise en économie sociale.

Missions

La mission principale du Conseil est de remettre, sur demande ou d'initiative, des avis au Gouvernement wallon sur toute matière relative à l'économie sociale.

Par ailleurs, il est chargé de remettre au Gouvernement des avis sur la mise en œuvre d'actions et de projets spécifiques s'ils ont une certaine ampleur en termes de budget, de nombre d'entreprises d'économie sociale concernées et de ressort territorial conformément à l'article 2 du décret.

Enfin, le Conseil est tenu de remettre annuellement au Gouvernement un rapport d'évaluation globale sur l'exécution du décret et des dispositifs ou actions et projets spécifiques.



Conseil wallon de l'Économie sociale

Références légales

Le Conseil wallon de l'Économie sociale a été créé sur base des articles 4 et 5 du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Le Conseil s'est réuni 4 fois, à savoir les 10 janvier, 28 janvier, 28 octobre et 18 novembre.

Il a rendu un avis sur l'avant-projet de décret portant subventionnement des opérateurs de stimulation de l'économie et de l'économie sociale, adopté le 8 février 2019 (avis n°29).

Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

Le Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Vice-Présidentes	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Maryse HENDRIX	Reine MARCELIS Mariet VANDERSTUKKEN	Thérèse VAN HOOF Anne GUILLICK	Dominique GATHON

Le CWEHF est composé de 25 membres effectifs et de 25 membres suppléants :

- 2 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés par les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs :
 - Organisations représentatives des employeurs (UNIPSO, EWCM-UCM, FWA-UAW) ;
 - Organisations représentatives des travailleurs (FGTB, CSC).
- 13 membres effectifs et 13 membres suppléants, désignés par le Gouvernement sur base de propositions faites par des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes : Synergie Wallonie, Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), Vie féminine, Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), Caravane pour la Paix et la Solidarité (CPPS), Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (MEHF), Respect Séniors, Flora, Fédération Arc-en-Ciel, PS, Cdh, MR et ECOLO.

Un.e représentant.e du SPW Intérieur et Action sociale est invité.e à assister aux réunions en tant qu'observateur/trice.

Le CWEHF a été renouvelé intégralement le 16 avril 2018 et le Bureau a été constitué le 28 mai 2018.

Missions

Le CWEHF a pour mission de :

- formuler des avis et des recommandations sur toute question relative à l'égalité entre hommes et femmes ;
- proposer les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission ;
- rendre des avis sur les mesures réglementaires ;
- suivre la problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les autres niveaux de pouvoir.

Intégré dans le Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) suite à la mise en œuvre des décrets dits « Gender mainstreaming », le CWEHF a pour mission supplémentaire :

- d'accompagner et de soutenir le processus d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, mesures ou actions publiques régionales ;
- de formuler des avis ou des recommandations de sa propre initiative, à la demande du Gouvernement ou d'un de ses membres.

Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

Références légales

- Arrêté du 10 juillet 2003 du Gouvernement wallon portant création d'un Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (MB 18 août 2003) ;
- Décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales. (MB 6 juin 2014) ;
- Décret du 3 mars 2016 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations Unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques régionales, pour les matières réglées en vertu de l'art.138 de la Constitution (MB 14 mars 2014).

Synthèse des travaux durant l'année 2019

Avis

En 2019, le CWEHF a rendu les 4 avis suivants :

- Avis n°66 du 14 janvier 2019 sur le projet de rapport final d'évaluation du premier plan wallon « Genre » ;
- Avis n°67 du 18 février 2019 sur le questionnaire soumis à la société civile dans le cadre du processus de rapportage de la Belgique au sujet de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin (rapport Pékin +25) ;
- Avis n°68 du 18 février 2019 sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2014 relatif à la reconnaissance d'un Réseau de Lutte contre la Pauvreté en Wallonie – 1^{ère} lecture ;
- Avis n°69 du 29 mars 2019 sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 pris en exécution du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, à destination des employeurs publics des services d'aides aux familles et aux aînés (SAFAs) – 1^{ère} lecture.

Auditions

Dans le cadre de ses travaux, le CWEHF a reçu plusieurs invités venus éclairer les membres soit sur une question d'actualité, soit sur un dossier à l'ordre du jour.

- **Le 14 janvier 2019 :**
 - M. Cédric ISTASSE, Rédacteur en chef du Courrier hebdomadaire du CRISP, pour une présentation des résultats des élections communales de 2018, en ce qui concerne la représentation des femmes élues pour un mandat exécutif.
- **Le 24 janvier 2019 :**
 - Mmes Nathalie LEPRINCE, Cheffe adjointe au Service de cohésion sociale de la Ville de Namur et Isabelle PAUL, Cheffe à la coordination provinciale de Namur pour l'Égalité des femmes et des hommes, au sujet du projet Family Justice Center de Namur (FJC).
- **Le 8 avril 2019 :**
 - Mme Caroline TIRMARCHE, Responsable du Service d'études de la Ligue des familles, au sujet d'une analyse de la situation et des besoins des familles monoparentales.

Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

- **Le 17 juin 2019 :**
 - Mme Christine MAHY, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, au sujet de son expertise sur la thématique « Familles monoparentales et précarité ».
- **Le 16 septembre 2019 :**
 - Mmes Magali VERDIER, Animatrice CIEP-B (CSC) et Lidia CANAZO, Membre de la Ligue des Travailleuses domestiques.
- **Le 18 novembre 2019 :**
 - M. Martin WAGENER, Professeur de sociologie à l'UCL-FOPES, pour un échange sur la thématique des familles monoparentales – Définition et état de la situation.
- **Le 16 décembre 2019 :**
 - M. François GHESQUIERE, Chargé de recherche à l'IWEPS, pour une présentation du cahier n° 4 : « Revenus, pauvreté et dépendance financière des wallonnes et des wallons ».

Travaux et réflexions

Pendant le premier semestre, le CWEHF a réalisé deux Mémoires en vue des élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai 2019. Le premier Mémoire reprend les revendications du CWEHF. Le deuxième Mémoire a été réalisé en collaboration avec les Conseils « égalité hommes-femmes » des autres entités, à savoir le Conseil fédéral de l'Égalité des Chances entre les Hommes et les Femmes et le Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH).

Dans le cadre de sa nouvelle mission mentionnée dans le décret « Gender mainstreaming », le CWEHF a réalisé sa mission d'accompagnement dans le cadre de la finalisation du rapport final d'évaluation du premier plan wallon « Genre ». Ce plan a été approuvé au Gouvernement wallon le 14 février 2019.

Le CWEHF a poursuivi sa réflexion concernant la thématique « Family Justice Center » et a souhaité obtenir plus d'informations sur le projet en cours de réflexion sur la ville de Namur.

La thématique principale qui a ensuite été abordée est celle des familles monoparentales : le CWEHF s'est intéressé aux problèmes de définition de ce concept, aux difficultés et aux besoins non rencontrés par ces familles ainsi que les risques liés à la séparation en matière de pauvreté, précarité et déprivation matérielle puisque la plupart des familles monoparentales ont une femme à leur tête.

Interpellations

En fonction de l'actualité, le CWEHF a émis plusieurs interpellations à destination des autorités politiques ou d'experts :

- Courrier adressé à Mme la Ministre Alda GREOLI en ce qui concerne le plan de prévention et de promotion de la santé.
- Courriers adressés à MM. Paul MAGNETTE et Elio DI RUPO, Informateurs de la Région wallonne, pour leur faire part de revendications communes aux trois conseils consultatifs « Égalité hommes-femmes » dans le cadre des futurs travaux préparatoires à la Déclaration de Politique régionale.
- Courriers adressés à MM. Paul MAGNETTE, Jean-Marc NOLLET et Willy BORSUS, Négociateurs de la Région wallonne, pour leur faire part de propositions d'objectifs stratégiques à intégrer dans la Déclaration de politique régionale au niveau du chapitre « égalité hommes-femmes ».

Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes

Représentations extérieures

Assemblée générale d'Alter Egaies 2019

Le CWEHF a participé à l'Assemblée générale d'Alter Egaies du 6 mai sur le thème 2019 : « Droits à disposer de son corps ».

Comité d'accompagnement « Familles monoparentales »

Suite aux conclusions de l'étude relative au screening juridique sur les risques potentiels de discrimination des législations vis-à-vis des familles monoparentales, la Ministre Alda GREOLI a souhaité mettre en place un portail « Familles monoparentales ». Le CWEHF a contribué à la réflexion sur le contenu du portail.

Une après-midi d'étude a été réalisée le 11 février 2019 par le SPW Intérieur et Action sociale et le Cabinet GREOLI pour lancer officiellement le portail et présenter aux acteurs de première ligne la structure de ce site. Il a également été annoncé qu'une formation spécifique sera intégrée au programme de formation de la Fédération des CPAS pour les travailleurs sociaux.

Collaboration entre les trois Conseils d'égalité entre hommes et femmes

Le Conseil fédéral de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes (CEC), le Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) et le Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) ont collaboré activement en vue de réaliser un Mémoire commun en vue des élections européennes, fédérales et régionales du 26 mai 2019. Le fruit de ce travail a été valorisé sous forme d'une conférence de presse qui a été réalisée dans les locaux de l'IEFH le 30 avril 2019. Cette conférence de presse a été relatée dans la presse écrite et Mme HENDRIX, Présidente du CWEHF, a été invitée à « Matin première » le 19 avril 2019.

Comité d'accompagnement pour le futur plan fédéral « Gender mainstreaming »

L'IEFH a mis en place un comité d'accompagnement le 5 novembre 2019 rassemblant une série d'acteurs de la société civile de tous les niveaux de pouvoir, dont le CWEHF. L'IEFH a présenté la méthodologie qui sera utilisée pour élaborer ce nouveau plan. Après un screening des documents d'orientation politique qui sera réalisé par l'IEFH, une fiche structurée en 4 volets sera préalablement remplie puis envoyée pour avis aux acteurs de la société civile.

Le CWEHF a décidé de réaliser ce travail en collaboration avec les deux autres Conseils « Égalité hommes-femmes » pour réaliser un avis commun à adresser aux Ministres du Gouvernement fédéral.

Consultation de la société civile en vue de la contribution des entités francophones au Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre (PAN intrafrancophone)

Les Administrations de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la COCOF ont organisé une vaste consultation de la société civile le 1^{er} octobre 2019 dans le but de définir les priorités à mentionner dans le cadre du futur plan intrafrancophone de lutte contre les violences basées sur le genre. Les membres du CWEHF se sont répartis dans les différents ateliers qui étaient proposés afin d'examiner un tableau (réalisé au préalable par les administrations) qui rassemblait toutes les mesures provenant soit de l'ancien PAN intrafrancophone, soit du rapport alternatif réalisé dans le cadre de l'évaluation de la Convention d'Istanbul.

Observatoire du Commerce

L'Observatoire du Commerce est l'organe consultatif spécialisé dans le secteur des implantations commerciales.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Michèle ROUHART	/	Sophie HANSON Jeremy HULS	Chiran FREROTTE Coralie RIGO

L'Observatoire du Commerce est composé de 13 membres effectifs à savoir :

- la représentation des instances consultatives suivantes :
 - 1 membre issu du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie ;
 - 1 membre issu du Pôle Environnement ;
 - 1 membre issu du Pôle Logement ;
 - 1 membre issu du Pôle Mobilité.
- 1 représentant de l'administration des implantations commerciales ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « protection du consommateur » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « protection de l'environnement urbain » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « objectif de la politique sociale » ;
- 2 experts indépendants pour le critère de délivrance « contribution à une mobilité plus durable ».

Pour chaque effectif, un suppléant est désigné.

Missions

L'Observatoire du Commerce a pour mission de rendre des rapports, avis, observations, suggestions et propositions dans les hypothèses visées par le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Il remet notamment :

- un rapport motivé sur l'évolution du schéma régional de développement commercial ;
- un rapport motivé sur les schémas communaux de développement commercial ;
- un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du schéma régional de développement commercial.

Observatoire du Commerce

L'Observatoire du Commerce émet des avis sur :

- les avant-projets de décrets ainsi que sur les projets d'arrêtés relatifs aux matières visées par le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- le projet de schéma régional de développement commercial, y compris le rapport sur les incidences environnementales ;
- les projets de schémas communaux de développement commercial, y compris le rapport sur les incidences environnementales ;
- les projets d'une surface commerciale nette supérieure à 2.500 m² nécessitant un permis d'implantation commerciale ;
- les projets d'implantations commerciales d'une surface commerciale nette égale ou supérieure à 2.500 m² nécessitant un permis intégré (permis d'implantation commerciale et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement).

L'avis de l'Observatoire peut être demandé en ce qui concerne :

- les projets d'implantations commerciales d'une surface supérieure à 400 m² et inférieure ou égale à 2.500 m² ;
- les projets d'implantation commerciale d'une surface commerciale nette supérieure à 400 m² et inférieure à 2.500 m² nécessitant un permis intégré (permis d'implantation commerciale et permis d'urbanisme et/ou permis d'environnement).
- les recours introduits contre les décisions de permis d'implantations commerciales ou de permis intégré (y compris les refus tacites).

Références légales

- Décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif à la composition et au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce et de la Commission de recours des implantations commerciales.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Avis

En 2019, l'Observatoire du Commerce a remis 144 avis, lesquels ont porté quasi exclusivement sur des dossiers individuels (demandes de permis d'implantation commerciale ou de permis intégré). Parallèlement à ces dossiers de portée individuelle, l'Observatoire a été sollicité pour remettre sa position sur le schéma communal de développement commercial d'Hannut accompagné de son rapport des incidences environnementales.

Auditions

Pour l'analyse des dossiers qui lui sont transmis, une audition des demandeurs ainsi que des communes est programmée et organisée sauf exception. Ces auditions se sont réparties sur les 18 réunions qui se sont tenues en 2019.

Travaux et réflexions

En 2019, l'Observatoire du Commerce a rédigé un Mémoire reprenant des recommandations à l'attention du Gouvernement wallon en place pour la législature 2019-2024. Il a examiné les mesures relatives au commerce de détail évoquées dans la Déclaration de Politique régionale 2019-2024. Il a enfin entamé une réflexion par rapport au décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.



5.

Commissions
d'agrément

Commissions d'agrément

Le CESE Wallonie assure le Secrétariat de plusieurs Commissions d'agrément dans le domaine de l'économie sociale, de l'emploi et de la formation.

Voici la liste de ces Commissions d'agrément :

- **Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle**
- **Commission Chèques**
- **Commission Congé-éducation payé**
- **Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale**
- **Commission consultative et de concertation en matière de placement**
- **Commission consultative et d'agrément des entreprises titres-services**
- **Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services**
- **Commission PMTIC**

Le rapport d'activité 2019 du CESE Wallonie présente la composition et les missions de ces Commissions d'agrément ainsi que la synthèse des travaux menés en 2019.

**Les rapports d'activité
des Commissions d'agrément
sont disponibles sur
www.cesewallonie.be**

Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle

La Commission CISP a pour principales missions de remettre au Ministre de la Formation un avis motivé sur l'octroi ou le renouvellement d'agrément d'un centre d'insertion socioprofessionnelle ou d'une filière lorsque son avis est sollicité par l'Administration ainsi que sur la suspension ou le retrait d'agrément d'une filière ou d'un centre lorsque le dossier est jugé « problématique ». Elle remet également un avis motivé sur les demandes de transfert de filières entre centres agréés.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Frédéric CLERBAUX	Jérôme THIRY	Claude GONTIER Corneille FRANSSSEN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de membres effectifs et suppléants répartis comme suit :

Avec voix délibérative (9 membres) :

- 2 représentants des organisations représentatives des employeurs;
- 2 représentants des organisations représentatives des travailleurs;
- 2 représentants du FOREM
- 1 représentant de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité);
- 1 représentant de l'Union des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, Fédération des Centres publics d'Action sociale;
- 1 représentant de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

Avec voix consultative (3 membres) :

- 1 représentant de l'Administration;
- 2 membres représentant les centres, particulièrement en ce qui concerne les cadres méthodologiques et les catégories de filières, désignés sur proposition de l'association visée à l'article 15 du décret (Interfédé).

Missions

La Commission est chargée :

- de remettre un avis sur la modification des catégories de public en fonction des modifications législatives, décrétales ou réglementaires et de l'évolution du marché de l'emploi;
- de remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité ;
- de remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière ;
- de remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière ;
- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'en analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle

Références légales

- Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 20/08/13) tel que modifié par le décret du 26 mai 2016 (MB 09/06/16).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (MB 30/01/17).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (MB 16/07/19).

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission s'est réunie à 2 reprises en 2019.

Avis

L'avis de la Commission a été sollicité sur deux dossiers en 2019. Après examen des dossiers, la Commission CISP a rendu un avis favorable et un avis défavorable au renouvellement de l'agrément des opérateurs.

Auditions

Pour l'examen de ces deux dossiers, la Commission a procédé à l'audition des inspectrices ayant réalisé les contrôles ainsi que des représentants des centres concernés.

Travaux et réflexions

En 2019, les travaux de la Commission CISP ont essentiellement porté sur :

- l'examen des dossiers de demande de renouvellement d'agrément sur lesquels son avis a été sollicité ;
- une information sur les avis rendus par le CESE Wallonie en janvier 2019 au sujet de 3 avant-projets d'AGW et de décrets (avant-projet d'AGW modifiant l'AGW CISP du 15/12/16, avant-projet d'AGW relatif aux dépenses éligibles dans le cadre des subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, avant-projet de décret relatif à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi inoccupés) ;
- une information sur la synthèse des rapports d'activités des CISP réalisée par l'administration en octobre 2018 ;
- l'approbation du rapport d'activités 2018 de la Commission CISP (via consultation électronique).

Commission Chèques

La Commission Chèques est chargée principalement de rendre des avis motivés sur l'agrément, la suspension, le refus ou le retrait d'agrément des opérateurs de formation ou des formations en matière de chèques-formation, lorsque son avis est sollicité par l'Administration. Elle propose ensuite au Gouvernement wallon un nombre forfaitaire d'heures susceptibles d'être financées par le chèque-formation dans le cadre de la formation à distance. En matière de chèques-crédit, la Commission est également chargée de rendre des avis motivés lorsque son avis est sollicité par l'Administration.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Isabelle MICHEL	/	Florence LEDIEU Claude GONTIER	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission se compose de :

- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants des organisations représentatives des travailleurs ;
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant du Forem ;
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique ;
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Administration ;
- 1 expert réputé pour sa connaissance de la formation professionnelle, en particulier dans les entreprises.

Missions

La Commission est chargée :

- dans le cadre du dispositif chèques-formation, de remettre un avis motivé lorsque son avis est sollicité par l'Administration ;
- dans le cadre du dispositif chèques-formation, de remettre un avis lorsque l'Administration émet une proposition de refus d'agrément, de suspension et de retrait d'agrément de l'opérateur de formation ou de la formation ;
- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement et l'Administration des faits de la cause ;
- dans le cadre de la formation à distance, de proposer au Gouvernement pour chaque domaine de formation faisant l'objet d'une demande d'agrément, un nombre forfaitaire d'heures susceptible d'être financé par le chèque formation ;

Commission Chèques

- de remettre un avis, en matière de chèques-crédation, sur l'octroi, le renouvellement, la suspension et le retrait d'agrément de chaque opérateur de formation. Cela étant, l'arrêté ministériel du 29 juin 2017 prévoit que :
 - l'avis de la Commission Chèques peut être sollicité par l'Administration :
 - › dans le cadre de l'instruction de la demande d'agrément ;
 - › dans le cadre d'un recours introduit par un prestataire à l'encontre d'une décision de refus d'agrément ;
 - › dans le cadre de la procédure de l'exclusion d'un prestataire de portefeuille électronique ;
 - › dans le cadre de la procédure de retrait d'agrément.
 - la Commission assure un suivi de l'arrêté ministériel du 29 juin 2017 en :
 - › formulant des recommandations destinées à permettre d'améliorer la qualité des prestataires de services ;
 - › remettant un avis sur l'évolution du chèque-formation à la création d'entreprise du pilier «Formation» ainsi que du pilier «Coaching» visés à l'article 4 du décret du 21 décembre 2016.

Références légales

- Décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises (MB 29/04/03).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises (MB 16/06/04) ;
- Arrêté ministériel du 29 juin 2017 portant exécution partielle, en matière de formation professionnelle, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré (MB 24/01/18).

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission s'est réunie à 9 reprises en 2019.

Avis

Au cours de l'année 2019, la Commission a rendu 65 avis dans le cadre du dispositif chèques-formation. L'avis de la Commission n'a pas été sollicité sur des dossiers introduits par des opérateurs dans le cadre du dispositif chèques-crédation.

Parmi les 65 avis rendus dans le cadre du dispositif chèques-formation, 59 avis concernent 785 formations proposées à l'agrément ou au renouvellement d'agrément par des opérateurs de formation, 4 avis sont relatifs à des recours introduits par des opérateurs à l'encontre d'un refus d'agrément et 2 avis sont relatifs à une proposition de retrait d'agrément pour des opérateurs de formation. Parmi ces 785 formations, 634 ont reçu un avis favorable à l'unanimité, 135 un avis défavorable à l'unanimité et 16 un avis divisé.

Pour certains dossiers, la Commission a souhaité auditionner les opérateurs de formation et/ou obtenir des compléments d'informations et a dès lors décidé de reporter son avis sur tout ou partie du dossier lors de ses prochaines réunions.

Commission Chèques

Auditions

Au cours de l'année 2019, la Commission a procédé à l'audition de quatre opérateurs chèques-formation dans le cadre de l'examen de leur dossier chèques-formation.

Travaux et réflexions

En 2019, les travaux de la Commission Chèques ont essentiellement porté sur :

- l'examen des dossiers des opérateurs chèques-formation qui lui ont été soumis par l'Administration (Direction de la Formation Professionnelle au sein du Département de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - SPW Economie, Emploi, Recherche) ;
- la mise à jour de la jurisprudence relative aux dossiers chèques-formation qui lui ont été soumis pour examen dans le cadre du décret du 10 avril 2003. Il est à noter que la Commission travaille, de manière continue, sur l'amélioration de ce document, compte tenu de sa mission en matière d'agrément qui lui est octroyée ;
- l'examen des modules de formation à distance (proposition pour chaque domaine de formation faisant l'objet d'une demande d'agrément d'un nombre forfaitaire d'heures susceptibles d'être financées par le chèque-formation) ;
- la rédaction de son rapport d'activités pour l'année 2018 ;
- l'élaboration d'un nouveau règlement d'ordre intérieur, établi sur base du canevas élaboré par le CESE Wallonie. L'élaboration de ce canevas s'inscrit dans une démarche transversale au sein du CESE Wallonie pour uniformiser les règles de fonctionnement des organismes consultatifs qui y sont hébergés, dans la continuité des principes soutenant la réforme de la fonction consultative. Ce travail est toujours en cours de réalisation au sein de la Commission.

La Commission a également été informée sur le suivi de certains dossiers chèques-formation par l'Administration.

Commission Congé-éducation payé

La Commission d'agrément Congé-éducation payé (CEP) est principalement chargée de se prononcer, par décision notifiée, sur l'agrément, le retrait ou la suspension d'agrément de certaines catégories de formations générales et professionnelles. Elle a également d'autres rôles, comme le suivi de l'évolution de la situation budgétaire de la réglementation CEP.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Thierry JACQUES	Jean de LAME	Florence LEDIEU Corneille FRANSSSEN	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de :

- 1 Président, représentant le Ministre de l'Emploi et de la Formation, et de son suppléant ;
- 4 représentants des organisations représentatives des employeurs et de 4 représentants des organisations représentatives des travailleurs, et de leurs suppléants ;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions, et de son suppléant ;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement de la Communauté française ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions, et de son suppléant ;
- 1 représentant du Ministre du Gouvernement wallon ayant l'emploi et la formation dans ses attributions, et de son suppléant ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Economie, Emploi et Recherche du Service public de Wallonie, et de son suppléant ;
- 1 représentant de l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi, et de son suppléant ;
- 1 représentant de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), et de son suppléant ;
- 1 secrétaire et de son suppléant.

Commission Congé-éducation payé

Missions

La Commission a pour mission de se prononcer sur l'agrément de certaines formations accessibles dans le cadre du CEP. Elle est également chargée de :

- contrôler les formations visées à l'article 109, c'est-à-dire l'ensemble des formations générales et des formations professionnelles ;
- suivre au moins semestriellement l'évolution de la situation budgétaire de la réglementation en matière de CEP. Lorsqu'elle constate un dépassement de l'objectif budgétaire ou une menace de dépassement de cet objectif, elle en informe sans délai le Ministre, qui prend, après avis urgent du CESE Wallonie les initiatives nécessaires pour sauvegarder l'équilibre budgétaire ;
- émettre un avis sur les problèmes du CEP, soit d'initiative, soit à la demande du Ministre.

La Commission a également d'autres missions en dehors de celles de l'agrément et de la «bonne gestion» du dispositif comme par exemple :

- se prononcer sur le modèle de rapport d'évaluation ;
- se prononcer sur les modèles des différentes attestations ;
- se prononcer sur le nombre d'heures pour certaines catégories de formation.

Références légales

- Section 6 du Chapitre IV de la Loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant les dispositions sociales, modifiée par le décret du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la sixième réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi.
- Arrêté royal du 23 juillet 1985 d'exécution de la section 6 du chapitre IV de la loi du 22 janvier 1985 de redressement contenant les dispositions sociales, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2016 et par l'arrêté royal du 17 décembre 2017.
- Arrêté royal du 27 août 1993 portant modification de la liste des formations qui entrent en compte pour le congé-éducation payé.

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission s'est réunie à 7 reprises en 2019.

Avis

Au cours de l'année 2019, la Commission a rendu 107 décisions d'agrément pour 107 modules de formations dans le cadre du dispositif CEP. Ces décisions sont les suivantes :

- 34 décisions favorables* et 10 décisions défavorables à l'octroi de modules de formations dans le cadre du CEP organisés par des opérateurs de formation.
- 63 décisions favorables* au renouvellement d'agrément de modules de formations dans le cadre du CEP organisés par des opérateurs de formation.

La Commission s'est ensuite prononcée par décision sur des rapports d'évaluation relatifs à des formations déjà agréées pour un opérateur de formation en vue de leur amélioration.

* Pour tout ou partie de la formation proposée à l'agrément.

Commission Congé-éducation payé

Auditions

Au cours de l'année 2019, la Commission n'a procédé à aucune audition d'opérateurs de formation.

En outre, dans le cadre de ses réflexions sur le dispositif, la Commission a entendu M. PAQUET, Business Analyst du Forem, sur les données statistiques relatives au dispositif pour l'année scolaire 2016-2017.

Travaux et réflexions

En 2019, les travaux de la Commission Congé-éducation payé ont essentiellement porté sur :

- l'examen des formations présentées à l'agrément ou au renouvellement d'agrément dans le cadre du dispositif ;
- l'examen des rapports annuels d'évaluation des formations agréées dans le cadre du dispositif ;
- une réflexion sur différents aspects du dispositif CEP. La Commission a mené une réflexion en vue notamment d'apporter des réponses à diverses interrogations qui lui sont apparues dans la pratique de l'examen des dossiers d'agrément pour les formations qui relèvent de sa compétence. La Commission a présenté ses interrogations et l'état de ses réflexions sur le dispositif au CESE Wallonie (via sa Commission Emploi-Formation-Education) afin qu'il puisse éventuellement les communiquer au Gouvernement wallon, tenant compte de la refonte des incitants financiers à la formation. Cette réflexion de la Commission aborde principalement les questions de l'accessibilité des travailleurs à la formation, des critères d'agrément des formations, de la liste des cours exclus du bénéfice du CEP par l'arrêté royal du 27 août 1993, de la prise en compte des heures de formation, des missions de la Commission d'agrément, de la procédure de recours des opérateurs à l'encontre d'une décision de refus/retrait d'agrément et de la présidence de la Commission ainsi que du caractère décisionnel/consultatif de la Commission. La Commission a ensuite été informée par le CESE Wallonie (via sa Commission Emploi-Formation-Education) de la suite qu'il envisageait à donner à ce travail de réflexion.
- le suivi budgétaire de dispositif conformément à la mission qui lui est confiée par la section 6 du chapitre IV de la loi du 22 janvier 1985. Dans ce cadre, elle a pris connaissance des rapports statistiques sur le dispositif pour l'année scolaire 2016-2017.
- la rédaction de son rapport d'activité pour l'année 2018 ;
- la mise à jour de la jurisprudence relative aux formations sur lesquelles elle se prononce par décision motivée. Il est à noter que la Commission travaille, de manière continue, sur l'amélioration de ce document, compte tenu de sa mission qui lui est octroyée en matière d'agrément ;
- la mise à jour d'un tableau de bord des décisions rendues sur les dossiers d'agrément et de renouvellement d'agrément.

Enfin, le Président ainsi que le Secrétariat de la Commission ont informé les membres de la Commission sur la gestion du dispositif par le service du CEP de la Région flamande, suite à leur participation à une réunion de travail, organisée par le service du CEP de la Région flamande.

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

La Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale est constituée en application de l'article 6 du décret relatif à l'économie sociale du 20 novembre 2008. Elle rend des avis relatifs à trois dispositifs particuliers de l'économie sociale : les entreprises d'insertion, les initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) et les agences-conseils.

Composition au 31 décembre 2019

Président

Christian PETERS

Vice-Présidente

Bénédicte SOHET

Secrétaires de Commission

Anne GUILLICK
Corneille FRANSSEN

Assistants administratives

Carmelina MONTAGNINO
Laurie PRESTI

La COMES se compose d'un Président et d'un vice-Président, ainsi que de 17 membres effectifs et 17 membres suppléants issus des organismes énumérés à l'article 7 du décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale :

Voix délibérative

- 4 effectifs et 4 suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- 4 effectifs et 4 suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs ;
- 3 effectifs et 3 suppléants représentant les entreprises d'économie sociale ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération wallonne des Centres publics d'Action sociale.

Voix consultative

- 1 Président et 1 Vice-Président ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant la SOWECSOM (Société wallonne d'Economie sociale marchande) ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi tel qu'institué par le décret wallon du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi ;
- 1 effectif et 1 suppléant représentant l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (AWIPH) ;
- 2 effectifs et 2 suppléants de l'Administration de la Région wallonne.

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Missions

La Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale est chargée :

- de remettre, d'initiative ou sur demande, tout avis sur toutes questions relatives aux entreprises de l'économie sociale portant dénomination d'entreprises d'insertion, d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) et d'agences-conseil ;
- de remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément des porteurs de projet/entreprises visés par les arrêtés «entreprises d'insertion», «IDESS» et «agences-conseil» ;
- de remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément de ces mêmes porteurs de projet/entreprises ;
- de traiter les infractions ou manquements aux dispositions inscrites dans la législation applicable, afin d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Références légales

- «Décret agences-conseil» : le décret wallon du 27 mai 2004 relatif aux agences-conseils en économie sociale (MB 18/08/04) ; Décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale (MB 31/12/08) ;
- «Arrêté agences-conseil» : l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2006 portant exécution du décret du 27 mai 2004 relatif aux agences-conseil en économie sociale (MB 10/02/06) ;
- «Décret IDESS» : le décret wallon du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé : «IDESS» (MB 05/01/07) ;
- «Arrêté IDESS» : l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 juin 2007 portant exécution du décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale, en abrégé : «IDESS» (MB 19/07/07), tel que modifié par l'AGW du 24/09/2015 (MB du 05/10/2015) ;
- «Décret EI» : le décret wallon du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (MB 21/01/13), tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014 (MB 02/06/14); abrogé et remplacé par le décret du 20 octobre 2016 relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et au subventionnement des entreprises d'insertion ;
- «Arrêté EI» : l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (MB 07/03/13), abrogé et remplacé par l'AGW du 24 mai 2017 portant exécution du décret du 20 octobre 2016 ;

Synthèse des travaux de l'année 2019

- Remise d'avis relatifs aux trois dispositifs sous rubrique ;
- Analyse des rapports d'activités des structures appartenant aux trois dispositifs sous rubrique ;
- Rapport d'activités 2018 de la COMES.

Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale

Avis

Au cours de l'année 2019, la COMES s'est réunie à 19 reprises et a rendu les avis suivants :

- Dispositif Entreprises d'insertion : 95 avis (4 avis relatifs à la validation d'un critère pour la subvention « Mise en œuvre des principes de l'économie sociale », 1 avis relatif à une proposition de retrait d'agrément et de récupération des subventions, 2 avis relatifs à un retrait de subventions, 1 avis de suspension d'agrément, 15 avis favorables à une nouvelle demande d'agrément ou à une demande d'agrément pour deux ans suite à demande de renouvellement en retard, 72 avis favorables à un renouvellement d'agrément).
- Dispositif «IDESS» : 13 avis (7 avis favorables à une extension d'agrément, 1 avis favorable à une demande d'agrément, 5 avis favorables à un renouvellement (4 ans) d'agrément).
- Dispositif Agences-conseils : 9 avis (1 avis portant sur l'approbation d'un rapport d'activités 2016, 1 avis de suspension d'agrément pour manque d'activités en application de l'art.5, alinéa 1^{er}, 3^o, 6^o et 7^o du décret, 1 avis portant sur l'approbation d'un rapport d'activités 2017, 1 avis de renouvellement d'agrément, 5 avis portant sur l'octroi de la subvention de base, solde 2018-avance 2019).

Auditions

La majorité des auditions (91) a été réalisée dans le cadre du dispositif Entreprises d'insertion (EI).

Le nombre élevé d'auditions dans ce dispositif s'explique par le souhait de la Commission d'appréhender de façon systématique, actualisée et globale le statut des EI avant de procéder à un renouvellement d'agrément à durée indéterminée.

Une audition a été réalisée dans le cadre du dispositif «IDESS».

Une audition a été réalisée dans le cadre du dispositif Agences-conseils, ayant mené à la demande d'introduction d'un plan de redressement.

Commission consultative et de concertation en matière de placement

La Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) est chargée de rendre des avis motivés au Gouvernement wallon sur l'agrément, la suspension ou le retrait de l'agrément des agences de travail intérimaire ainsi que sur la suspension ou le retrait d'enregistrement des agences de placement. Elle peut également se prononcer sur toutes les questions relatives au placement en général ou au travail intérimaire.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistante administrative
Laurent STAS DE RICHELLE	Giuseppe PAGANO	Frédérique DEBRULE Nathalie DELBRASSINNE Véronique KAISER	Frédérique BLANJEAN

La Commission se compose d'un Président et d'un Vice-Président désignés par le Gouvernement, ainsi que de 10 membres effectifs et 10 membres suppléants, répartis comme suit :

Voix délibérative

- 1 Président et 1 Vice-Président ;
- 4 membres effectifs et autant de suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs ;
- 4 membres effectifs et autant de suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs ;

Voix consultative

- 2 membres effectifs et autant de suppléants représentant les Services du Gouvernement wallon.

Missions

La Commission a pour missions de :

- remettre des avis motivés concernant l'agrément des agences de travail intérimaire ;
- remettre des avis motivés conformément à l'article 9 du décret du 3 avril 2009 (en cas de fusion, d'absorption ou de scission de l'agence de travail intérimaire agréée) ;
- remettre des avis motivés, d'initiative ou sur demande du Gouvernement, concernant la suspension ou le retrait de l'agrément des agences de travail intérimaire et de l'enregistrement des agences de placement ;
- remettre d'initiative ou sur demande du Gouvernement, tout avis sur toutes questions relatives au placement en général ou au travail intérimaire ;
- remettre, selon les modalités déterminées par le Gouvernement, annuellement au Gouvernement ainsi qu'au Parlement wallons un rapport d'activités.

Commission consultative et de concertation en matière de placement

Références légales

- Décret du Gouvernement wallon du 3 avril 2009 relatif à l'enregistrement ou à l'agrément des agences de placement.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 2009 portant exécution du décret du 3 avril 2009.

Synthèse des travaux de l'année 2019

Avis

Au cours de l'année 2019, la Commission a rendu les 37 avis suivants :

- 8 avis favorables relatifs à des demandes d'agrément pour le service de travail intérimaire, pour une durée de deux ans ;
- 1 avis défavorable relatif à une demande d'agrément pour le service de travail intérimaire ;
- 1 avis favorable relatif à une demande de renouvellement d'agrément pour le service de travail intérimaire, pour une durée indéterminée ;
- 3 avis favorables relatifs à des retraits d'agrément ;
- 4 avis favorables relatifs à des retraits de dispense d'agrément ;
- 20 avis favorables relatifs à des retraits d'enregistrement.

Auditions

En 2019, la Commission a envoyé 81 convocations à des auditions. Toutes les convocations n'ont pas donné lieu à des auditions effectives en raison du fait que certaines agences ne s'y sont pas présentées ou ont fourni les informations demandées dans l'intervalle.

Au cours de l'année, il y a eu 8 auditions de représentants d'agences, dans le cadre de demandes d'agrément, afin d'obtenir des compléments d'informations sur les projets envisagés par celles-ci.

Travaux et réflexions

La Commission a rédigé le rapport d'activités 2018 relatif à ses activités et l'a ensuite transmis aux Gouvernement et Parlement wallons.

Au cours de l'année 2019, la Commission a accordé une attention toute particulière à 4 dossiers présentant des problèmes précis (notamment endettement important vis-à-vis de l'ONSS ou d'autres créanciers, mise à disposition de travailleurs intérimaires sans disposer d'un agrément ou d'un enregistrement, suspicion de poursuite des activités malgré la perte d'une dispense d'agrément, retrait d'agrément à une agence suspectée de ne pas payer le salaire minimum aux travailleurs intérimaires).

En 2019, la Commission a poursuivi sa réflexion sur le monde du football ; elle a chargé le secrétariat de prendre contact puis de rencontrer des représentants de la Pro League. Également soucieuse d'instaurer davantage de régulation dans le secteur du football, la Fédération a travaillé à la mise en place d'une « clearing house » (plateforme électronique par laquelle devront passer tous les versements des clubs vers les agents). Le projet de règlement de la « clearing house » a été approuvé par l'Autorité belge de la concurrence ainsi que par l'Assemblée générale de la Pro League. La Commission a veillé à ce que le respect de la réglementation wallonne, dans le chef de l'agent/de l'agence concerné, fasse partie des conditions d'accès à la plateforme. La « clearing house » devrait être opérationnelle pour le mercato d'été.

Commission consultative et de concertation en matière de placement

En outre, la Commission s'est interrogée sur les actions qu'elle pourrait mettre en place, dans le cadre de son champ de compétences, face aux pratiques de plus en plus nombreuses se situant à la limite du champ d'application du décret placement (ex. : économie de plateforme). Qu'il s'agisse de mise à disposition en dehors de tout cadre légal ou de contournement de la réglementation dans des secteurs comme les banques et assurances, l'agriculture, la distribution ou encore le secteur des artistes. L'objectif poursuivi par la Commission est de veiller à ce que ces différents prestataires de services se mettent en conformité avec la réglementation et n'échappent ni aux obligations du secteur de l'intérim ni au contrôle de l'activité de placement.

Au cours de l'année, les membres de la Commission ont également entamé une réflexion sur la qualité des services d'outplacement prestés par certaines agences de placement enregistrées, en vue de proposer des pistes d'amélioration (en s'inspirant éventuellement des mesures déjà prises en Flandre). Cette réflexion a par ailleurs été l'occasion d'une adaptation des formulaires de rapports d'activités à destination des agences de placement enregistrées pour le service d'outplacement pour une meilleure prise en compte de la réalité, une vision statistique complète de ce service de placement ainsi qu'une mise en conformité avec la réglementation actuelle.

Par ailleurs, afin de disposer de plus d'outils encore pour remplir correctement sa mission de surveillance du fonctionnement du marché de placement, la Commission a poursuivi sa collaboration régulière (mise en place en 2018) avec les secrétariats des Commissions d'agrément des autres régions du pays ainsi qu'avec le Fonds social pour les intérimaires. Elle a par ailleurs obtenu un accord du SPW Emploi pour qu'il soit réclamé systématiquement aux agences introduisant une demande d'agrément une attestation du Fonds social pour les intérimaires confirmant le paiement de la première tranche de la garantie. Une collaboration avec les services de l'Inspection sociale régionale a aussi été mise en place en 2019.

Enfin, la Commission a poursuivi sa réflexion sur la question du contrôle effectif des agences de placement d'origine étrangère, actives en Région wallonne, au départ des déclarations LIMOSA.

Chambre de concertation

Missions

La Chambre de concertation est instituée au sein de la Commission consultative et de concertation en matière de placement et a pour missions :

- de structurer la récolte de données entre le FOREM, les agences de placement et les agences de travail intérimaire ;
- d'organiser le partage des résultats de l'exploitation de ces données par le FOREM ;
- de structurer la coopération entre le FOREM, les agences de placement et les agences de travail intérimaire dans les domaines d'intérêt commun ;
- de faire des propositions au Gouvernement en ce qui concerne les modalités à appliquer pour favoriser la transparence du marché régional du travail, et notamment déterminer un canevas de recueil des informations telles que visées à l'article 10, § 4, alinéa 2, 1° du décret du 3 avril 2009.

Composition

Elle est composée, au 31 décembre 2019, outre les membres de la Commission, de deux représentants et d'autant de suppléants issus du FOREM, d'un représentant et d'un suppléant issus de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS).

Activités

La Chambre de concertation s'est réunie deux fois durant l'année 2019. Au cours de ces réunions, elle a travaillé sur les points et rapports suivants :

- élaboration et approbation du rapport d'activités 2018 de la Chambre ;
- formulaires de rapport d'activités à destination des agences agréées et des agences enregistrées : présentation du nouveau modèle par les représentants d'eWBS et approbation ;
- « Le travail intérimaire en Wallonie – Aperçu statistique au travers des données recueillies auprès de la BCSS et du FOREM » (Données 2017 et 2018) ;
- « Difficultés de recrutement des agences agréées de travail intérimaire et des agences de placement enregistrées ».

Commission consultative d'agrément des Entreprises Titres-services

La Commission consultative d'agrément des Entreprises Titres-Services est chargée de remettre un avis concernant l'octroi ou le retrait d'agrément des entreprises titres-services.

Composition au 31 décembre 2019

Président	Vice-Président	Secrétaires de Commission	Assistants administratives
Sébastien DUPANLOUP	/	Claude GONTIER Anne GUILLICK	Carmelina MONTAGNINO Laurie PRESTI

La Commission est composée de 10 membres effectifs et de 10 membres suppléants :

- 4 membres effectifs et 4 membres suppléants, présentés par les organisations les plus représentatives des travailleurs
- 4 membres effectifs et 4 membres suppléants, présentés par les organisations les plus représentatives des employeurs, dont au moins un membre effectif et un membre suppléant représentant le secteur de l'économie sociale
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant le FOREM
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant l'Administration

Seuls les 8 membres représentant les organisations d'employeurs et de travailleurs ont voix délibérative. Les représentants du FOREM et de l'administration ont voix consultative.

Missions

La Commission a pour mission de rendre des avis concernant l'octroi ou le retrait de l'agrément des entreprises titres-services.

La procédure d'agrément des entreprises prévoit que l'Administration soumette toutes les nouvelles demandes d'agrément à la Commission pour avis. Par ailleurs, concernant les entreprises en infraction par rapport à la réglementation titres-services, en fonction de la nature de ces infractions, trois types de retrait d'agrément sont prévus : le retrait avec sursis, le retrait immédiat et le retrait d'office. Il est prévu que la Commission intervienne dans les procédures de retrait avec sursis et de retrait immédiat ; les retractions d'office pouvant en effet être directement proposés au Ministre par l'Administration dans la mesure où les infractions qui y sont liées laissent peu de marge à l'interprétation.

Commission consultative d'agrément des Entreprises Titres – Services

Références légales

- Loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité telle que modifiée notamment par le décret wallon du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi.
- Arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services tel que modifié notamment par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'Arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- Arrêté ministériel du 9 mars 2017 désignant les membres de la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (MB 06/04/17) tel que modifié au 31/12/18.

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission s'est réunie à 10 reprises en 2019.

Avis

Au cours de l'année 2019, la Commission a rendu 38 avis portant sur les dossiers suivants :

- 14 dossiers de demande d'agrément initial. Tous ont reçu un avis favorable.
- 2 dossiers de demande d'extension d'agrément qui ont reçu un avis favorable.
- 22 dossiers concernant des entreprises en infraction au regard de la législation titres-services. La Commission a rendu :
 - 3 avis favorables au maintien de l'agrément ;
 - 5 avis favorables au retrait immédiat de l'agrément ;
 - 6 avis favorables au retrait avec sursis de l'agrément ;
 - 2 avis divisés (les membres n'ont pu s'accorder sur une décision commune et se sont prononcés soit pour un maintien, soit pour un retrait avec sursis soit pour un retrait immédiat de l'agrément) ;
 - 6 avis favorables à une levée de retrait avec sursis. En effet, 6 entreprises qui ont, durant l'année 2019, fait l'objet d'un retrait d'agrément avec sursis, ont été invitées à se mettre en ordre avec la législation Titres-Services endéans les 4 mois suivant la notification de cette décision. Après examen des pièces produites par ces 6 entreprises pour se mettre en conformité, la Commission s'est prononcée en faveur de la levée du retrait avec sursis et donc du maintien de leur agrément.

A noter que la Commission a été consultée sur 34 dossiers en 2019. La différence entre le nombre de dossiers reçus (34) et le nombre d'avis remis (38) s'explique comme suit :

- 5 avis ont été formellement rendus en 2019 alors qu'ils avaient été analysés lors de la dernière réunion de 2018. En effet, n'ayant pu recueillir le quorum de présences requis pour délibérer valablement, les avis portant sur ces 5 dossiers n'ont pu être adoptés valablement qu'à l'issue d'une procédure électronique permettant aux membres absents de se prononcer. Ces avis ont dès lors été adoptés formellement le 9 janvier 2019 bien que les dossiers aient été examinés et que les responsables des entreprises aient été auditionnés lors de la réunion du 17 décembre 2018.
- La Commission a été consultée sur un dossier d'infraction en décembre 2019 mais celle-ci n'a rendu son avis que lors de la réunion suivante, en janvier 2020.

Commission consultative d'agrément des Entreprises Titres – Services

Auditions

La Commission a procédé à l'audition des représentants de 12 entreprises dans le cadre de leur demande d'agrément ou d'extension d'agrément¹.

La Commission a par ailleurs entendu les représentants de 10 entreprises en infraction par rapport à la législation titres-services avant de se positionner sur leur dossier².

Travaux et réflexions

En 2019, les travaux de la Commission ont essentiellement porté sur :

- l'examen des dossiers d'agrément ou d'infraction qui lui ont été soumis par l'Administration (34 dossiers en 2019) ;
- la désignation, en décembre 2019, d'un nouveau Président ;
- la prise d'acte des procédures de retrait d'office entamées par l'Administration pour 8 entreprises titres-services ayant des dettes ONSS ou des dettes d'impôt ;
- la présentation, par un membre de la Commission, du fonctionnement d'un logiciel d'enregistrement des prestations titres-services ;
- la présentation des travaux du groupe de travail « Droits de la défense » mis en place par le CESE Wallonie, le SPW et le FOREM au sujet des droits de la défense des opérateurs ou entreprises pouvant potentiellement faire l'objet d'une sanction dans le cadre de différents dispositifs en matière d'emploi, de formation professionnelle et d'économie sociale ;
- un échange de vues sur la systématisation des auditions des entreprises par la Commission ;
- une présentation des modifications de la base légale du dispositif titres-services : révision de la loi et de l'arrêté royal relatifs aux titres-services et adoption d'une nouvelle base légale et réglementaire en matière de contrôle et d'amendes administratives ;
- l'approbation du rapport d'activités 2018 de la Commission ;
- le suivi des avis rendus par la Commission ;
- l'élaboration du calendrier des réunions ;
- des points d'informations divers : état d'avancement du marché public pour la désignation de l'émetteur de chèques, Déclaration de politique régionale 2019-2024, problématique de la réduction collective du temps de travail mise en place par une entreprise du secteur, titres-services octroyés dans le cadre du congé de paternité des travailleurs indépendants, état des négociations sectorielles, état d'avancement du rapport d'évaluation 2017 par IDEA Consult,...

¹ Les entreprises ayant introduit une nouvelle demande d'agrément ou d'extension d'agrément sont systématiquement invitées à une audition auprès de la Commission. Sur les 16 avis rendus en la matière en 2019, 2 gérants se sont excusés et n'ont pu être entendus et 2 autres avaient été auditionnés en décembre 2018.

² Les entreprises en infraction sont systématiquement conviées à une audition afin de faire valoir leurs moyens de défense. Sur les 16 avis rendus, la Commission a procédé à 10 auditions en 2019. En effet, 3 dossiers avaient été examinés en décembre 2018, 3 entreprises étaient représentées par un même gérant et une entreprise ne s'est pas présentée à l'audition.

Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services

La Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services (FFTS) est chargée de remettre un avis sur les demandes d'approbation de formations visant à former les travailleurs ayant conclu un contrat de travail titres-services. Les modules de formation peuvent être organisés par les entreprises titres-services elles-mêmes ou par des prestataires de formation externes. Pour être approuvées par la Région et faire l'objet d'une subvention, ces formations doivent :

- soit être en lien avec la fonction exercée par le travailleur titres-services (ergonomie, organisation efficace, sécurité, hygiène, ...)
- soit poursuivre un objectif de spécialisation ou de mobilité professionnelle du travailleur au sein du secteur des titres-services.

Composition au 31 décembre 2019

Présidente

Florence GILBERT DE CAUWER /

Vice-Président

Secrétaires de Commission

Claude GONTIER
Florence LEDIEU

Assistants administratives

Carmelina MONTAGNINO
Laurie PRESTI

La Commission est composée de 6 membres effectifs et de 6 membres suppléants :

- 2 membres effectifs et 2 membres suppléants présentés par les organisations représentatives des travailleurs
- 2 membres effectifs et 2 membres suppléants présentés par les organisations représentatives des employeurs
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant le FOREM
- 1 membre effectif et 1 membre suppléant représentant l'Administration

Tous les membres ont voix délibérative.

Missions

La Commission est chargée de rendre des avis, d'initiative ou à la demande du Ministre ou de l'Administration, sur les demandes d'approbation des formations qui, de par leur contenu, sont susceptibles d'entrer dans le cadre de l'arrêté concernant le fonds de formation titres-services et de faire l'objet du remboursement partiel.

Suite à la régionalisation du dispositif, deux nouvelles missions ont été confiées à la Commission par l'AGW du 1^{er} décembre 2016 modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services, à savoir :

- proposer au Ministre des critères d'approbation des formations susceptibles d'être remboursées dans le cadre de l'article 2, §1^{er}, al 1^{er}, 2^o de l'AR du 7 juin 2007, c'est-à-dire les formations qui poursuivent un objectif de spécialisation ou de mobilité professionnelle du travailleur ayant conclu un contrat de travail titres-services au sein du secteur titres-services ou au sein de tout autre secteur d'activité ;
- proposer au Ministre des modalités de comptabilisation et d'assimilation des formations agréées par le fonds sectoriel de la Commission paritaire n° 322.01, dans le cadre de l'obligation de formation de 9 heures par travailleur titres-services équivalent temps plein (cf. article 2bis/2, de l'AR du 12 décembre 2001 concernant les titres-services).

Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services

Références légales

- Loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité telle que modifiée notamment par le décret wallon du 28 avril 2016 portant mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat et diverses dispositions relatives à la politique de l'emploi (article 9bis).
- Arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services tel que modifié notamment par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 modifiant l'AR du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et l'AR du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.
- Arrêté ministériel du 9 mars 2017 instituant la Commission consultative Fonds de Formation Titres-Services (MB 06/04/17) tel que modifié au 31 décembre 2019.

Synthèse des travaux de l'année 2019

La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2019.

Avis rendus

Au cours de l'année 2019, la Commission FFTS a rendu 121 avis sur des demandes d'approbation de formation :

- La Commission a rendu 42 avis favorables, 7 avis défavorables et 2 avis divisés concernant des demandes introduites par des entreprises agréées titres-services (51 avis).
- La Commission a rendu 55 avis favorables et 15 avis défavorables concernant des demandes introduites par des prestataires de formation externes (70 avis).

Auditions

Durant l'année 2019, la Commission FFTS a entendu :

- M. Marc LEBOUTTE, Coordinateur du fonds de formation titres-services au FOREM et membre effectif (représentant le FOREM) de la Commission FFTS, pour une présentation des rapports d'évaluation 2015 et 2016 du FFTS.
- Mme Nathalie VANDERVINNE, Team leader Wallonie et Bruxelles & Project manager au sein du Fonds de formation sectoriel de la Commission paritaire 322.01 (FORM TS), pour une présentation de l'étude : «Travail faisable et maniable dans le secteur des titres-services : Etude sur le bien-être des travailleurs titres-services» réalisée par IDEA à la demande du Fonds de soutenabilité de la CP 322.01.

Travaux et réflexions

En 2019, les travaux de la Commission FFTS ont essentiellement porté sur :

- la remise d'avis sur les demandes d'approbation de formations qui lui ont été soumises par l'Administration (121 dossiers en 2019) ;
- une réflexion sur les raisons potentielles de la sous-utilisation du FFTS. Ainsi, à la demande de la Commission Emploi-Formation-Education du CESE Wallonie, la Commission FFTS a tenté d'identifier les causes potentielles de la sous-consommation du fonds ainsi que les leviers à mettre en œuvre pour optimiser son utilisation. Ces réflexions ont ensuite été relayées à la Ministre de l'Emploi, Christie MORREALE, par un courrier du CESE Wallonie daté du 9 décembre 2019 ;



Commission consultative Fonds de Formation Titres – Services

- une information sur l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 mai 2019 modifiant notamment l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le FFTS ;
- un échange de vues sur les formations en e-learning dans le cadre du FFTS ;
- le suivi des avis rendus par la Commission ;
- l'approbation du rapport d'activités 2018 de la Commission FFTS ;
- l'élaboration du calendrier des réunions ;
- des points d'informations divers : lancement de la campagne « Tousrespectueux.be » ; état d'avancement du rapport d'évaluation 2017 du FFTS réalisé par le FOREM ; informations adressées aux entreprises titres-services et aux prestataires externes, par le SPW et le FOREM, au sujet des nouvelles modalités figurant dans l'AGW du 9 mai 2019 ; mise en place d'un moteur de recherche, sur le site du SPW, concernant les formations FFTS reconnues ; ...

Commission PMTIC

La Commission PMTIC a pour principale mission de remettre des avis en matière d'octroi, de suspension et de retrait d'agrément des opérateurs de formation PMTIC, de répartir les quotas d'heures de formation entre les opérateurs et, plus globalement, de superviser le dispositif PMTIC. Le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, mis en œuvre par le Gouvernement wallon en 2005, est un dispositif destiné à sensibiliser et à former aux TIC le public des demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale qui ne sont pas ou peu familiarisés à ces technologies et qui souhaitent s'y former.

Composition au 31 décembre 2019

Président

Jérôme THIRY

Vice-Présidents

Jacques SPELKENS
Michel VERSTREPEN

Secrétaires de Commission

Anne GUILLICK
Claude GONTIER

Assistants administratives

Carmelina MONTAGNINO
Laurie PRESTI

La Commission est composée de membres effectifs et suppléants répartis comme suit :

Avec voix délibérative (10 membres) :

- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants des organisations représentatives des employeurs (UWE – EWCM).
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants des organisations représentatives des travailleurs (CSC – FGTB).
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants de l'expert pédagogique.
- 2 représentants effectifs et 2 représentants suppléants du FOREM.
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Agence du Numérique.
- 1 représentant effectif et 1 représentant suppléant de l'Administration.

Missions

En vertu de l'article 7, §1^{er} du décret PMTIC, la Commission PMTIC est chargée :

- de superviser le bon fonctionnement des actions entreprises par les opérateurs de formation ;
- d'assurer annuellement une répartition des heures de formation entre les opérateurs, les quotas d'heures pouvant être attribués en cours d'année ;
- de remettre au Gouvernement un avis sur la suspension ou le retrait de l'agrément si les conditions ne sont plus rencontrées ;
- de remettre au Gouvernement, à la demande de l'Administration, une proposition concernant l'octroi, le renouvellement ou le refus d'agrément lorsque celle-ci estime qu'un ou plusieurs critères d'agrément fixés par ou en vertu du présent décret ne sont pas remplis ;

Commission PMTIC

- de se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, d'analyser la situation et d'informer le Gouvernement ou l'Administration des fait de la cause ;
- d'évaluer annuellement l'impact des formations, sur la base de la synthèse des rapports établie par l'Administration et, le cas échéant, de formuler au Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie des propositions visant à améliorer l'exécution du décret.

Références légales

- Décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (MB 25/02/05), tel que modifié notamment par le décret-cadre portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (MB 18/12/08) et le décret du 20 février 2014 relatif au plan langues et modifiant divers décrets en matière de formation professionnelle (MB 13/03/14).
- Arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005 portant exécution du décret du 3 février 2005 sur le plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (MB 25/07/05) tel que modifié par l'arrêté du 6 octobre 2016 (MB 24/10/16).
- Arrêté modifiant l'AGW du 10 décembre 2015 portant désignation des membres de la Commission PMTIC, tel que modifié au 31/12/2018.
- Arrêté ministériel du 3 octobre 2016 relatif à la charte pédagogique dans le cadre du PMTIC.

Synthèse des travaux de l'année 2019

- 4 réunions de la Commission ayant donné lieu à l'élaboration de 4 avis.
- Auditions d'un opérateur dans le cadre d'une proposition de retrait (non-renouvellement d'agrément 2019-2021).
- Octroi des heures supplémentaires à consommer en 2019 par certains opérateurs de formation.
- Octroi des heures à consommer en 2020 par les opérateurs de formation.
- Adoption du rapport d'activités 2019 de la Commission PMTIC.
- Réflexions sur le « Mémoire pour une société numérique inclusive en Wallonie » élaboré dans le cadre d'un groupe de travail à l'initiative du SPW – Economie Emploi Recherche, par l'ADN, Technofutur TIC, avec la collaboration de l'Interfedé, du Labset et du FOREM.

Avis

- 4 avis, dont :
 - 2 avis concernant un opérateur, dont un avis favorable au non-renouvellement d'agrément de cet opérateur pour la période 2019-2021;
 - 1 avis relatif à l'octroi d'heures supplémentaires 2019 à certains opérateurs de formation ; (10.661 heures pour le deuxième trimestre 2019 à la demande de 12 opérateurs)
 - 1 avis relatif à la proposition de répartition, pour l'année 2020, d'heures de formation entre opérateurs de formation (132.393 heures à répartir entre 53 opérateurs).

Mémorandum

du CESE Wallonie
et des Pôles thématiques



2019-2024



CESE Wallonie
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie

Mai 2019

6.

Mémorandum
2019-2024
du CESE Wallonie
et des Pôles
thématiques

Mémorandum 2019-2024

A la veille des élections, le CESE Wallonie et les Pôles thématiques ont défini dans un Mémorandum leurs recommandations « pour conduire une stratégie ambitieuse de développement durable pour la Wallonie » et l'ont adressé aux décideurs. Ce Mémorandum commun est le résultat d'un travail d'initiative inédit, préparé par ces différentes composantes de la fonction consultative. Parallèlement au Mémorandum, un document reprenant « 12 priorités pour un développement durable de la Wallonie » a été élaboré.

Largement diffusées et disponibles sur le site internet, les deux publications constituent des documents de référence pour la législature 2019-2024.

Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques



Cette publication de 80 pages rassemble les recommandations des acteurs de la fonction consultative réunis au sein du CESE Wallonie et des Pôles thématiques.

Le CESE Wallonie a élaboré des recommandations dans les domaines de l'économie et de la politique industrielle, de la fiscalité, de la simplification administrative, de l'emploi, de la formation, de l'éducation, de l'action et l'intégration sociale ainsi que sur certains aspects en lien avec la Communauté germanophone.

Les Pôles thématiques ont défini leurs priorités pour la prochaine législature sur les axes suivants : la politique scientifique, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'énergie, le logement, la mobilité et la ruralité. Un certain nombre de défis transversaux sont identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques.

Pour la première fois, un Mémorandum commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques a été proposé au futur Gouvernement wallon et rassemble dans un document unique l'ensemble des recommandations des acteurs de la fonction consultative pour améliorer l'avenir de la Wallonie.

Fin 2018, le CESE Wallonie et les Pôles thématiques ont décidé d'élaborer ensemble un Mémorandum reprenant leurs recommandations pour la future législature 2019-2024. Cet exercice d'initiative constituait une première pour ces composantes de la fonction consultative. L'élaboration du Mémorandum et de la synthèse a nécessité de nombreuses réunions d'instances (Commissions, Bureau, Pôles, ...), afin de débattre des recommandations et de se concerter sur les textes définitifs. Cet important travail a pu être réalisé et finalisé grâce à l'apport de l'ensemble des membres du CESE Wallonie et des Pôles ainsi que des Secrétariats.

Mémorandum 2019-2024

12 priorités pour un développement durable de la Wallonie



Dans le Mémorandum, un certain nombre de défis transversaux ont été identifiés, comme les évolutions technologiques, la digitalisation, le vieillissement de la population, la transition énergétique ou les enjeux climatiques. Parmi l'ensemble des recommandations, 12 priorités ont été retenues visant à poursuivre et amplifier le redéploiement économique, social et environnemental de la Wallonie.

Voici les 12 priorités :

1. Une politique industrielle prospective, axée vers de nouvelles filières
2. Une réforme fiscale ambitieuse et concertée
3. Une politique de l'emploi et de la formation cohérente
4. Une politique visant le bien-être de la population et la cohésion sociale
5. Le renforcement du soutien à la recherche et à la création de valeur
6. Une vision intégrée en matière d'aménagement opérationnel afin de reconstruire la ville sur la ville
7. Une amélioration de la gouvernance environnementale
8. Une réforme du financement de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
9. L'amélioration de l'accessibilité au logement
10. L'amélioration de la performance énergétique du bâti
11. La mise en œuvre d'une stratégie régionale de mobilité
12. Une stratégie globale pour la ruralité

Le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques et la synthèse «12 priorités pour un développement durable de la Wallonie » ont été largement diffusés, en deux temps.

Dans un premier temps, à savoir le 16 mai 2019, le Mémorandum et la synthèse ont été envoyés aux responsables politiques (Ministres, Présidents de partis, ...), à l'Administration, aux organismes publics ainsi qu'à tous les membres du CESE Wallonie et des Pôles thématiques.

Dans un second temps, lorsque les Parlements et Gouvernements furent mis en place, les publications ont été adressées aux nouveaux responsables politiques.

A noter que le Mémorandum et la synthèse peuvent être téléchargés sur www.cesewallonie.be.



7.

Centre de Documentation

Centre de Documentation

Responsable

Jean-Claude PIRLOT

Le Centre de Documentation traite l'information et rassemble des documents ayant trait essentiellement à la politique régionale wallonne, à l'économie et aux matières sociales. Il rejoint les préoccupations du CESE Wallonie (matières étudiées au sein des différentes instances (Commissions internes, Pôles, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément)).

Composition du fonds documentaire

- ± 4.500 monographies (livres, brochures, rapports, etc.) ;
- 80 périodiques courants ;
- journaux : le CESE Wallonie est abonné à une dizaine de quotidiens (en version papier et on-line). Les quotidiens ne sont pas conservés.

Exploitation du fonds documentaire du CESE Wallonie et des sources externes

Revue des acquisitions

Une revue des acquisitions reprenant les titres et tables des matières des documents reçus est réalisée. Cette revue des acquisitions peut être consultée sur le réseau extranet du CESE Wallonie.

Recherches d'informations

Le Centre de Documentation assure la veille documentaire et pratique la diffusion sélective de l'information. Il exploite son propre fonds documentaire et les sources d'information sur Internet.

Le Centre de Documentation est principalement à la disposition du personnel du CESE Wallonie mais il est aussi accessible au public, sur rendez-vous.

Fournitures de documents primaires

Le Centre de Documentation se charge d'obtenir, pour le personnel, des articles de périodiques ou des monographies. A cette occasion, le prêt inter-bibliothèques peut être pratiqué. Le service est membre de l'ABD (Association belge de Documentation) et du réseau IMPALA (système de commande électronique de documents).

Base de données bibliographiques

Le Centre de Documentation réalise une base de données comprenant les références bibliographiques d'une sélection de documents acquis. D'autre part, un relevé mensuel des études et rapports publiés par d'autres institutions est établi.

Presse

La presse est dépouillée quotidiennement; une revue de presse est diffusée par voie électronique et le Centre de Documentation fournit des articles de presse soit d'initiative, soit à la demande.



Le CESE Wallonie est l'assemblée consultative régionale qui rassemble en un seul lieu les représentants des organisations patronales, syndicales et environnementales. Ces femmes et ces hommes de terrain qui connaissent parfaitement la réalité wallonne se réunissent au CESE Wallonie pour examiner les politiques en préparation, rechercher des consensus et formuler des propositions communes. Le résultat de leurs travaux et réflexions se retrouve notamment dans les avis transmis aux autorités politiques. A travers ses missions, le CESE Wallonie participe à la définition des politiques visant au développement de la Wallonie.



Une assemblée consultative au service de la Wallonie

www.cesewallonie.be

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



8.

Communication

Communication

Responsable

Nathalie BLANCHART

Graphiste - Assistante administrative

Nathalie HOUNJE

Les publications, la communication digitale, l'organisation d'événements et les relations extérieures constituent les principaux axes de travail du Service Communication du CESE Wallonie. Outre la communication externe, le Service assure également le suivi des actions de communication interne. Les axes de travail sont présentés ci-dessous.

Publications

- l'élaboration et la coordination de la revue Wallonie ;
- le suivi, la coordination et la diffusion des diverses publications du CESE Wallonie dont le Rapporté d'activité ;
- l'appui dans la réalisation, la mise en page et la diffusion de publications de certains Pôles et de Conseils consultatifs.

Communication digitale

- le suivi et l'actualisation du site internet ;
- l'élaboration et la diffusion de la newsletter externe ;
- la gestion des pages et comptes du CESE Wallonie sur les réseaux sociaux.

Organisation d'événements

- l'organisation des séminaires thématiques ;
- l'organisation des événements du CESE Wallonie : séance des Voeux, renouvellement d'instances,... ;
- l'organisation de colloques ou d'événements (tant ceux organisés par le CESE Wallonie que ceux organisés en collaboration avec certains Pôles et Conseils consultatifs ou des organismes extérieurs.

Relations extérieures

- la gestion et l'actualisation de bases de données de diffusion ;
- les relations avec la presse ;
- la présentation du CESE Wallonie à l'extérieur.

Communication interne

- l'élaboration et la diffusion de la newsletter interne ;
- l'organisation d'activités pour le personnel.

Le Service Communication est sous la responsabilité du Secrétaire général.

Communication

Outre le suivi des axes de travail détaillés à la page précédente, l'année 2019 a été marquée par les réalisations suivantes :

1. Conception et mise en place de la nouvelle identité visuelle du CESE Wallonie, en ce compris la déclinaison sur les différents supports (papeterie, signalétique, roll-up, ...).
2. Mise en ligne du nouveau site internet.
3. Mise en page et diffusion du Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques ainsi que de la synthèse.
4. Mise en page de plusieurs Mémorandums de Pôles et de Conseils consultatifs.
5. Lancement d'une enquête de lectorat dans le cadre de la refonte de la revue Wallonie.

Nouvelle identité visuelle

La nouvelle identité visuelle du CESE Wallonie a été officiellement présentée le 7 janvier 2019. Ce changement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret voté par le Parlement wallon modifiant la composition et la dénomination, mais aussi dans le contexte plus large de la réforme de la fonction consultative et de la nécessité de définir une identité commune pour le Conseil.



Le nouveau logo est décliné pour les Pôles, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément en matière d'emploi et de formation, dont le secrétariat est assuré par le Conseil, donnant ainsi une identité commune à l'ensemble des instances consultatives regroupées au CESE Wallonie

L'ensemble du travail relatif à l'identité visuelle a été entièrement réalisé par le Service Communication :

- conception par la graphiste du logo et de ses déclinaisons pour les Pôles thématiques, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément ;
- élaboration de la charte graphique ;
- papeterie : conception des papiers à lettres (format imprimé et déclinaison en modèle informatique), enveloppes, cartons, ... ;
- signalétique du bâtiment ;
- autres supports : rolls-up, affiches, etc. ;
- communication interne et externe.

Etant donné la longueur de la dénomination officielle (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie), l'abréviation «CESE Wallonie» a été choisie pour la communication écrite et verbale : logo, adresse du site internet, extension des adresses mail,...

Communication

Publications

La Revue Wallonie

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie publie une revue trimestrielle intitulée : «Wallonie».

Les rubriques de la revue sont les suivantes : l'actualité, en bref, les avis, l'invité, le dossier, les livres.

La revue Wallonie est diffusée à près de 1.200 exemplaires auprès des acteurs de la vie économique, sociale et politique wallonne (Ministres, responsables de l'Administration,...), des membres des organisations constitutives du Conseil, de la presse, des bibliothèques universitaires et communales, etc. Les membres des diverses instances du CESE Wallonie la reçoivent également.

En 2019, trois numéros sont parus :



■ N°141 – mars

Au sommaire : Du CESW au CESE Wallonie ; les Voeux du Conseil ; le dossier était consacré à l'aide aux personnes et aux métiers de demain dans ce secteur, avec témoignages et expériences. Les Invités du numéro 141 étaient Jean FANIEL et Dave SINARDET sur le thème «Regards croisés sur les enjeux politiques à l'horizon 2020».

■ N°142 – juin

Au sommaire : Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques. Le dossier était consacré au tourisme en Wallonie, avec l'interview de Paul FABING et illustré de plusieurs témoignages. L'invité du numéro 142 était Damien ERNST sur le thème de l'intelligence artificielle.

■ N° 143 – décembre

Au sommaire : Thierry BODSON, Président du CESE Wallonie ; le dossier était consacré au budget wallon, avec les interviews de Michaël VAN DER KERKHOVE et Giuseppe PAGANO. L'invitée du numéro 143 était Anne GUISSSET sur le thème de la concertation sociale et de ses évolutions.

Communication

Refonte de la revue Wallonie

La refonte de la revue Wallonie était prévue dans le Plan de Communication 2019. Cette publication existe depuis les débuts du Conseil et a connu plusieurs transformations. Sa formule actuelle datant de 2009, il a été décidé, dans le cadre de la stratégie globale de communication du CESE Wallonie, de la revoir tant sur la forme que sur le fond.

Afin d'alimenter la réflexion et de définir les orientations de travail, une enquête de lectorat a été lancée en octobre 2019 auprès des destinataires de la revue. Le formulaire a été envoyé le 1/10/2019 à plus de 1.000 personnes. 99 réponses sont parvenues, ce qui représente un taux de réponses d'environ 10%.

Cinq questions étaient posées : sur la connaissance de la publication, sur le rythme de lecture, sur l'intérêt des rubriques, sur le maintien ou non d'une version imprimée et enfin, sur des suggestions d'améliorations.

Les résultats de cette enquête ont été débattus au sein de deux groupes de travail : le premier réunissant les Responsables communication des organisations constitutives (réunion le 25 novembre 2019) ; le second réunissant les Secrétaires de Commission (réunion le 3 décembre 2019).

Sur base de l'analyse de l'enquête et des discussions dans les deux groupes de travail mis en place, les orientations de travail pour la future formule de la revue Wallonie ont été définies. Elles concernent les objectifs et publics-cibles, les rubriques, le format et l'impression.

L'une des décisions a été d'internaliser la mise en page de la revue. Dès lors, une nouvelle maquette a été conçue par la graphiste du Service Communication, qui assurera également la mise en page de chaque numéro.

La parution du premier numéro de la nouvelle formule de la revue Wallonie a eu lieu en mai 2020 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le délai initial a dû être reporté en raison de la crise du COVID-19 de début 2020.

Le Rapport d'activité



Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative ainsi que de la nouvelle identité visuelle du CESE Wallonie, le rapport d'activité a été revu. Sur le fond, une réflexion a été menée avec les Secrétaires de Commissions concernant la structure et le contenu du rapport d'activité du CESE Wallonie. Une démarche d'harmonisation des différents rapports d'activité émis par les structures hébergées au sein du CESE Wallonie a également eu lieu à cette occasion.

Sur la forme, une nouvelle maquette a été établie par la graphiste du Service Communication pour le rapport d'activité du CESE Wallonie ; celle-ci a assuré la mise en page du rapport 2018.

Par ailleurs, un modèle de mise en page pour les rapports d'activité spécifiques des Pôles, Conseils consultatifs et Commissions d'agrément a également été élaboré, pouvant être utilisé et adapté par les assistantes administratives de ces instances.

Le rapport d'activité 2018 du CESE Wallonie a été diffusé par voie électronique en juin 2019 et est disponible sur le site internet www.cesewallonie.be

Communication

Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques



Le Mémorandum 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques et la synthèse «12 priorités pour un développement durable de la Wallonie» ont été mis en page par le Service Communication. Celui-ci a également assuré le suivi de l'impression ainsi que la diffusion et la communication à la presse.

Plus d'informations sur ces publications en page 113.

Plaquette de présentation



Dans le cadre de la nouvelle identité visuelle, une plaquette de présentation a été réalisée.

A quoi sert le Conseil ? Qui le compose ? Quelles sont ses missions ? Comment fonctionne le CESE Wallonie ? Quelles sont ses activités ?...

Le folder de présentation du CESE Wallonie, un triptyque, répond de manière synthétique à ces questions.

Autres publications

Le Service Communication assure également la réalisation (dont la mise en page), la coordination et la diffusion de publications ponctuelles. En 2019, trois publications sont parues.

Mémorandum 2019-2024 du CWEHF



A l'instar du CESE Wallonie et des Pôles thématiques, le CWEHF a également publié son Mémorandum 2019-2024.

Elaboré sur base des réflexions et travaux menés par le CWEHF ainsi que de l'évaluation du premier plan wallon «Genre», le Mémorandum rassemble les grands enjeux en termes d'égalité entre hommes et femmes, afin que ceux-ci puissent être inscrits dans la DPR du prochain Gouvernement wallon et également relayés par ce dernier aux autres entités.

Au travers de cette publication de 40 pages, le CWEHF avance des recommandations transversales et thématiques, pouvant être inscrites dans les programmes politiques. Des recommandations thématiques sont ensuite présentées, déclinées suivant les différents niveaux de pouvoir.

Communication

Mémorandum 2019-2024 du Conseil du Tourisme



A la veille des élections et de la constitution du Gouvernement wallon, le Conseil du Tourisme a souhaité faire part d'une série de recommandations concernant le secteur du tourisme. Ces recommandations portent sur des matières transversales : emploi, formation, économie, mobilité, tourisme durable, etc. Elles s'articulent sur cinq axes, à savoir :

1. le paysage institutionnel du tourisme ;
2. l'emploi et la formation ;
3. les enjeux et stratégies touristiques ;
4. Les spécificités liées aux hébergements touristiques ;
5. la fiscalité.

Chacun de ces axes est décliné en plusieurs champs d'action, pour lesquels le Conseil du Tourisme émet des propositions concrètes.

Mémorandum 2019-2024 de l'Observatoire du Commerce



Dans le contexte des élections régionales du 26 mai 2019, l'Observatoire du Commerce a décidé de réaliser un Mémorandum, l'objectif étant d'effectuer des recommandations sur différents aspects de la problématique des implantations commerciales.

Dans un premier temps, une mise en contexte est réalisée. Dans un second temps, différentes recommandations sont effectuées et sont articulées en 8 axes. Ces recommandations résultent des constats et débats que l'Observatoire du Commerce a menés dans le cadre de sa mission d'avis sur les demandes de permis d'implantation commerciale ou de permis intégré.

**Toutes les publications
sont
disponibles sur
www.cesewallonie.be**

Communication

Communication digitale

Le site internet

Le nouveau site internet du CESE Wallonie a été mis en ligne le 1^{er} avril 2019.

La refonte du site internet été préparée en 2018. Plusieurs étapes ont été suivies : définition des orientations de travail, des publics-cibles et des besoins des utilisateurs ; arborescence ; lay-out ; préparation de la base de données « Avis » ; rédaction des textes. Le Service Communication s'est appuyé sur un groupe de travail interne pour mener les différentes étapes du projet.

La mise en ligne du nouveau site internet a été étroitement liée à l'application du décret instaurant le CESE Wallonie et à la nouvelle identité visuelle.

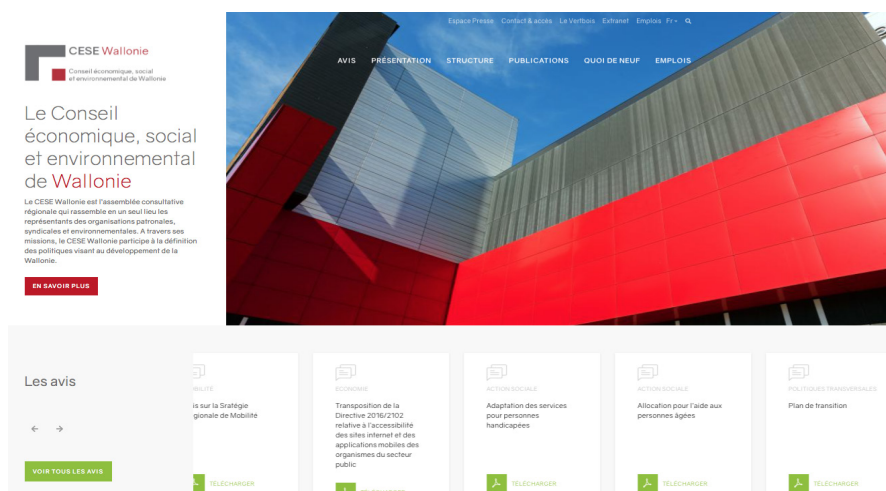
Le nouveau site internet reflète la nouvelle organisation du CESE Wallonie et offre aux différents publics-cibles un accès direct à l'information issue de la fonction consultative, notamment avec une base de données de plus de 1.600 avis.

Il répond aux évolutions technologiques en étant « responsive » (c'est-à-dire consultable sur n'importe quel support : smartphone, tablette, etc.).

Au niveau des statistiques de consultation, le nombre de visites mensuelles a varié de 1.000 et 3.000. Depuis sa mise en ligne, c'est au mois de septembre que le site a connu le plus de visites (2.963). Les pages les plus visitées sont, dans l'ordre : la page « avis », les actualités et les instances.

www.cesewallonie.be

Voici une présentation en images du site internet.



La page d'accueil est aérée et conviviale. L'accès aux différents sections du site (avis, publications, structure, quoi de neuf) est facilité. Les avis rendus récemment par le CESE Wallonie, les Pôles et les Conseils consultatifs, sont également mis en avant sur la page d'accueil.

Communication



Les dernières actualités

Publié le 18 mars 2020
Dans la lutte contre le COVID-19, le CESE Wallonie applique les mesures décidées par le Gouvernement... [Lire plus](#)

Publié le 12 mars 2020
Le séminaire "La ville en réflexion" du 13/03 est reporté à une date ultérieure... [Lire plus](#)

La page d'accueil présente également les dernières actualités et annonce les événements à venir. Les publications sur Twitter sont reprises.

CESE Wallonie <ul style="list-style-type: none"> Conseil économique, social et environnemental de Wallonie Assemblée générale Bureau Services transversaux Commissions internes <ul style="list-style-type: none"> Action/Intégration sociale Economie/politiques industrielles Emploi-formation Finance/Institutionnel/Budgets Germanophone 	Pôles <ul style="list-style-type: none"> Aménagement du Territoire Energie Environnement Logement Mobilité Politique scientifique Ruralité 	Commissions consultatives <ul style="list-style-type: none"> Comité de Contrôle de l'Eau Commission royale des Monuments Sites et Fouilles (CRMSF) Conseil du Tourisme Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES) Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF) Observatoire du Commerce 	Commissions d'agrément <ul style="list-style-type: none"> Commission des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) Commission Chèques Commission Congé-éducation payé Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA) Commission Entreprises Titres-Services Commission Fonds Formation Titres-Services Commission Plan Mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMITIC)
--	--	---	--

Un «méga-menu» donne une vision claire de la structure du CESE Wallonie et un accès direct à chacune des instances dont le Secrétariat est assuré par le Conseil.

Pôle Aménagement du territoire
Le Pôle Aménagement du territoire est un organe qui apporte son expertise et son conseil en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Région.

L'équipe Pôle Aménagement du territoire

 BRASSINE Benoît Secrétaire de Commission 04722 8159 benoit.brassine@cese-wallonie.be	 LUTERLI Ingrid Secrétaire de Commission 04722 8178 ingrid.luterli@cese-wallonie.be	 RAGEN Cynthia Secrétaire de Commission 04722 8120 cynthia.ragen@cese-wallonie.be	 BEGON Mirielle Assistante administrative 04722 8139 mirielle.begon@cese-wallonie.be
---	---	---	--

Composition +
Missions +
Références légales +

Les avis
Pôle Aménagement du territoire

Thématique	Année	Commune	Mots clés	Rechercher	Réinitialiser
12-03-2020	AT_20.14.AV		Aménagement du territoire - Environnement	Parc de sept éoliennes à GEMBLoux et WALHAIN - Recours	21
12-03-2020	AT_20.13.AV		Aménagement du territoire - Environnement	Parc de quatre éoliennes à WORCK, BASSENOË - Recours	21
12-03-2020	AT_20.12.AV		Aménagement du territoire - Environnement	Parc de six éoliennes à GREYE - Recours	21
28-02-2020	AT_20.11.AV		Aménagement du territoire - Environnement	Démolition d'une partie de la ligne électrique existante et reconstruction d'une nouvelle ligne haute tension 70/150 kv Harcourt-Guevaucamps à BERNISSART et BELCEIL.	21
28-02-2020	AT_20.10.AV		Aménagement du territoire - Environnement	Parc de cinq éoliennes à HANNUJ et WASSEIGES - Plans modificatifs	21
28-02-2020	AT_20.9.AV		Aménagement du territoire	Utilisation des budgets 2020 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine, revitalisation urbaine et conseils en rénovation urbaine	21
28-02-2020	AT_20.8.AV		Aménagement du territoire	Site à réaménager n° SARA/W52 49 - Service communal des travaux - à HABAY - Arrêté provisoire	21
17-02-	AT_20.7.AV		Aménagement	Implantation d'une éolienne en extension d'un parc éolien existant à Vilers-le-	21

Une présentation claire de chaque instance (missions, composition, publications, avis rendus) et des équipes.

Instance	Thématique	Année	Commune	Mots clés	Rechercher	Réinitialiser
Observatoire du Commerce	Commerce	27-03-2020	OC_20.30.AV	PI Lili à Waterloo	21	
Observatoire du Commerce	Commerce	28-03-2020	OC_20.29.AV	PIC D1 à Marche-en-Famenne	21	
CESE Wallonie	Action sociale	25-03-2020	1439	Adaptation des services pour personnes handicapées	21	
Pôle Politique scientifique	Emploi-Formation - Politiques transversales - Recherche-Innovation	24-03-2020	SCIEN_20.01.AV	Renforcer l'attractivité des filières STEM	21	
Pôle Ruralité	Nature - Ruralité	23-03-2020	RUR_20.081.AV	Demande d'avis sur le projet de modification des conditions de gestion au sein de la RND de Sclaigneaux en vue d'y permettre la régulation des espèces animales	21	
Pôle Ruralité	Nature - Ruralité	23-03-2020	RUR_20.084.AV	Demande d'avis sur le projet de modification des conditions de gestion au sein de la RND de Lanoye en vue d'y permettre la régulation des espèces animales	21	
Pôle Ruralité	Nature - Ruralité	23-03-2020	RUR_20.082.AV	Demande d'avis sur le projet de modification des conditions de gestion au sein de la RNA de Sclaigneaux en vue d'y permettre la régulation des espèces animales	21	
Pôle Ruralité	Nature - Ruralité	23-03-2020	RUR_20.085.AV	Demande de dérogation émanant du Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg concernant des prélèvements de tiges de Alopecurus renidul en sein de populations situées dans plusieurs communes en province de Luxembourg dans le cadre d'une étude génétique et morphologique de cette graminée	21	
Pôle Ruralité	Nature - Ruralité	23-03-2020	RUR_20.083.AV	Demande d'avis sur le projet de modification des conditions de gestion au sein de la RND de Lovregneboquet à Ben-Ahin (Hay) en vue d'y permettre la régulation des espèces animales	21	

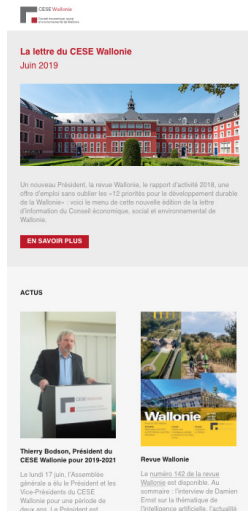
Le site comprend une base de données de plus de 1.600 avis avec des critères de recherche performants (instance, thématique, année, commune). Ces avis sont le résultat visible de l'ensemble des travaux de la fonction consultative menés au CESE Wallonie.

Communication

Newsletter

Une newsletter est également prévue dans le cadre du nouveau site internet, diffusée à plus de 1.000 destinataires.

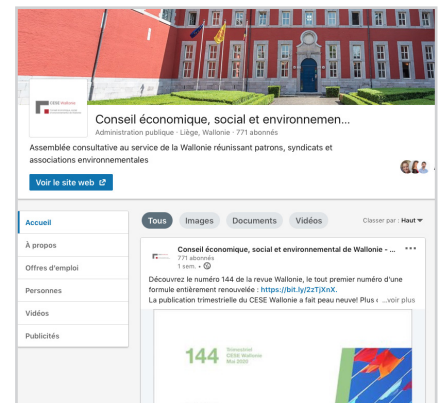
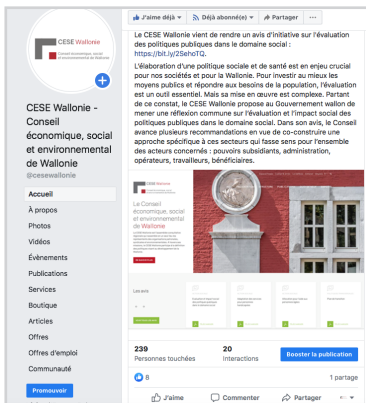
Deux newsletters ont été envoyées en 2019.



Réseaux sociaux

Le CESE Wallonie est présent sur Twitter, LinkedIn et Facebook depuis 2013.

Le Service Communication est chargé de la mise en ligne des informations relatives à l'actualité du CESE Wallonie sur les réseaux sociaux : annonce des publications et avis rendus, événements, auditions lors des réunions des Commissions et Pôles, communiqués de presse, etc.



Communication

Evénements

Plusieurs événements ont été organisés en 2019.

17/01 : Séance des Vœux du CESE Wallonie



Une centaine de personnes ont participé à la séance des Vœux qui s'est tenue le 17 janvier 2019 au Vertbois.

La conférence inaugurale a été organisée sous la forme d'une discussion entre deux politologues : Jean FANIEL, Directeur du CRISP, et Dave SINARDET, Professeur à la Vrije Universiteit Brussel et à l'Université Saint-Louis Bruxelles. Ils ont échangé leurs analyses sur le bilan de la législature et de la 6^{ème} réforme de l'Etat ainsi sur les thématiques constituant les enjeux des élections de mai 2019.

Séminaire thématique

22 mars : Séminaire «Dynamiques économiques du tourisme en Wallonie»



Le 22 mars 2019, le CESE Wallonie a organisé un séminaire intitulé «Dynamiques économiques du tourisme en Wallonie». Ce séminaire, qui a rassemblé plus de 70 personnes, a donné lieu à un débat très riche entre les acteurs de tourisme en Wallonie.

Communication

Autres événements

22 janvier : Journée de réflexion «Aide aux personnes : quels métiers pour demain en Wallonie»



Près de 150 personnes étaient présentes, au Palais des Congrès de Liège le 22 janvier, pour assister à la journée de réflexion «Aide aux personnes : quels métiers pour demain en Wallonie».

Cette journée, qui visait un public spécialisé, était organisée en plusieurs temps, avec une place importante laissée aux partages d'expériences et aux échanges avec les participants. Les aspects suivants ont été abordés : l'évolution des métiers et de la main-d'œuvre disponible, la définition des métiers et compétences liés à l'assurance autonomie, un aperçu de la réalité de terrain présenté par les Instances bassin EFE, la présentation d'initiatives concrètes menées par différents acteurs en vue de dépasser les obstacles existants, de valoriser ces métiers et d'améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre wallonne dans ce domaine.

17 juin : Thierry Bodson, Président du CESE Wallonie pour la période 2019-2021



Le 17 juin 2019, l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a élu le Président et les Vice-Présidents pour une période de deux ans. Il s'agit de MM. Thierry BODSON, Président, Olivier DE WASSEIGE, Premier Vice-Président ainsi que Marc BECKER et Arnaud DEPLAE, Vice-Présidents.

29 novembre : Séminaire «Instances Bassin EFE : enjeux, bilan et perspectives»



Ce séminaire, qui a rassemblé près de 120 personnes, avait pour objectif de dresser le bilan des principales réalisations des Instances Bassin EFE en abordant des exemples concrets et d'envisager les perspectives dans la nouvelle législature, avec notamment un échange avec les représentants des Ministres compétent.e.s (voir également en page 41).

Communication

Relations avec la presse

Le Service Communication est chargé des relations avec la presse, qui se traduisent par l'envoi de communiqués, l'organisation de conférences de presse, la diffusion des publications, ainsi que les réponses aux demandes ponctuelles des journalistes par rapport aux sujets d'actualité.

En 2019, les communiqués de presse suivants ont été diffusés :

- 7/01/2019 : Le CESE Wallonie devient le CESE Wallonie et adopte une nouvelle identité visuelle
- 17/01/2019 : Rapport d'évaluation 2016-2017 de la Politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 24/01/2019 : Note de Prospective 2018 du Pôle Environnement
- 29/01/2019 : APE : le CESE Wallonie plaide pour une réforme en deux temps, progressive, cohérente et concertée
- 21/03/2019 : Mémoire 2019-2024 du CWEHF
- 16/05/2019 : Mémoire 2019-2024 du CESE Wallonie et des Pôles thématiques
- 17/06/2019 : Thierry Bodson, Président du CESE Wallonie pour 2019-2021

Sont également envoyées à la presse :

- les Déclarations politiques, dont le Mémoire 2019-2024
- la revue Wallonie
- les publications
- les invitations aux conférences, colloques, séminaires, etc.

Communication interne

Le Service Communication assure également le suivi des actions en matière de communication interne.

En 2019, 9 newsletters «Conseil&Vous» ont été diffusées afin de transmettre les informations concernant le personnel.

La fête du personnel a eu lieu le 11 janvier 2019, avec la visite de l'exposition « Années 80 » suivie d'un repas.

Les membres du personnel du CESE Wallonie sont systématiquement invités à tous les événements organisés par le Conseil (Voeux, Séminaires, ...).

Deux sessions de formation à l'utilisation des réseaux sociaux ont également été organisées le 13 et le 18 juin pour les membres du personnel.



Rapport d'activité 2019

Editeur responsable

Luc SIMAR
Rue du Vertbois, 13c
4000 LIEGE

Rédaction des textes

Services du CESE Wallonie

Coordination

Service Communication
Nathalie BLANCHART

Mise en page

Service Communication
Nathalie HOUNJE

Photographies

Frédéric SÉRÉ
CESE Wallonie



Rue du Vertbois, 13c
4000 LIEGE
04 232 98 11
communication@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

